



L'EFFET ANGLICISANT DU DÉSÉQUILIBRE DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

une étude de Pierre Curzi

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	7
CHAPITRE 1 LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS	10
1 ^{ière} partie: Portrait des différentes sources de financement	10
2 ^e partie: Les subventions du gouvernement du Québec	13
3 ^e partie: Le coût des formations universitaires.....	19
CHAPITRE 2 LES EFFECTIFS.....	27
CHAPITRE 3 LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC.....	38
CHAPITRE 4 LES ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC	48
CHAPITRE 5 LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	59
CHAPITRE 6 LA RECHERCHE.....	71
CONCLUSION.....	82
RÉFÉRENCES	83

INTRODUCTION

La question de l'éducation a toujours occupé une place importante dans les débats sur la langue au Québec. La francisation de l'enseignement primaire et secondaire était au cœur de la Charte de la langue française. À certains égards, elle en était même le cœur, étant donné l'importance de l'école dans la socialisation des jeunes Québécois. Avec les années, l'idée de faire du français la langue normale de l'enseignement primaire et secondaire semble s'être imposée et ne fait plus l'objet d'une contestation sérieuse.

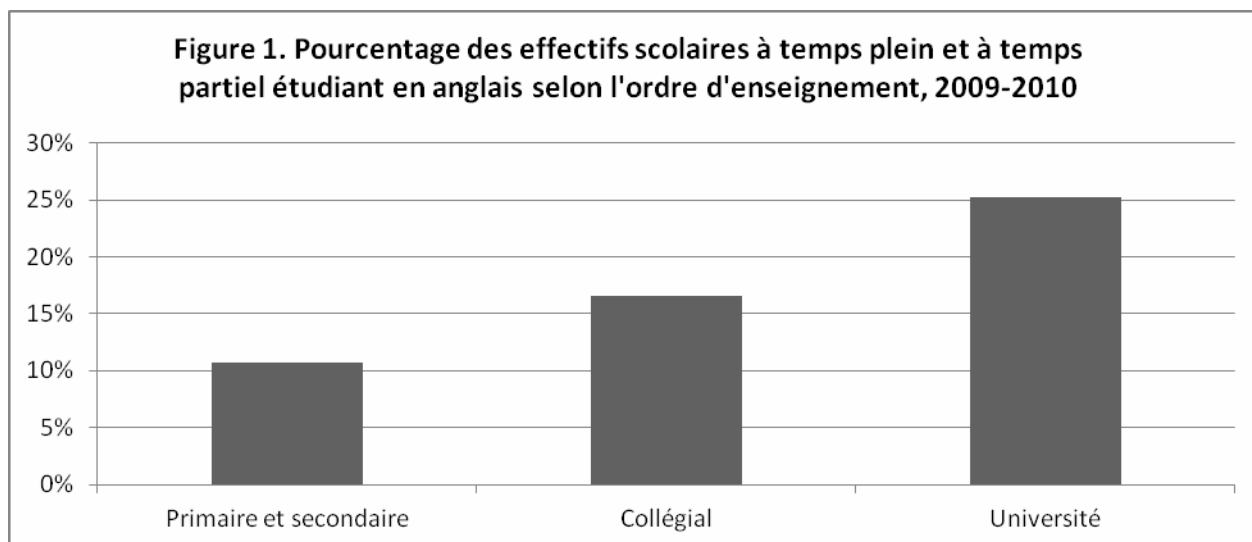
La situation est cependant différente en ce qui concerne les études supérieures. Plusieurs intervenants et acteurs politiques ont proposé au cours des dernières années de prolonger au niveau collégial les dispositions sur l'accès à l'école anglaise prévues dans la Charte de la langue française. La proposition s'appuie sur le fait qu'un nombre important de jeunes Québécois optent pour l'enseignement collégial en anglais après avoir été scolarisés en français au secondaire. Si la loi 101 était appliquée au collégial, environ 3 500 nouveaux étudiants s'inscriraient annuellement en français plutôt qu'en anglais. Ce nombre semble modeste, mais sur un horizon de 40 ans, soit la durée moyenne d'une vie professionnelle, il signifie que 140 000 travailleurs supplémentaires auraient été scolarisés en français, ce qui représente environ 7 % de la main-d'œuvre de la grande région de Montréal.

Le débat sur la place du français au niveau collégial a conduit certains observateurs à se questionner sur la place de l'anglais à l'université. Si la loi 101 était appliquée aux cégeps, quelle serait la prochaine étape ? Devrait-elle s'appliquer ensuite aux universités ? La question est généralement posée de façon rhétorique. L'objectif est de discréditer le prolongement de la loi 101 aux cégeps, en le faisant paraître plus radical qu'il ne l'est. La question soulève pourtant un enjeu d'importance. Quel est l'état du français à l'université ? Est-il nécessaire d'intervenir pour le renforcer ? La place croissante de l'anglais dans le monde souligne à sa manière l'attention croissante à accorder au français, à tout le moins dans les pays de langue française.

Ce rapport ne recommande pas d'appliquer la loi 101 au niveau universitaire. Il soutient néanmoins que la situation du français au sein de l'université québécoise pose problème et propose différentes façons de la renforcer. Le principe guidant notre réflexion est très simple : l'université occupe une place cruciale dans la société québécoise contemporaine et on ne peut se permettre que le français y soit sous-représenté.

En 2008-2009, environ 265 000 personnes étaient inscrites à temps plein ou à temps partiel dans les universités québécoises. Ces institutions disposaient d'un budget d'environ 6 milliards de dollars (ou 2 % du PIB du Québec). Elles employaient environ 10 000 professeurs et au moins autant d'employés de soutien, professionnels et cadres. Les universités jouent un rôle structurant dans leur communauté, que ce soit par leurs activités de formation ou par la recherche. Une sous-représentation du français dans le monde universitaire est susceptible de contribuer à sa vulnérabilité dans les secteurs les plus prestigieux de l'économie et de la culture québécoises. Les universités se démarquent également par leur impact économique : elles créent des milliers d'emplois directs et indirects dont la langue de travail correspondra généralement à la langue d'enseignement de l'institution (Thibaudin 2011).

L'importance de l'anglais au niveau universitaire se laisse aisément percevoir. Le poids des anglophones de langue maternelle dans la population québécoise s'élève à 8 % de la population. Le pourcentage des effectifs de l'enseignement anglais aux niveaux primaire et secondaire est légèrement supérieur, à 11 %. Au niveau collégial, cependant, l'écart se creuse, puisque le réseau anglais compte pour 16 % des effectifs. La situation y est pourtant beaucoup plus favorable qu'à l'université, où un étudiant sur quatre (25 %) est inscrit dans un établissement anglophone (Figure 1).



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Indicateurs de l'éducation, Édition 2011*, Québec, MELS, p. 134.

Si la situation est préoccupante au chapitre des effectifs, elle ne l'est pas moins pour ce qui est des ressources humaines et financières. En 2008-2009, les universités anglophones recevaient 29 % des revenus et employaient 29 % des professeurs d'université.

Pour comprendre ce que ces données signifient, il faut imaginer de quoi aurait l'air le système universitaire si le français y occupait une place similaire à celle qu'il occupe au niveau primaire et secondaire (à savoir 89 %). On compterait alors 37 000 étudiants de plus dans l'enseignement français, 1 700 professeurs supplémentaires et un budget d'un milliard de dollars supplémentaire pour les universités francophones. Ces chiffres sont impressionnants à plusieurs égards. Il est d'ailleurs surprenant que la question des universités anglophones n'ait aucunement été évoquée dans le cadre du récent débat sur le financement des universités.

Pour renforcer l'université francophone, pourquoi ne pas simplement rapatrier vers elle la part correspondante du budget ? Ou encore, pourquoi ne pas appliquer aux universités la loi 101, comme nous le proposons au niveau collégial, afin d'y ramener les effectifs correspondants ? La réalité est que la question linguistique se pose de façon très différente au cégep et à l'université.

D'abord, la clientèle universitaire est beaucoup plus diversifiée que la clientèle collégiale. Une part importante de celle-ci ne provient pas du Québec, mais d'autres pays ou des autres provinces canadiennes. À cause de cela, la question du financement des études universitaires se pose de

façon très différente pour chacun de ces groupes. Ensuite, le financement des universités est beaucoup plus diversifié que le financement des cégeps, les universités tirant notamment une part importante de leurs revenus de la recherche subventionnée, des droits de scolarité, de dons, ou encore de la vente de produits et services.

Cette étude cherche à expliquer pourquoi l'anglais occupe une place si importante dans le monde universitaire québécois. Elle identifie les raisons qui mènent à la sous-représentation du français, en cerne les aspects les plus problématiques et propose des correctifs.

Résumé de l'étude

Le financement des universités est d'une complexité étonnante. Le chapitre 1 en présente les principales composantes et expose les différences entre le financement des universités francophones et anglophones. Il se concentre par la suite sur la principale source de financement des universités : les subventions du gouvernement du Québec. Ces subventions dépendent étroitement des effectifs recrutés par les universités. C'est la première raison de la répartition du financement selon la langue d'enseignement. *Les universités anglophones obtiennent une part importante du financement d'abord parce qu'elles recrutent une part importante des effectifs.*

Le chapitre 2 examine plus en détail la composition des effectifs des universités selon la langue d'enseignement. Les universités anglophones se distinguent d'abord par la répartition de leurs étudiants selon les disciplines. Alors que l'anglais n'est pas surreprésenté dans certaines disciplines (par exemple, l'éducation ou les sciences infirmières), il l'est très fortement dans d'autres. En sciences pures et en musique, par exemple, un étudiant sur deux poursuit des études en anglais. Quelles raisons expliquent la faiblesse de l'enseignement en français ? S'agit-il d'un manque d'espace ou de ressources ou tout simplement d'un désintérêt des étudiants ? *Dans plusieurs disciplines, la situation est suffisamment inquiétante pour mériter un examen approfondi et des interventions ciblées.*

La surreprésentation de l'anglais est particulièrement problématique dans les disciplines où il existe un contingentement des inscriptions. C'est le cas en médecine ou en droit, par exemple, où le nombre d'étudiants souhaitant s'inscrire dépasse très largement le nombre de places disponibles. Dans ces domaines, on ne peut prétendre que les étudiants peuvent librement choisir leur langue d'enseignement. Par exemple, comme les étudiants ne peuvent pas librement s'inscrire en médecine, il serait absurde de prétendre qu'ils peuvent librement choisir d'y étudier en français ou en anglais. *La présence dans une discipline d'un système de gestion de l'offre des places en formation, quelle que soit la raison de son existence, justifie une intervention ciblée visant à assurer une représentation équitable du français.*

Une autre différence importante entre les universités francophones et anglophones est la provenance de leurs effectifs. Une proportion importante de la clientèle des universités anglophones provient de l'extérieur du Québec, que ce soit des autres provinces canadiennes ou de l'étranger. Cette différence est cruciale puisque la politique de financement des universités diffère selon la provenance des effectifs. Les chapitres suivants sont donc consacrés tour à tour aux résidents du Québec, aux étudiants canadiens non-résidents du Québec et aux étudiants étrangers.

Si on ne considère que les étudiants du Québec (chapitre 3), on constate que le poids de l'enseignement anglophone est fortement réduit. À 21 %, celui-ci est similaire à celui de l'enseignement préuniversitaire au niveau collégial (23 %). Cette similarité conforte l'idée que la plupart des Québécois qui optent pour l'enseignement anglais le font à la fin du secondaire et y restent jusqu'à la fin de leur formation universitaire. *Elle renforce également la pertinence d'appliquer la loi 101 au niveau collégial, une mesure susceptible d'inciter les étudiants à choisir ultérieurement l'enseignement universitaire français.*

Le choix de l'anglais comme langue d'enseignement semble également bien présent chez les résidents permanents, c'est-à-dire chez les immigrants n'ayant pas encore obtenu la citoyenneté canadienne. Malgré l'importance accordée au français dans la sélection des immigrants, 40 % des résidents permanents optent pour un enseignement anglais. *Cette situation plaide en faveur d'un renforcement de notre politique de sélection et d'intégration des immigrants en faveur du français.*

La présence d'étudiants canadiens et étrangers soulève quant à elle des questions très différentes. D'une part, ces étudiants paient des droits de scolarité supplémentaires et contribuent donc davantage au coût de leur formation. D'autre part, ces étudiants sont moins susceptibles de rester au Québec à la fin de leurs études et de s'y intégrer en français, ce qui limite fortement l'intérêt du Québec à investir dans leur formation.

Le chapitre 4 examine en détail la situation des étudiants canadiens. Bien que ceux-ci paient des droits de scolarité plus élevés que les étudiants québécois, leur éducation demeure lourdement subventionnée par Québec. C'est notamment le cas dans les programmes d'études supérieures, beaucoup plus coûteux. Cet investissement est en partie compensé par le fait que certains jeunes canadiens s'établissent au Québec à la fin de leurs études, ou encore par le fait que certains Québécois poursuivent leur formation dans les autres provinces. *Globalement, le Québec semble cependant perdre beaucoup plus qu'il ne gagnent de la circulation interprovinciale des diplômés et doit envisager des mesures visant à rétablir un rapport de réciprocité.*

Le chapitre 5 s'intéresse quant à lui aux étudiants étrangers. Leur présence soulève des enjeux légèrement différents de ceux des étudiants canadiens. D'abord, le montant forfaitaire qu'ils paient est plus élevé, ce qui fait en sorte qu'ils assument une part plus importante du coût de leur formation. Ensuite, environ la moitié d'entre eux sont exemptés du montant forfaitaire et paient donc les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois. Ces exemptions impliquent des coûts considérables. Finalement, contrairement aux étudiants canadiens, une proportion importante d'étudiants étrangers étudie en français et est susceptible de s'établir au Québec en français. La principale faiblesse de notre politique à l'endroit des étudiants étrangers est l'arrimage imparfait entre nos politiques de tarification et nos politiques d'immigration et d'intégration. *Les exemptions accordées aux étudiants étrangers devraient cibler les étudiants les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français. Québec devrait ensuite viser à ce que les étudiants peu susceptibles de le faire paient la totalité du coût de leur formation, ce qui n'est pas le cas en ce moment dans plusieurs disciplines.*

Le chapitre 6 est consacré à la deuxième plus importante source de revenus des universités : la recherche subventionnée. La distribution du financement de la recherche s'explique d'abord par une caractéristique clé de l'université nord-américaine : le modèle du professeur-chercheur. Ce modèle accorde à chaque professeur d'université une double fonction : enseigner et mener des recherches. Un lien étroit est ainsi créé entre la distribution des effectifs et la distribution du financement de la recherche : l'université qui parvient à recruter davantage d'étudiants peut embaucher davantage de professeurs qui soumettront par la suite davantage de projets de recherche et seront susceptibles d'obtenir davantage de subventions. *À cause du modèle du professeur-chercheur, toute mesure susceptible de renforcer le poids du français dans l'enseignement renforcera à terme son poids dans la recherche.*

Cela ne signifie pas que rien ne peut être fait afin de renforcer le français dans le domaine de la recherche. L'examen des revenus des universités montre, par exemple, que les universités francophones s'en sortent mieux dans les concours de financement du gouvernement du Québec que dans ceux du gouvernement fédéral. Il est probable que ces programmes québécois conviennent davantage à leurs besoins. *Les universités francophones ont ainsi intérêt à ce que Québec exige le rapatriement de tous les programmes de financement de la recherche, ce qui permettrait par ailleurs de mettre fin à des dédoublements administratifs coûteux et de développer une politique de la recherche plus cohérente.*

Un secteur de recherche devant faire l'objet d'un examen particulier est celui de la santé, où le poids des universités anglophones est particulièrement important. Une analyse de la place du français dans la recherche en santé dépasse cependant largement le simple cadre de cette étude. Elle implique en effet un examen détaillé du fonctionnement du système de santé et, plus particulièrement, du rôle de l'Université McGill et de ses hôpitaux affiliés dans la formation médicale et dans la prestation de soins de deuxième et troisième lignes. Pourquoi Québec attribue-t-il à une université anglophone le soin de former le quart des médecins ? Pourquoi attribue-t-il à des hôpitaux fonctionnant principalement en anglais le soin d'offrir des soins spécialisés et surspécialisés à près du quart de la population québécoise ? *Québec doit de façon pressante réaliser un examen détaillé sur la place du français dans le système de santé et notamment dans la formation médicale et les hôpitaux universitaires.*

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Chapitre 1 – Le financement des universités

1.1 Le gouvernement doit faire du français la langue normale d'enseignement dans les universités francophones. La formation en anglais doit pouvoir y demeurer possible, mais seulement dans des circonstances précises et très limitées.

Chapitre 2 – Les effectifs

2.1 Le gouvernement du Québec doit chercher à comprendre pourquoi l'enseignement universitaire en français est très largement sous-représenté dans certaines disciplines, notamment en sciences pures et en mathématiques, et évaluer les pistes d'action possibles.

2.2 Dans les domaines où les inscriptions sont limitées par un manque d'espace, d'équipement ou de personnel, ou encore en concertation avec les ordres professionnels, le gouvernement du Québec doit identifier une stratégie visant à atteindre une répartition linguistique respectueuse du poids du français et de l'anglais parmi les locuteurs de langues officielles (environ 90-10 %).

2.3 Une enquête doit être réalisée sur la place du français dans le système de santé, notamment dans la formation médicale, la recherche et les soins de deuxième et troisième lignes. La part de l'enseignement français dans le domaine médical doit être progressivement relevée pour atteindre 90 %, que ce soit en réduisant le rôle de McGill dans la formation des médecins ou en francisant partiellement la formation qui y est offerte.

Chapitre 3 – Les résidents du Québec

3.1 La loi 101 doit être appliquée à l'enseignement collégial de façon à renforcer la place du français dans la formation préuniversitaire. L'impact de cette application sur le choix de la langue d'enseignement à l'université doit faire l'objet d'un suivi rigoureux.

3.2 Le gouvernement du Québec doit exiger des candidats à l'immigration une connaissance préalable du français et renforcer le recrutement d'immigrants ayant fait des études préalables en français. Il doit viser à obtenir du gouvernement fédéral un contrôle accru sur les politiques d'immigration, de même que créer une citoyenneté québécoise dont l'obtention serait conditionnelle à la connaissance du français.

3.3 Le gouvernement du Québec doit examiner la possibilité de resserrer les règles d'attribution du statut de résident du Québec aux résidents permanents afin de renforcer l'usage du français dans l'enseignement supérieur, en conformité avec les objectifs de notre politique d'immigration. En contrepartie, l'État québécois aura l'obligation de fournir gratuitement la formation linguistique ainsi que des incitatifs monétaires importants afin de faciliter l'apprentissage de la langue française.

Chapitre 4 – Les étudiants canadiens non-résidents du Québec

4.1 Le gouvernement du Québec doit envisager la création d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec suivant une formation en français dans une université francophone. Les exemptions devraient cibler les étudiants les plus susceptibles de s'installer au Québec et d'adopter le français comme langue d'usage.

4.2 Le gouvernement doit revoir sa politique de financement des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de réduire les coûts associés au déficit migratoire interprovincial. Il doit envisager de différencier les droits de scolarité exigés selon les disciplines et les cycles d'études, d'abolir les exemptions aux cycles supérieurs et de limiter le nombre de places subventionnées dans les formations les plus dispendieuses, notamment aux cycles supérieurs.

Chapitre 5 – Les étudiants étrangers

5.1 Les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers devraient limiter les exemptions aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone. Une révision de cette politique devrait être envisagée si les universités anglophones s'avéraient incapables de recruter une proportion d'étudiants étrangers équivalente au poids démographique des anglophones dans la population de langue maternelle (par exemple, 10 %).

5.2 Une enquête doit être réalisée afin d'identifier les facteurs favorisant l'établissement au Québec et l'intégration en français des étudiants étrangers.

5.3 Le gouvernement du Québec doit examiner la possibilité de modifier sa politique d'exemption afin de mieux cibler les étudiants étrangers davantage susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français.

5.4 Le gouvernement du Québec doit réviser sa politique à l'endroit des étudiants étrangers inscrits dans les programmes les plus coûteux. Aux cycles supérieurs, le soutien public devrait prendre la forme d'exemptions et de bourses d'excellence ciblant à la fois les

meilleurs étudiants et les étudiants les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français.

5.5 La politique québécoise doit viser à ce que les étudiants inscrits dans les disciplines déréglementées paient la totalité du coût de leur formation. Cela implique de ne plus considérer ces étudiants dans le calcul de toutes les composantes de la subvention de fonctionnement et de récupérer une part du montant forfaitaire exigé de ces étudiants afin de couvrir les autres dépenses qui leur sont associées.

Chapitre 6 – La recherche

6.1 Le gouvernement du Québec doit réaliser une enquête sur la place du français comme langue de travail dans la recherche universitaire. Il doit explorer la possibilité de développer des formes de financement de la recherche ne reposant pas sur le modèle du professeur-chercheur et qui permettraient de renforcer la place du français.

6.2 Le gouvernement du Québec doit exiger du gouvernement fédéral un droit de retrait avec pleine compensation des programmes fédéraux de financement de la recherche universitaire.

CHAPITRE 1

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Première partie :Portrait des différentes sources de financement

Pour l'année fiscale 2008-2009, dernière année pour laquelle nous disposons des données complètes, les revenus des universités québécoises s'élevaient à 5,76 milliards de dollars, dont 29 % allaient aux universités anglophones et 71 % aux universités francophones (Figure 2).



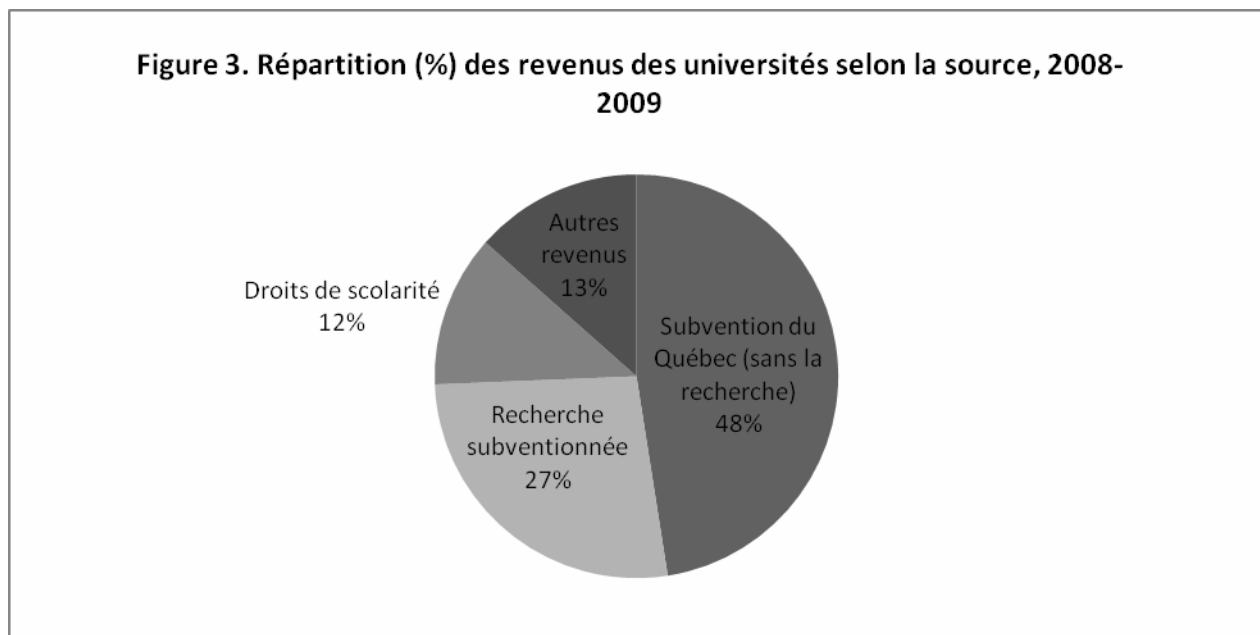
Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010). *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Le financement des universités provenait de plusieurs sources (Figure 3).

- *La subvention de fonctionnement et les immobilisations*: La principale source de revenu était la subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec. Elle s'élevait à elle seule à 2,357 milliards de dollars, **soit 41 % des revenus des universités**. Elle vise à couvrir les dépenses ordinaires des universités : salaires, équipement, entretien des immeubles, etc. En plus de cette subvention, Québec verse aux universités des fonds visant à couvrir leurs dépenses d'immobilisation, c'est-à-dire l'acquisition d'immeubles ou d'équipements. En 2008-2009, cette subvention s'élevait à 379 millions de dollars ou **7 % des revenus des universités**. Ensemble, la subvention de fonctionnement et les immobilisations financées par Québec représentaient 2,735 milliards de dollars ou **48 % des revenus des universités**.
- *La recherche subventionnée* : Les universités obtiennent ensuite des revenus importants afin de financer leurs activités de recherche. En 2008-2009, la recherche subventionnée représentait 1,55 milliards de dollars, **soit 27 % de tous les revenus des universités**. Cette somme provenait de plusieurs sources. La principale était les différents organismes

de recherche du gouvernement fédéral : le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), les instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), la Fondation canadienne pour l'innovation, les chaires de recherche du Canada, Santé Canada et les autres ministères, agences et organismes. **À eux seuls, les revenus de recherche provenant du gouvernement fédéral s'élevaient à 753 millions de dollars, soit près de la moitié de la recherche subventionnée.** L'autre moitié était financée par des subventions de recherche du gouvernement du Québec (251 M\$), de gouvernements étrangers (27 M\$) ou des contrats, subventions et dons provenant de particuliers, d'entreprises privées ou d'organismes à but non lucratif (514 M\$).

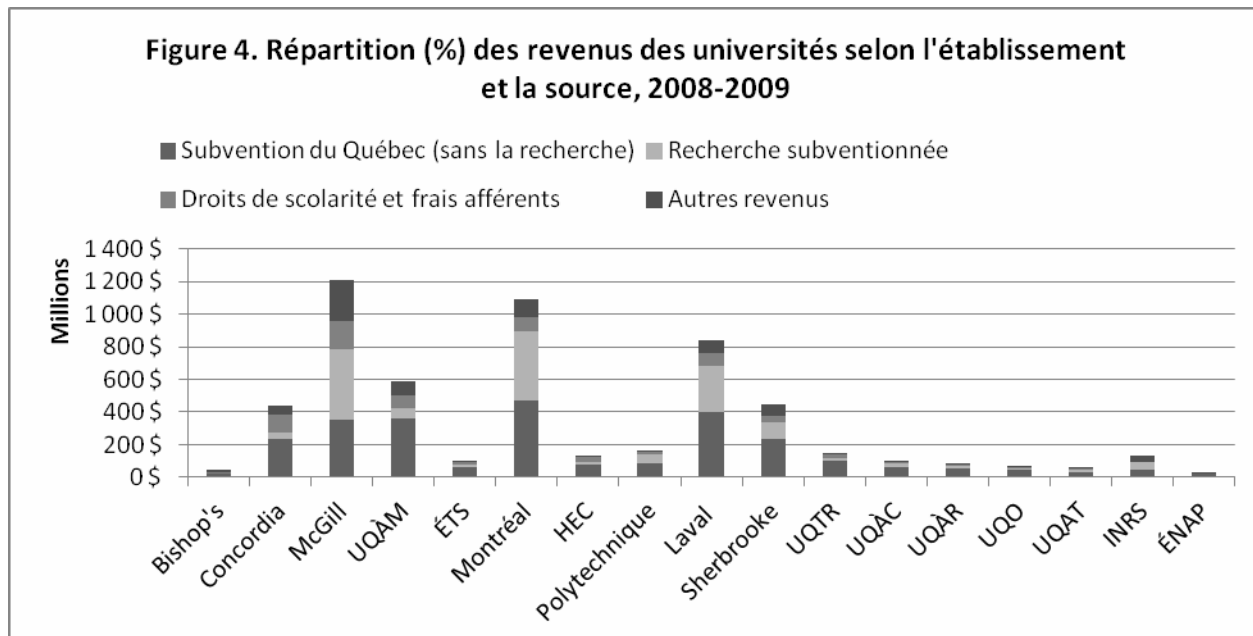
- *Les droits de scolarité* : Les droits de scolarité sont la troisième source de revenu des universités. En 2008-2009, ils procuraient aux universités 700 millions de dollars, **soit 12 % de leurs revenus.**
- *Autres revenus* : De nombreux autres revenus viennent compléter ces trois principales sources, pour un total de 775 millions de dollars ou **13 % du budget.** Ces revenus provenaient essentiellement de particuliers, d'entreprises ou d'organismes à but non lucratif et visaient à financer autre chose que la recherche subventionnée. Ils incluent aussi bien les dons, les revenus de placement ou de dotation, les contrats de service, de location de locaux, les revenus des entreprises auxiliaires (cafétéria, résidence, librairie, etc.).



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010). *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009).*

Un portrait très différent selon les universités

Le réseau universitaire québécois comprend 17 institutions dont la mission et la structure de financement est fortement différenciée (Figure 4). La différence la plus notable entre les universités concerne l'importance de leur financement. Six universités se démarquent: Concordia, McGill, UQÀM, Montréal, Laval et Sherbrooke. Ces six institutions ne recueillent pas moins de 80 % du financement des universités. Parmi celles-ci, on constate que trois institutions se démarquent particulièrement : McGill, Montréal et Laval. Ces trois universités obtiennent à elles-seules 55 % de tous les revenus universitaires.



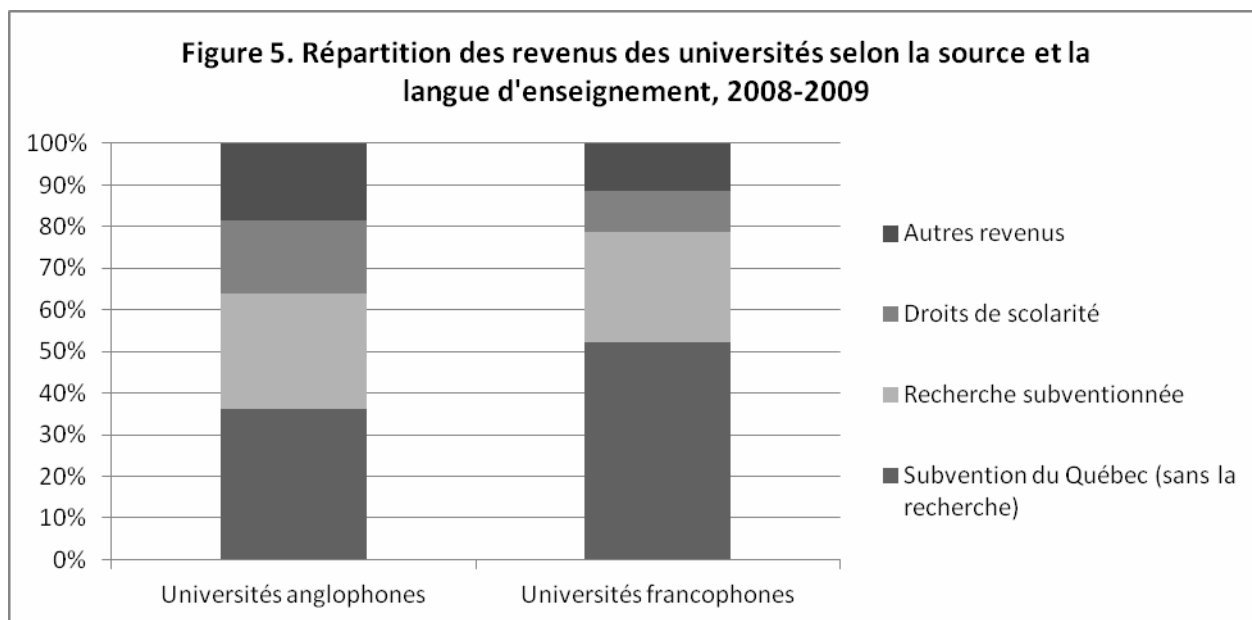
Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010). *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

La deuxième grande différence entre les universités concerne le poids de la recherche subventionnée dans leurs revenus. La recherche explique largement l'importance des universités McGill, de Montréal et Laval qui peuvent être qualifiées de grandes universités de recherche. Elle joue également un rôle considérable à l'Université de Sherbrooke, à l'École polytechnique et à l'INRS. Ces six institutions obtiennent environ 87 % des revenus de recherche. La répartition de la recherche subventionnée entre les universités s'explique en grande partie par sa concentration dans quelques domaines, notamment en santé, sciences et génie. La recherche en santé se concentre dans les quatre universités dotées d'une faculté de médecine (McGill, Montréal, Laval et Sherbrooke), tandis que l'École Polytechnique et l'INRS parviennent à faire belle figure grâce à leur concentration en génie.

Deux autres caractéristiques du financement des universités sont particulièrement pertinentes pour notre propos. D'abord, les droits de scolarité pèsent plus lourd dans les revenus des universités anglophones (17 % au lieu de 10 % pour les universités francophones), alors que les subventions de Québec y pèsent moins lourd (36 % au lieu de 52 %) (Figure 5). Cette différence s'explique par la concentration du côté anglophone des étudiants étrangers et des étudiants

canadiens hors Québec. Ces étudiants sont nombreux à payer des droits de scolarité plus élevés qui viennent réduire la valeur de la subvention versée par Québec.

Une seconde caractéristique à souligner est le poids de la catégorie « autres revenus » dans les revenus des universités anglophones (19 % au lieu de 11 % pour les universités francophones). Cette différence est due entièrement à l'Université McGill qui obtient à elle seule environ le tiers de ces revenus dont elle tire un avantage considérable.



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010). *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Pour comprendre la financement des universités, il faut d'abord en analyser la composante principale, c'est-à-dire les subventions du gouvernement du Québec. C'est ce que nous faisons dans le reste de ce chapitre. Comme cette subvention et les revenus de droits de scolarité sont largement déterminés par les effectifs, nous examinons dans les chapitres suivants comment se distribue la clientèle étudiante. Nous examinons finalement dans le dernier chapitre la recherche subventionnée et les autres revenus, afin de voir comment ils contribuent au poids des universités anglophones dans le système universitaire québécois.

Deuxième partie : Les subventions du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec finance les universités d'au moins trois façons différentes : par des *subventions de fonctionnement*, des *investissements immobiliers* et des *subventions de recherche*. Nous nous concentrons dans ce chapitre sur les deux premières composantes et revenons à la recherche subventionnée dans le dernier chapitre. Nous commençons par expliquer la répartition des subventions de fonctionnement, puis nous présentons brièvement les investissements dans les immobilisations. Nous cherchons par la suite à estimer le coût pour Québec d'une formation universitaire par domaine disciplinaire et cycle d'études, avant de conclure par une brève analyse.

Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement offrent aux universités les revenus de base leur permettant de s'acquitter de leurs missions d'enseignement et de recherche. Elles représentent de loin la source de revenu la plus importante et la plus stable pour les universités. Pour l'année 2011-2012, les subventions de fonctionnement versées avaient une valeur de 2,635 milliards de dollars (Tableau 1). Ces subventions de fonctionnement sont réparties selon une formule extrêmement complexe, comprenant plusieurs dizaines d'enveloppes et des centaines de règles d'allocation. Essayons d'en saisir les principaux paramètres. Les subventions se divisent tout d'abord en une *subvention générale* et des *subventions spécifiques*, auxquelles s'ajoutent divers *ajustements*.

Pour l'année 2011-2012, la subvention générale s'élevait à 2,157 milliards de dollars, soit 82 % de la subvention de fonctionnement. Les universités anglophones en ont reçu 23 %. Cette subvention générale se partage à son tour en quatre composantes. La principale est la *subvention normée*, à laquelle s'ajoute les composantes *régions*, *missions* et les *revenus sujets à récupération*. Nous les examinons tour à tour.

Tableau 1. Subventions de fonctionnement aux universités du Québec, 2011-2012

Subventions de fonctionnement (en milliers de dollars)*	Total	Uni. angl.	%
1. Subvention générale			
<i>1.1 Subvention normée</i>			
Enseignement.....	1 668 966,3	452 351	27,1
Soutien à l'enseignement et à la recherche			
Montant fixe.....	46 099,7	7 278,9	15,8
Montant variable.....	341 219,7	93 610,9	27,4
Terrains et bâtiments.....	228 795,0	69 342	30,9
	(224 272,1)		
<i>1.2 Régions.....</i>	35 431,2	1 417,1	4
<i>1.3 Missions.....</i>	57 072,3	0	0
<i>1.4 Revenus sujets à récupération</i>			
Aide financière aux études.....	-60 302,2	-16 533,3	27,4
Montants forfaitaires			
Étudiants canadiens non-résidents.....	-42 109,5	-38 639,5	91,8
Étudiants étrangers.....	-117 702,1	-76 655,6	65,1
<i>Sous-total.....</i>	2 157 470,4	510 125,5	23,6
	(2 152 947,5)		
2. Subventions spécifiques.....	349 732,9	68 008,1	25,4
	(267 505,9)		
3. Ajustements.....	113 302,3	22 285	23,1
	(96 302,4)		
Total.....	2 634 895,2	609 806,2	23,1
	(2 516 755,8)		

*Les montants correspondent aux montants budgétés. Dans certains cas, une partie des subventions n'avait pas encore été distribuée au moment de la préparation de ce rapport. Les montants distribués ont été notés entre parenthèses et ont servi au calcul de la part des universités anglophones. Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS, 156 pages.

1.1 La subvention normée

La subvention normée est l'enveloppe de base permettant aux universités de remplir leur mission d'enseignement et de recherche. Son allocation correspond à trois fonctions :

- *Enseignement* : Cette fonction est la plus importante. Elle compte pour 1,669 milliards de dollars ou 63 % des subventions de fonctionnement. Elle est répartie entre les universités en fonction du nombre d'étudiants qu'elles recrutent, mais en tenant compte du fait que le coût de formation varie selon les disciplines et les cycles d'études. Plus précisément, le MELS calcule l'« effectif étudiant en équivalence au temps plein » (EEETP) qu'il ajuste par la suite à l'aide d'une grille de pondération (voir plus bas). L'utilisation de la grille de pondération fait en sorte que les universités reçoivent une plus grande part du financement pour les étudiants qu'elles recrutent aux cycles supérieurs et dans les « disciplines lourdes » (par exemple, sciences pures, santé, génie) que dans les « disciplines légères » (par exemple, sciences humaines et sociales, administration).
- *Soutien à l'enseignement et à la recherche* : Cette fonction vise à soutenir l'administration générale des universités, le réseau informatique, la bibliothèque, etc. Elle comprend un *montant fixe* pour chaque université (2,4 M\$) et un *montant variable*, réparti en fonction du nombre d'étudiants (EEETP). Contrairement à la fonction enseignement, les effectifs non pondérés sont utilisés, c'est-à-dire que le même montant est alloué à l'université pour chaque étudiant, peu importe sa discipline ou son cycle d'études. En 2011-2012, chaque étudiant en équivalent au temps plein (EETP) rapportait 1 667,68 \$.
- *Terrains et bâtiments* : Cette subvention vise à couvrir les frais associés au parc immobilier des universités (entretien, assurance, chauffage, prévention des incendies, etc.). Cette enveloppe fait l'objet d'un calcul complexe, mais s'appuie largement sur la superficie des locaux liés à l'enseignement. Elle ne vise pas à financer les immobilisations et les rénovations du parc immobilier. Les universités reçoivent pour ce faire une subvention distincte (voir ci-dessous).

1.2 Les missions particulières et régionales

Des enveloppes particulières s'ajoutent à la subvention normée afin de reconnaître le rôle stratégique joué par certaines universités. Une enveloppe *régions* de 35,4 M\$ soutient ainsi les composantes de l'Université du Québec sises en région, afin de reconnaître leur importance dans l'accès aux études supérieures et le développement régional. Une enveloppe particulière de 27,3 M\$ va à l'INRS afin de soutenir sa mission particulière en recherche et une autre de 8,6 M\$ au siège social de l'Université du Québec. Un montant de 9,6 millions de dollars va à l'Université de Montréal pour soutenir son rôle d'excellence en recherche et les coûts particuliers associés à sa Faculté de médecine vétérinaire.

Des enveloppes plus petites vont finalement à l'Université Laval (3,9 M\$), l'Université de Sherbrooke (2,2 M\$), l'UQÀR (1,8 M\$), TÉLUQ (1,1 M\$) et l'ÉNAP (1 M\$). Bishop's est la seule université anglophone à bénéficier d'une enveloppe particulière, avec une enveloppe de

1,4 M\$ visant à soutenir son rôle d'université de taille modeste. Globalement, le MELS dispose d'une grande marge de manœuvre dans l'attribution (largement ad hoc) de cette composante de la subvention générale.

1.3 Les revenus sujets à récupération

Une fois calculé le montant de la subvention générale pour chaque université, le MELS en soustrait certains revenus tirés des droits de scolarité. Depuis 1990-1991, par exemple, le gouvernement soustrait de la subvention générale une partie des droits de scolarité payés par les étudiants québécois (60,3 M\$) afin de financer l'aide financière aux études. La plus grande partie des revenus récupérés correspondent néanmoins aux montants forfaitaires payés par les étudiants étrangers (117,1 M\$) et les étudiants canadiens non-résidents du Québec (42,1 M\$).

Cette récupération vise à faire en sorte que les étudiants étrangers et les étudiants canadiens non-résidents du Québec contribuent davantage aux coûts de leur formation. Ils paient donc aux universités des droits majorés qui sont par la suite récupérés par le MELS. Comme les étudiants étrangers et canadiens non-résidents du Québec sont davantage présents dans les universités anglophones, 60 % des revenus récupérés par le MELS en 2011-2012 (132 M\$) provenaient de ces universités.

2. Les subventions spécifiques

La deuxième grande partie de la subvention de fonctionnement aux universités est composée des *subventions spécifiques*. Il existe en ce moment une trentaine de subventions spécifiques visant à répondre aux besoins particuliers des universités ou à des priorités gouvernementales. Ces subventions sont allouées selon des règles très différentes. Nous décrivons rapidement les plus importantes subventions spécifiques, celles dont la valeur est supérieure ou égale à 10 M\$:

- *L'ajustement relatif au nombre de grades universitaires* (37,4 M\$) vise à favoriser la diplomation en octroyant aux universités un montant forfaitaire de 500 \$ pour chaque baccalauréat décerné, 1 000 \$ pour chaque maîtrise et 7 000 \$ pour chaque doctorat. Les universités anglophones reçoivent 28 % du total.
- *Les frais indirects de la recherche subventionnée* (79,4 M\$) qui compensent les universités pour les frais encourus par leurs activités de recherche (par exemple, les frais de locaux, d'équipement, d'administration). Cette subvention profite aux universités qui obtiennent le plus de fonds de recherche. Les universités anglophones reçoivent 25 % du total (montant qui va presque entièrement à l'Université McGill).
- *Le soutien à la location de locaux* (34,2 M\$) peut être utilisé par les universités qui doivent louer des espaces additionnels pour remplir leurs obligations de recherche et d'enseignement.

- Le *soutien à l'enseignement médical* (20,5 M\$) bénéficie aux quatre universités dotées d'une faculté de médecine. L'Université McGill reçoit 26 % de l'enveloppe.
- Le *soutien à l'insertion professionnelle* (10 M\$) permet d'aider les diplômés à trouver un emploi en leur offrant, par exemple, des services d'orientation. Les universités anglophones obtiennent 27 % de l'enveloppe.
- Le *soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques par les étudiants* (18 M\$) sert à l'achat de livres, de périodiques et d'équipement informatique. Les universités anglophones obtiennent 30 % du montant total.
- Le *soutien aux services aux étudiants* (15,5 M\$) peut être utilisé pour offrir des services d'orientation, de placement, ou encore pour financer des activités sportives ou socioculturelles. Les universités anglophones reçoivent 27,4 % du total.
- L'*aide aux universités de taille modeste sises en région* (10,5 M\$) vient compléter la subvention de soutien aux missions régionales. L'université Bishop's reçoit 7 % de l'enveloppe.
- *Placement université* (10 M\$) est un nouveau programme visant à inciter les universités à solliciter davantage de dons des particuliers et des entreprises en offrant une contrepartie aux dons recueillis.
- Les *subventions aux familles génie et administration* (31,3 M\$) soutiennent l'embauche de professeurs dans ces disciplines où le recrutement est parfois difficile. Les universités anglophones reçoivent 22 % de l'enveloppe.
- Les *subventions accordées à des établissements fiduciaires* (14,4 M\$) financent principalement des bourses aux étudiants, notamment les Bourses pour de courts séjours d'études à l'extérieur du Québec.

Cette liste ne comprend que les enveloppes les plus importantes. Plusieurs autres soutiennent, par exemple, la formation d'appoint aux immigrants, la formation des maîtres, la collaboration entre les universités et les collèges, les membres des communautés autochtones, les personnes handicapées, etc. Au total, les universités anglophones ont reçu 25,5 % des sommes ayant été distribuées.

3. Les ajustements

Une fois calculée l'enveloppe allouée à chaque université, le MELS peut procéder à divers ajustements. Les principaux visent à tenir compte du *recomptage des effectifs étudiants*, qui peuvent varier légèrement au fil du temps, et les *réinvestissements* qui peuvent survenir en fonction de la situation budgétaire.

Les investissements immobiliers

En plus des subventions de fonctionnement, le MELS verse chaque année une subvention visant à financer les investissements immobiliers des universités. Ces investissements sont décrits dans un *Plan quinquennal d'investissements universitaires* mis à jour annuellement. Pour l'année 2010-2011, les universités ont reçu 241 M\$ de financement pour le maintien et le renouvellement de leurs actifs. Les universités anglophones ont obtenu 31,4 % du total (MELS 2011).

Le Plan quinquennal prévoit également un investissement de 22 M\$ du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation visant à soutenir les infrastructures de recherche. Ce fonds aide les universités à obtenir des fonds de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), un organisme fédéral finançant les infrastructures de recherche, mais exigeant une contrepartie des provinces. Nous ignorons la part de ce financement qui est allé aux universités anglophones, mais nous pouvons présumer qu'il correspond grosso modo à la part du financement de la FCI obtenu par ces institutions. De 2004-2009, les universités anglophones (essentiellement McGill) ont obtenu en moyenne 27 % du financement de la FCI.

Le poids des universités anglophones dans les investissements immobiliers se rapproche de leur poids dans les effectifs (28 %) et le financement total (29 %). L'écart entre les universités est cependant important. En 2010-2011, McGill recevait 21 % des investissements immobiliers, bien qu'elle comptait pour 14 % des effectifs. À l'inverse, Concordia, qui comptait 13 % des effectifs, n'avait droit qu'à 9 % des investissements immobiliers. L'écart s'explique par la formule utilisée pour calculer les investissements. Cette formule prend en considération, entre autres, la superficie et les types d'espaces reconnus aux fins du financement (eux-mêmes liés en partie aux effectifs étudiants), ce qu'il en coûterait pour les remplacer et leur âge. L'avantage de McGill s'explique en grande partie par l'âge plus avancé de son parc immobilier.

Troisième partie : Le coût des formations universitaires

Maintenant que nous avons brièvement décrit les principales composantes des subventions du gouvernement du Québec, nous sommes en mesure de déterminer de façon approximative le montant versé annuellement par Québec pour différentes formations universitaires. Le financement des formations universitaires est particulièrement simple à réaliser pour la composante « enseignement » de la subvention de fonctionnement. Nous avons vu qu'il s'agissait de la composante principale de la subvention, représentant à elle-seule 63 % du total.

La composante « enseignement » est répartie entre les universités non seulement en fonction des *effectifs*, mais des *effectifs pondérés*. Le concept d'effectif pondéré vise à tenir compte du fait que le coût de la formation universitaire varie d'un domaine à l'autre et d'un cycle à l'autre. Par exemple, la formation dans certaines disciplines peut exiger un ratio professeur/étudiant plus faible, que ce soit pour assurer l'encadrement lors de stages obligatoires (en éducation, médecine ou sciences infirmières) ou le travail de laboratoire (en sciences pures et génie). Le personnel enseignant et l'équipement peuvent aussi coûter plus cher dans certaines disciplines (musique).

Le financement par effectifs pondérés, utilisé dans plusieurs autres juridictions au Canada et aux États-Unis, a été adopté au Québec en 2000-2001. Il venait remplacer la *formule historique* en place auparavant. Cette formule consistait à financer les institutions en s'appuyant sur le financement des années précédentes et en y apportant des ajustements pour tenir compte des variations dans les effectifs étudiants, des nouveaux besoins et des priorités stratégiques (voir Trahan et Carreau 2010 pour une discussion du contexte ayant conduit à l'adoption de la formule de financement actuelle et de ses modifications subséquentes).

Pour établir la *grille de pondération* devant servir à la répartition de la fonction enseignement, le gouvernement a utilisé la méthode des *coûts observés*. Elle consistait à établir le coût moyen d'une formation universitaire pour chaque cycle d'études et chaque domaine d'études en 2000-2001. Si une formation coûtait deux fois plus à offrir qu'une autre, elle devait peser deux fois plus lourd dans la répartition de la composante « enseignement ». Le Tableau 2 présente la grille de pondération en vigueur aujourd'hui, très similaire à celle adoptée il y a dix ans.

<i>Cycle d'études</i>	<i>1^{er}</i>	<i>2^e</i>	<i>3^e</i>
Médecine dentaire	7,96	6,59	10,69
Médecine vétérinaire	9,73	9,41	10,69
Optométrie	5,37	6,59	10,69
Spécialités non médicales en santé	2,32	6,59	10,69
Sciences infirmières	1,77	2,29	10,69
Pharmacie	1,41	2,29	10,69
Sciences pures	2,11	6,59	10,69
Mathématiques	1,41	4,42	9,42
Architecture et design de l'environnement	1,87	4,42	6,4

Génie	2,11	4,42	9,42
Informatique	1,41	2,29	6,4
Agriculture, foresterie et géodésie	5,05	9,41	9,42
Sciences humaines et sociales	1,07	4,42	6,4
Géographie	2,11	6,59	10,69
Éducation	1,61	2,29	6,4
Éducation physique	2,11	4,42	10,69
Administration	1,07	2,29	6,4
Beaux arts	2,93	4,42	6,4
Cinéma et photographie	1,87	4,42	6,4
Musique	3,3	4,42	6,4
Lettres	1	4,42	6,4
Droit	1,41	4,42	6,4
Médecine	4,07	6,59	10,69
Médecine – résidents		3,36	

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011), *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS.

Un examen rapide de la grille de pondération des effectifs étudiants montre des variations importantes selon les disciplines. Le point de référence pour le calcul de la pondération est la formation la moins dispendieuse, en l'occurrence, la formation de premier cycle en lettres (avec un coefficient de 1). Plusieurs autres formations de premier cycle ont un poids similaire à celle-ci, notamment le premier cycle en administration et en sciences humaines et sociales (1,07). Ces disciplines sont qualifiées de « légères » dans les politiques de financement. Les formations en droit, informatique, mathématiques, pharmacie (1,41) et éducation (1,61) ont un poids légèrement plus élevé, alors que les formations en sciences pures, génie (2,11), beaux-arts (2,93) et musique (3,3) pèsent considérablement plus. Les poids les plus élevés au premier cycle se retrouvent dans les spécialités médicales, notamment en médecine (4,07), optométrie (5,37) et médecine dentaire (7,96).

On constate aussi un écart considérable entre les cycles d'études. Au deuxième cycle, la plupart des formations ont un coefficient variant entre 4,42 et 6,59, avec des exceptions importantes, notamment en administration, sciences infirmières et éducation (2,29). Le troisième cycle pèse encore plus lourd, avec des coefficients variant entre 6,40 et 10,69.

Le calcul des effectifs pondérés permet au gouvernement de répartir l'enveloppe « enseignement ». En 2011-2012, il y avait 1,669 milliards de dollars à répartir et 473 110 étudiants en équivalence au temps plein (EETP) pondérés. En divisant le montant total par le nombre d'EETP pondérés, on obtient un total de 3 527,65 \$ par EETP pondéré. Il suffit de multiplier chacun des coefficients du Tableau 2 par ce montant pour obtenir le financement alloué à chaque discipline et cycle d'études au titre de la fonction enseignement. Le Tableau 3 montre les résultats de ce calcul. On constate encore une fois un écart substantiel entre les disciplines et cycles d'études. Le montant de la subvention varie entre 3 527,65 \$ pour un étudiant au premier cycle en lettres et 37 710,58 \$ pour les candidats au doctorat en santé et sciences pures.

Tableau 3. Financement de la fonction enseignement par EETP selon la discipline et le cycle d'études, 2011-2012

<i>Cycle d'études</i>	<i>1^{er}</i>	<i>2^e</i>	<i>3^e</i>
Médecine dentaire	28 080 \$	23 247 \$	37 711 \$
Médecine vétérinaire	34 324 \$	33 195 \$	37 711 \$
Optométrie	18 943 \$	23 247 \$	37 711 \$
Spécialités non médicales en santé	8 184 \$	23 247 \$	37 711 \$
Sciences infirmières	6 244 \$	8 078 \$	37 711 \$
Pharmacie	4 974 \$	8 078 \$	37 711 \$
Sciences pures	7 443 \$	23 247 \$	37 711 \$
Mathématiques	4 974 \$	15 592 \$	33 230 \$
Architecture et design de l'environnement	6 597 \$	15 592 \$	22 577 \$
Génie	7 443 \$	15 592 \$	33 230 \$
Informatique	4 974 \$	8 078 \$	22 577 \$
Agriculture, foresterie et géodésie	17 815 \$	33 195 \$	33 230 \$
Sciences humaines et sociales	3 775 \$	15 592 \$	22 577 \$
Géographie	7 443 \$	23 247 \$	37 711 \$
Éducation	5 680 \$	8 078 \$	22 577 \$
Éducation physique	7 443 \$	15 592 \$	37 711 \$
Administration	3 775 \$	8 078 \$	22 577 \$
Beaux arts	10 336 \$	15 592 \$	22 577 \$
Cinéma et photographie	6 597 \$	15 592 \$	22 577 \$
Musique	11 641 \$	15 592 \$	22 577 \$
Lettres	3 528 \$	15 592 \$	22 577 \$
Droit	4 974 \$	15 592 \$	22 577 \$
Médecine	14 358 \$	23 247 \$	37 711 \$
Médecine – résidents		11 853 \$	

Les autres composantes de la subvention

La fonction enseignement ne représente cependant qu'une partie du financement des universités accordé par Québec. Pour évaluer de façon plus adéquate les coûts d'une formation universitaire, il faut inclure les autres composantes de la subvention de fonctionnement et les investissements immobiliers. Pour certaines enveloppes, l'exercice est relativement aisé. C'est le cas du montant variable de la composante « Soutien à l'enseignement et à la recherche ». D'une valeur de 341 M\$, il s'agit de l'enveloppe la plus importante en dehors de la composante « enseignement ». Ce montant est tout simplement réparti entre les universités en fonction des effectifs non pondérés. En 2011-2012, chaque EETP avait une valeur de 1 667,68 \$. Ce montant peut être directement ajouté aux montants du Tableau 3.

Les autres enveloppes budgétaires sont plus difficiles à attribuer à des formations précises. Certaines profitent de façon particulière aux universités régionales, d'autres aux universités de recherches, d'autres encore à des disciplines particulières comme le génie, l'administration ou la médecine. Comme il n'existe pas de méthode établie pour attribuer ces coûts à des formations précises, le plus simple est de présupposer qu'ils se distribuent de façon à peu près égale entre les disciplines et les cycles d'études. Cette approche est susceptible d'introduire des biais, mais ceux-ci sont peu susceptibles d'affecter notre interprétation globale.

La première étape consiste à additionner la valeur des autres composantes de la subvention de fonctionnement, de même que celle des investissements en immobilisation prévus pour l'année 2011-2012^{1,2} :

• Soutien à l'enseignement et à la recherche (montant fixe) :	46,01 M\$
• Terrains et bâtiments :	228,80 M\$
• Régions :	35,43 M\$
• Missions :	57,07 M\$
• Subventions spécifiques :	349,73 M\$
• Ajustements :	113,30 M\$
• Investissements immobiliers:	234,32 M\$
• Total :	1 064,66 M\$

Nous pouvons ensuite diviser le total (1 064,66 M\$) par le nombre d'EETP déclaré en 2011-2012 (208 341,12). Le montant obtenu est de 5 110,18 \$ par EETP. On peut ajouter ce montant au 1 667,68 \$ par EETP du montant variable de la fonction *Soutien à l'enseignement et à la recherche*, ce qui donne un total de 6 777,86 \$ par EETP. Ce montant peut être utilisé pour réviser le Tableau 3 et obtenir un aperçu du financement offert par Québec pour chaque discipline et cycle d'études à travers la subvention de fonctionnement et les immobilisations. C'est ce que nous faisons dans le Tableau 4. Les montants indiqués ne doivent être compris qu'à titre indicatif puisque les différentes composantes du financement peuvent bénéficier davantage à certaines universités, disciplines ou cycles d'études.

¹ Nous ne soustrayons pas les montants récupérés pour l'aide financière aux études (60,3 M\$) parce que cette somme provient des droits de scolarité payés par les étudiants et sert à soutenir ces mêmes étudiants à travers le programme d'aide financière aux études. Le coût du soutien du gouvernement à travers l'aide financière aux études mériterait un examen séparé et détaillé. Les montants allant aux étudiants de chaque université ne sont connus que pour le programme québécois de prêts et bourses. Nous ignorons dans quelle mesure les étudiants de chaque université, discipline ou cycle d'études bénéficient des autres soutiens gouvernementaux (incitatifs à l'épargne, crédits d'impôt).

² Nous ne soustrayons pas non plus les montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers puisque ces montants servent en principe à compenser en partie ou en totalité le coût de leur formation au Québec. Nous verrons au chapitre 5 dans quelle mesure ils le font.

Tableau 4. Financement estimé de la formation universitaire par EETP selon la discipline et le cycle, 2011-2012

<i>Cycle d'études</i>	<i>1^{er}</i>	<i>2^e</i>	<i>3^e</i>
Médecine dentaire	34 858 \$	30 025 \$	44 488 \$
Médecine vétérinaire	41 102 \$	39 973 \$	44 488 \$
Optométrie	25 721 \$	30 025 \$	44 488 \$
Spécialités non médicales en santé	14 962 \$	30 025 \$	44 488 \$
Sciences infirmières	13 022 \$	14 856 \$	44 488 \$
Pharmacie	11 752 \$	14 856 \$	44 488 \$
Sciences pures	14 221 \$	30 025 \$	44 488 \$
Mathématiques	11 752 \$	22 370 \$	40 008 \$
Architecture et design de l'environnement	13 375 \$	22 370 \$	29 354 \$
Génie	14 221 \$	22 370 \$	40 008 \$
Informatique	11 752 \$	14 856 \$	29 354 \$
Agriculture, foresterie et géodésie	24 592 \$	39 973 \$	40 008 \$
Sciences humaines et sociales	10 552 \$	22 370 \$	29 355 \$
Géographie	14 221 \$	30 025 \$	44 488 \$
Éducation	12 457 \$	14 856 \$	29 355 \$
Éducation physique	14 221 \$	22 370 \$	44 488 \$
Administration	10 552 \$	14 856 \$	29 355 \$
Beaux arts	17 114 \$	22 370 \$	29 355 \$
Cinéma et photographie	13 375 \$	22 370 \$	29 355 \$
Musique	18 419 \$	22 370 \$	29 355 \$
Lettres	10 306 \$	22 370 \$	29 355 \$
Droit	11 752 \$	22 370 \$	29 355 \$
Médecine	21 135 \$	30 025 \$	44 488 \$
Médecine – résidents		18 631 \$	

Ces calculs approximatifs viennent renforcer ce que nous avons dit plus haut : le coût de la formation universitaire varie de façon très importante d'une discipline à l'autre et, surtout, d'un cycle d'études à l'autre. Les formations doctorales les plus dispendieuses reçoivent ainsi une subvention environ quatre fois supérieure aux formations de premier cycle les moins dispendieuses. **Ces calculs sont essentiels pour comprendre la répartition du financement entre les universités, mais aussi pour évaluer les politiques à l'endroit des étudiants provenant de l'extérieur du Québec (chapitres 4 et 5).**

Analyse

La composition des revenus des universités anglophones se distingue à plusieurs égards de celle des universités francophones. La subvention de Québec pèse moins lourd dans leur financement, alors que les droits de scolarité pèsent davantage. La différence s'explique par le fait que les universités anglophones recrutent davantage d'étudiants de l'extérieur du Québec, payant des droits de scolarité supplémentaires, récupérés par Québec à travers sa subvention générale.

Le principal levier du gouvernement du Québec en matière de financement des universités est la subvention de fonctionnement. Cette subvention se divise à son tour en plusieurs composantes, certaines allouées selon des règles précises, d'autres de manière ad hoc. Pour sa plus grande partie, la subvention de fonctionnement est cependant allouée en fonction des effectifs des universités. Si les universités anglophones reçoivent une part de la subvention de fonctionnement (23 %) largement supérieure au poids des anglophones de langue maternelle (8 %), c'est d'abord et avant tout parce qu'elles recrutent davantage d'étudiants, ce qui se traduit automatiquement dans le financement qu'elles reçoivent.

Il y aurait plusieurs choses à dire sur le financement par effectifs des universités, utilisé dans plusieurs juridictions nord-américaines, et adopté par Québec au début des années 2000. Son principal avantage est de créer des règles claires et transparentes pour la distribution de la subvention de fonctionnement et ainsi de faciliter les négociations annuelles entre le gouvernement et les universités. Cet avantage s'accompagne cependant d'un inconvénient. Le financement par effectifs incite les universités à entrer en compétition pour attirer le plus d'étudiants possibles. Cette compétition n'a pas que des effets négatifs puisqu'elle peut conduire les universités à offrir de meilleures formations ou de meilleurs services aux étudiants. En revanche, la course aux clientèles étudiantes peut mener à un nivèlement par le bas des exigences académiques, à un développement anarchique du réseau universitaire et à une anglicisation de l'enseignement dans les institutions francophones.

Notre objectif n'est cependant pas de nous prononcer sur la pertinence du mode de fonctionnement par effectifs, mais simplement de comprendre son impact sur le financement des universités et, notamment, sur la répartition linguistique du financement. Il serait possible de soutenir que le financement par effectifs avantage les institutions anglophones puisqu'elles disposent d'une meilleure capacité de recrutement. Comme les universités anglophones recrutent largement au-delà de la population anglophone, le financement par effectifs leur permettrait d'obtenir une plus grande part du budget qu'une formule historique qui fixerait leur financement à un niveau plus bas.

L'affirmation est juste, mais il faut éviter d'exagérer les différences entre le financement par effectifs et le financement dit « historique ». Dans la plupart des cas, les juridictions adoptant un financement historique finissent par allouer leurs subventions de fonctionnement d'une façon qui reflète en grande partie l'évolution des effectifs. Ainsi, les universités anglophones du Québec n'obtenaient pas un financement moindre avant la mise en place de la formule par effectifs et rien ne garantit qu'elles obtiendraient un financement moindre en cas d'abandon du financement par effectifs.

Le financement par effectifs soulève cependant d'autres questions importantes dans le cadre notre propos. Une première concerne le risque que la course aux effectifs mène à une anglicisation de l'offre de formation dans les universités francophones. L'offre de programmes en anglais dans les universités francophones demeure marginale, mais la question mérite d'être posée depuis la création de la maîtrise en *Global Supply Chain Management* à HEC Montréal³.

Le risque est évidemment que l'initiative fasse boule de neige et que les universités en viennent à multiplier les programmes offerts uniquement ou principalement en anglais, menant au recrutement de professeurs et d'étudiants n'ayant pas une connaissance suffisante du français et imposant progressivement l'anglais dans les universités francophones. Un problème similaire existe là où les universités francophones embauchent des professeurs ayant une connaissance déficiente du français, ce qui mène à l'anglicisation du milieu de travail universitaire. Bien qu'aucune étude sérieuse n'ait été faite sur la question, de nombreuses anecdotes suggèrent que le problème est réel, notamment dans le domaine des sciences naturelles et du génie, où des candidats légèrement plus performants en recherche sont embauchés malgré leur connaissance déficiente du français, au grand désavantage des étudiants.

1.1 Recommandation : Le gouvernement doit faire du français la langue normale d'enseignement dans les universités francophones. La formation en anglais doit pouvoir y demeurer possible, mais seulement dans des circonstances précises et très limitées.

Une seconde question concerne la pertinence de la grille de pondération des effectifs adoptée par Québec sur la base des « coûts observés ». Cette méthode consiste à fixer durablement les pratiques de financement des formations universitaires qui étaient en place au début des années 2000. Cela revient à nier que les méthodes d'enseignement évoluent et que les coûts relatifs des formations peuvent (ou même doivent parfois) changer.

Le principal avantage de la méthode des « coûts observés » était de minimiser les risques politiques associés à la mise en place du financement par effectifs. La méthode des coûts observés, bien qu'elle ait peu à voir avec l'intérêt du contribuable ou même des étudiants, avait l'avantage de ne pas bousculer le statut quo. Le gouvernement aurait pu décider d'établir la grille de pondération en fonction d'un autre critère (besoins du marché du travail, objectifs culturels, sociaux ou scientifiques), mais toute autre approche aurait cependant déclenché des débats interminables entre les disciplines et les universités.

Il est étonnant que la grille de pondération des disciplines ait à peine été évoquée dans le débat sur les droits de scolarité et le financement des universités. Après tout, il s'agit de la principale règle de répartition de la subvention de fonctionnement des universités, règle menant à d'importantes variations dans le financement public consenti selon la discipline et le cycle d'études. La grille de pondération gagnerait à faire l'objet d'un examen critique, qui permettrait de mieux l'ajuster aux besoins des étudiants et des citoyens. Ce rapport n'est cependant pas l'endroit pour réaliser cet exercice complexe.

³ HEC Montréal, *Global Supply Chain Management*, page consultée le 22 juillet 2012. http://www.hec.ca/programmes_formations/msc/options/global_supply_chain_management/global_supply_chain_management.html

L'analyse de la grille de pondération est néanmoins pertinente dans le cadre de notre discussion. Aux chapitres suivants, nous verrons que la grille de pondération ne bénéficie pas de manière démesurée aux universités anglophones puisque celles-ci ne tendent pas à recruter une proportion plus importante d'étudiants dans les disciplines plus dispendieuses. En revanche, nous verrons que les coûts de formation qu'elle nous permet d'estimer jettent une lumière intéressante sur nos politiques de financement des étudiants provenant de l'extérieur du Québec.

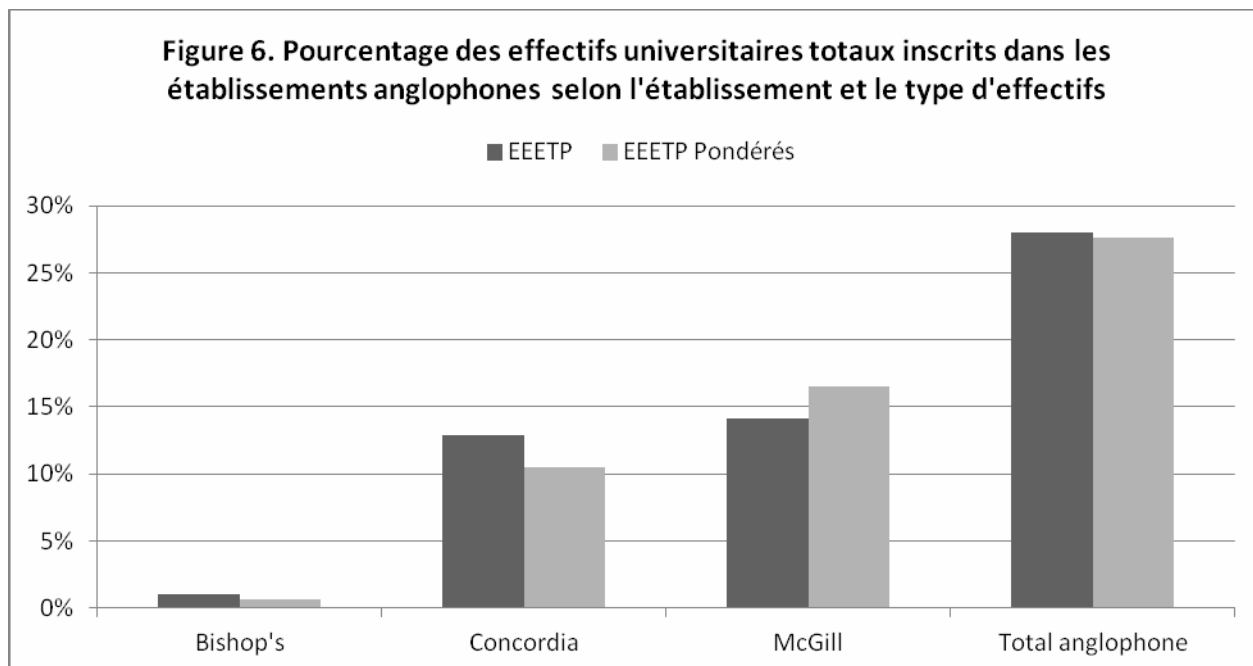
CHAPITRE 2 LES EFFECTIFS

Le financement des universités québécoises est en très large mesure déterminé par les effectifs étudiants. Si les universités anglophones parviennent à en obtenir une part si considérable, c'est d'abord et avant tout parce qu'elles parviennent à recruter une part importante des étudiants. Dans ce chapitre, nous examinons plus en détail les effectifs des universités anglophones, notamment leur répartition par disciplines et leur provenance. Cette discussion nous permettra d'examiner plus en détail au cours des chapitres suivants la répartition des étudiants du Québec, du reste du Canada et de l'étranger, de même que les mesures qui pourraient être prises pour renforcer le français dans le monde universitaire.

Les effectifs par disciplines

La formule québécoise de financement des universités accorde davantage de poids aux disciplines lourdes et aux cycles supérieurs. On peut donc se demander si la répartition du financement par effectifs pondérés vient accroître ou réduire la place des universités anglophones. Après tout, l'Université McGill est reconnue pour sa force dans certaines disciplines lourdes (santé et sciences pures) et aux cycles supérieurs. Est-il possible que la concentration des universités anglophones dans certains domaines leur donne un avantage au chapitre du financement ?

La Figure 6 compare le poids des universités anglophones dans le total des effectifs pondérés et non pondérés. On y voit que les universités Concordia et Bishop's occupent une place moindre dans les effectifs pondérés que dans les effectifs non pondérés, mais que l'Université McGill y occupe une place plus importante. L'écart s'explique évidemment par la présence à McGill d'une faculté de médecine et la place plus importante qu'y occupent les cycles supérieurs. Le poids de l'enseignement anglophone, quant à lui, demeure à peu près le même, peu importe que l'on considère les effectifs pondérés (27,6 %) ou non pondérés (28,0 %). En d'autres mots, les universités anglophones ne profitent pas de la composition de leurs effectifs pour obtenir une part plus grande de la subvention de fonctionnement.



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELs. Les calculs incluent les effectifs étudiants étrangers inscrits dans les disciplines déréglementées (voir chapitre 5 pour la discussion détaillée sur les étudiants étrangers).

Le Tableau 5 présente en détail la distribution par disciplines des effectifs des trois universités anglophones. Il en ressort plusieurs faits marquants. D'abord, une grande partie des effectifs se concentrent dans quelques grands groupes disciplinaires : sciences pures, mathématiques, sciences humaines et sociales, lettres, génie et administration. Ensuite, on observe des différences intéressantes entre les effectifs de Concordia et McGill. Au premier cycle, l'Université Concordia possède un avantage au chapitre des inscriptions en mathématiques, informatique, sciences humaines et sociales, administration, beaux-arts et cinéma. L'Université McGill, quant à elle, se démarque en santé, sciences pures, éducation, musique, droit et aux cycles supérieurs. Cette concentration dans plusieurs disciplines lourdes et aux cycles supérieurs explique pourquoi McGill occupe une place plus importante dans les effectifs pondérés que non pondérés.

Tableau 5. Répartition des effectifs universitaires (EETP) inscrits dans les universités anglophones selon l'établissement et la catégorie disciplinaire, 2009-2010

	<i>Bishop's</i>	<i>Concordia</i>	<i>McGill</i>
Médecine	-	112	1475
Médecine dentaire	-	-	135
Spécialités non médicales en santé	0	97	484
Sciences infirmières	-	-	271
Sciences pures	194	2051	3222
Mathématiques	121	1821	890
Architecture et design de l'environnement	-	174	140
Génie	-	1592	1642
Informatique	39	1100	425
Agriculture, foresterie et géodésie	-	123	255
Sciences humaines et sociales	580	7337	5142
Géographie	88	191	220
Éducation	162	461	969
Éducation physique	5	321	148
Administration	281	3126	1462
Beaux arts	124	1220	82
Cinéma et photographie	-	547	17
Musique	50	195	645
Lettres	380	2036	2077
Droit	-	295	582
2e cycle	11	2387	4813
3e cycle	-	613	1934

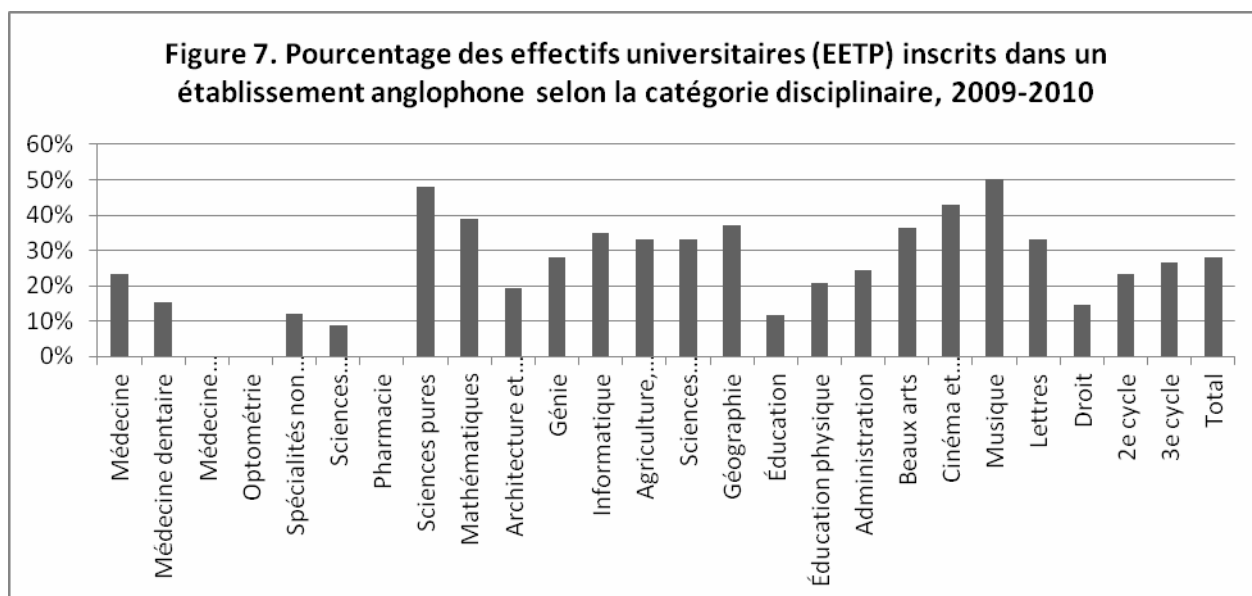
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS. (Les calculs incluent les effectifs étudiants étrangers inscrits dans les disciplines déréglementées.)

En additionnant les effectifs des trois universités anglophones, on peut mesurer la part de l'enseignement anglophone pour chaque discipline. C'est ce que nous faisons dans la Figure 7. On y voit que la place de l'enseignement anglophone varie de façon importante d'une discipline à l'autre. Dans plusieurs disciplines, le poids de l'anglais se situe clairement sous la moyenne (28 % pour l'ensemble des effectifs). C'est le cas dans le domaine de la santé (excluant la médecine), de l'éducation et du droit.

Dans d'autres disciplines, le poids de l'anglais est beaucoup plus important que la moyenne. Le pourcentage des effectifs étudiants en anglais est particulièrement élevé en sciences pures (48 %), mathématiques (39 %), informatique (35 %), géographie (37 %), beaux-arts (37 %), cinéma et photographie (43 %) et musique (50 %). Les lettres et les sciences humaines et

sociales, qui comptent pour 37 % des étudiants anglophones inscrits au premier cycle, ne sont également pas en reste, avec 33 % des étudiants inscrits dans un établissement anglophone.

De manière générale, on peut dire que l'enseignement anglophone occupe une place plus limitée dans les filières professionnelles étroitement arrimées au marché du travail québécois, par exemple l'enseignement, les sciences infirmières ou le droit. En revanche, son poids est plus important dans les filières offrant une formation plus générale, comme les sciences pures ou les sciences humaines et sociales. Ce qui est probablement déterminé par l'origine des étudiants des universités anglophones, plus susceptibles de provenir de l'extérieur du Québec, donc d'opter pour une formation permettant l'acquisition de compétences plus facilement transférables à l'extérieur du Québec.



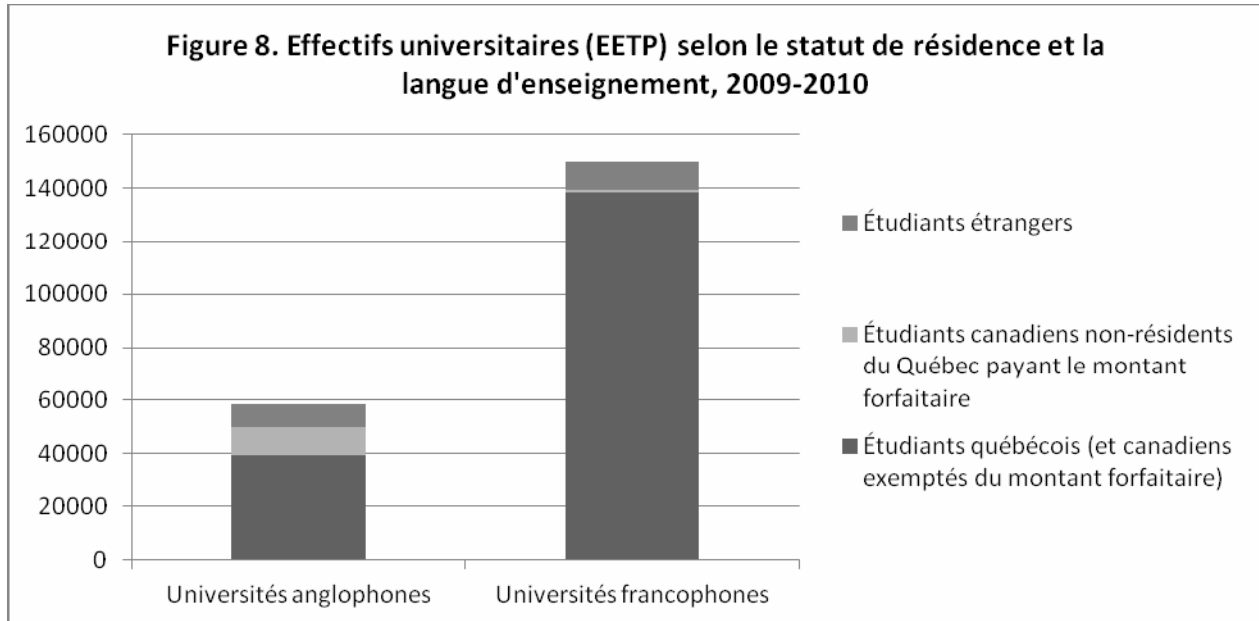
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS.

La provenance des effectifs

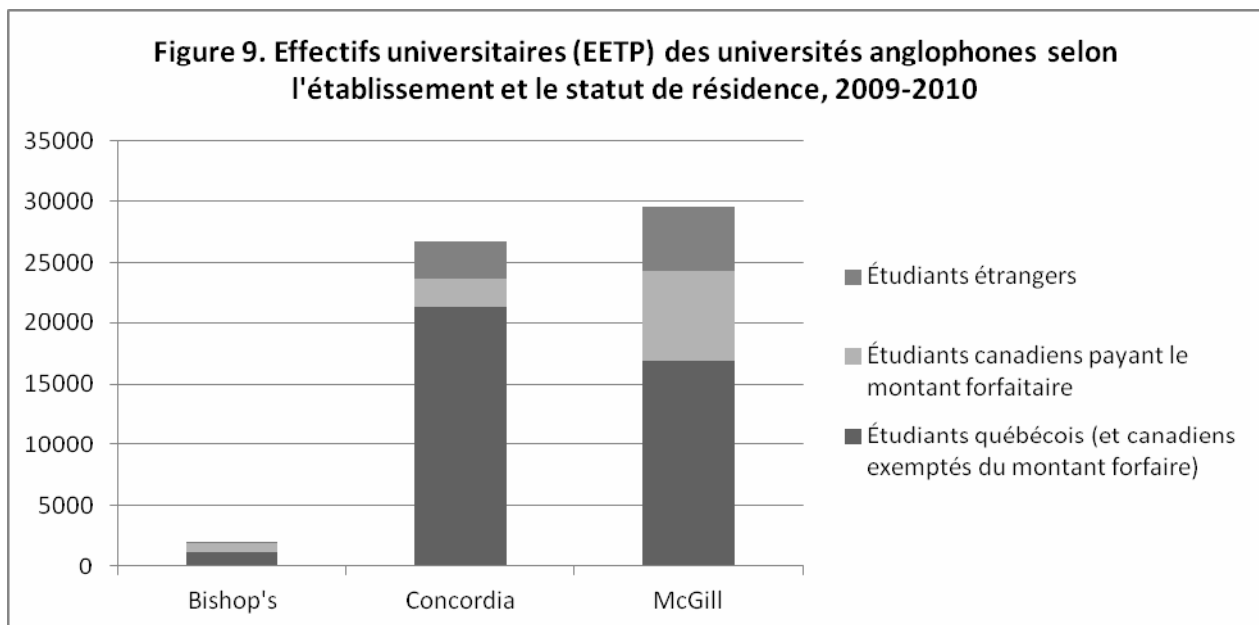
L'une des principales différences entre les universités francophones et anglophones est la provenance de leurs effectifs. Cette différence a des implications importantes puisque le financement des effectifs varie en fonction du statut de résidence des étudiants. La politique québécoise distingue trois statuts de résidence :

- Les résidents du Québec qui paient les droits de scolarité de base.
- Les Canadiens non-résidents du Québec, c'est-à-dire les étudiants qui proviennent des autres provinces canadiennes et qui, pour la plupart, paient un montant forfaitaire en plus des droits de scolarité de base.
- Les étudiants étrangers qui paient également un montant forfaitaire en plus des droits de scolarité de base (bien qu'il existe de nombreuses possibilités d'exemption).

La Figure 8 montre que les étudiants étrangers et canadiens non-résidents du Québec représentent une part beaucoup plus importante des effectifs des universités anglophones (32 %) que des universités francophones (8 %). Les universités anglophones recrutent une part considérable des étudiants étrangers (45 %) et la quasi totalité des étudiants canadiens non-résidents (92 %).



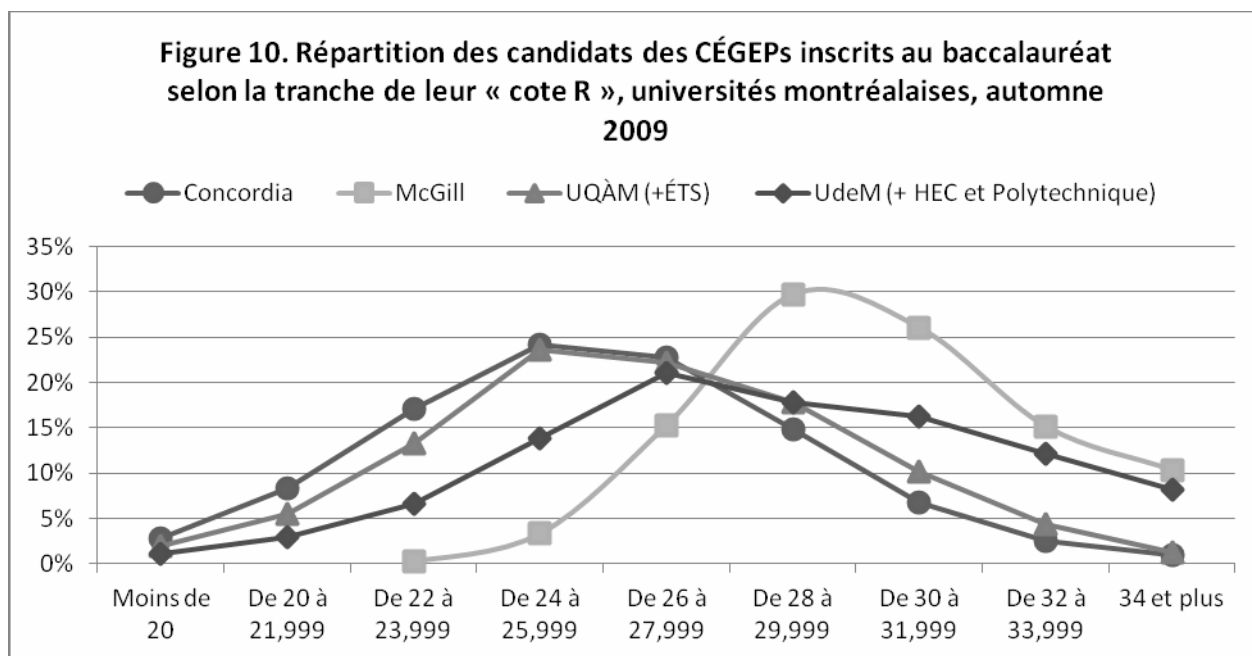
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS ; Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 64 pages.



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS ; Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux

Un examen plus poussé révèle des différences importantes quant à la provenance des effectifs des trois universités anglophones. La Figure 9 montre que McGill recrute beaucoup plus à l'extérieur du Québec que Concordia. Environ 43 % de ses effectifs ne sont pas reconnus comme résidents du Québec, contre 20 % pour Concordia. On constate finalement que Bishop's recrute relativement peu à l'étranger (7 %), mais compte largement sur le recrutement dans les autres provinces (37 %).

La capacité de McGill à recruter à l'extérieur du Québec découle selon toute vraisemblance de son prestige et de sa notoriété, des facteurs reconnus comme particulièrement importants dans le choix d'une université chez les étudiants étrangers (Chatel-DeRepentigny et al. 2011). La préférence pour McGill se manifeste d'ailleurs également chez les étudiants du Québec. Même si McGill en recrute moins que Concordia, elle semble néanmoins être le premier choix de plusieurs d'entre eux. On peut le voir en comparant la *cote le rendement au collégial* (cote R) des étudiants inscrits dans les deux universités. La cote R est une mesure standardisée du MELS permettant de comparer la performance scolaire des étudiants du collégial en vue de leur admission à l'université. Plus la cote R d'un étudiant est élevée, meilleurs sont ses résultats scolaires par rapport à la moyenne.

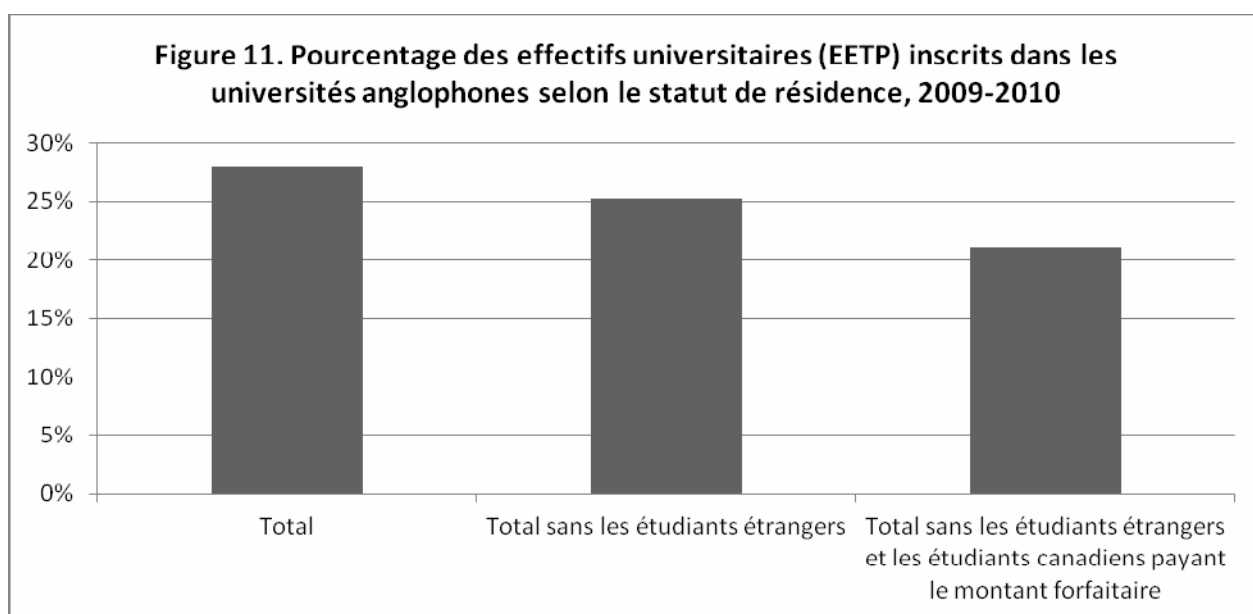


Source : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, *Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ)*. En ligne (consulté le 8 août 2012): <http://www.crepuq.qc.ca/EducQ/>

La Figure 10 compare la répartition des étudiants inscrits dans les quatre universités montréalaises (et leurs composantes) en fonction de leur cote R. On voit que la courbe de l'Université McGill est nettement à droite de celle de l'Université Concordia, ce qui signifie qu'elle admet des étudiants dont la moyenne au collégial est considérablement plus élevée. Du côté francophone, on observe également une différence importante entre l'UQAM et l'Université

de Montréal, mais l'écart n'est cependant pas aussi prononcé qu'entre les deux universités anglophones. Pour le dire simplement, McGill est de loin l'université montréalaise (et québécoise) la plus sélective, non seulement parce qu'elle recrute les meilleurs étudiants parmi les Québécois souhaitant étudier en anglais, mais également parce qu'elle dispose d'une bonne capacité de recrutement à l'extérieur du Québec.

Pour conclure notons que le fait d'inclure ou non les étudiants canadiens et étrangers a une influence considérable sur le poids relatif de l'enseignement universitaire anglophone au Québec (Figure 11). En incluant les étudiants étrangers et canadiens, ce sont 28 % des étudiants qui suivent une formation en anglais au Québec. En excluant les étudiants étrangers, cette proportion baisse à 25 %. En excluant ensuite les étudiants des autres provinces qui paient le montant forfaitaire, cette proportion tombe à 21 %.



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS ; Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation.

Une partie importante de la surreprésentation de l'enseignement anglophone au Québec s'explique donc par son pouvoir d'attraction à l'extérieur du Québec. À 21 % chez les résidents du Québec, le poids de l'anglais demeure néanmoins considérable. C'est près du double du poids de l'enseignement anglophone au primaire et secondaire (11 %) et davantage que le poids de l'enseignement anglophone au collégial (16 %) (MELS 2011, p. 134).

Analyse

L'étude détaillée des effectifs des universités anglophones révèle plusieurs faits intéressants. Le premier est que la surreprésentation de l'anglais varie de façon considérable selon la catégorie disciplinaire. Dans certaines disciplines, la part des effectifs anglophones est clairement

inférieure à la moyenne. C'est le cas de programmes comme les sciences infirmières, l'éducation et le droit. Ces programmes ont comme point commun d'être étroitement arrimés au marché du travail québécois, ce qui les rend sans doute moins attirants pour les étudiants souhaitant s'établir à l'extérieur du Québec à la suite de leurs études.

Dans d'autres domaines, la part de l'enseignement anglophone atteint un niveau préoccupant, variant entre le tiers et la moitié de l'ensemble des effectifs. C'est le cas en sciences pures, en mathématiques, en informatique, en sciences humaines et sociales, en beaux-arts, en cinéma, en photographie et en musique. Comme nous ne disposons pas des données détaillées sur la répartition des étudiants selon leur statut de résidence, nous sommes incapables de déterminer dans quelle mesure cette surreprésentation est due à la présence d'étudiants provenant de l'extérieur du Québec.

La place de l'anglais dans certaines disciplines est néanmoins suffisamment préoccupante pour mériter un examen approfondi. On peut se demander, par exemple, pourquoi les universités anglophones comptent une proportion si forte d'étudiants en sciences pures (48 %) et en mathématiques (39 %), des domaines de formation présumés essentiels à l'innovation et à la croissance économique⁴. La sous-représentation des universités francophones découle peut-être de la préférence des étudiants provenant de l'extérieur pour ces disciplines, mais trahit peut-être également des problèmes plus préoccupants, appelant une action gouvernementale. Il est possible, par exemple, que les universités francophones n'aient pas les installations nécessaires pour accueillir davantage d'étudiants, ou encore que les francophones, pour des raisons culturelles, optent moins pour des formations en sciences pures.

2.1 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit chercher à comprendre pourquoi l'enseignement universitaire en français est très largement sous-représenté dans certaines disciplines, notamment en sciences pures et en mathématiques, et évaluer les pistes d'action possibles.

La part des effectifs de l'enseignement anglophone reflète en bonne partie le pouvoir d'attraction de l'anglais auprès des étudiants du Québec et d'ailleurs. En un sens, l'offre de formation en anglais est une réponse à la demande des étudiants. Cette logique de libre marché n'est cependant pas présente dans tous les domaines d'études. Dans plusieurs disciplines ou programmes d'études, le nombre de places est contingenté, ce qui fait en sorte que de nombreux étudiants n'ont pas la liberté d'étudier dans le programme de leur choix.

Au niveau collégial, plusieurs personnes s'opposent à l'idée d'imposer le français comme langue de l'enseignement au nom de la liberté de choix individuelle. Nous avons soutenu dans un rapport précédent que le fait de limiter l'accès à l'enseignement collégial anglais nous semblait une contrainte raisonnable dans le contexte linguistique et juridique du Québec actuel (Curzi 2011). Il est important de noter que la situation se présente d'une façon différente au niveau universitaire. La question de la liberté de choix se pose toujours et nous proposons de la préserver. Il existe à notre avis de nombreuses mesures à mettre en place pour renforcer le

⁴ Carnevale, Anthony P., Smith, Nicole, Melton, Michelle. (2011). *Science, Technology, Engineering, Mathematics*. Georgetown University Center on Education and Workforce

français dans l'enseignement universitaire avant d'envisager une restriction de la liberté de choix.

La question de la liberté de choix perd cependant de sa pertinence dans les programmes universitaires où les inscriptions sont contingentées et où la demande excède largement l'offre. Comme soutenir, par exemple, que les étudiants peuvent librement choisir leur langue d'enseignement en médecine, alors que le gouvernement interdit chaque année à des milliers d'étudiants qui le souhaitent de suivre une formation médicale ? Là où il existe un système de gestion de l'offre de formation, la liberté de choix perd tout son sens.

Plusieurs raisons peuvent amener les universités à limiter les inscriptions dans certains programmes. Dans la plupart des cas, elles le font parce que la formation exige des installations et des équipements dispendieux qui ne peuvent être utilisés que par un nombre limité d'étudiants. On peut penser, par exemple, à l'architecture, au journalisme, à la physiothérapie, aux beaux-arts et à la musique. Dans d'autres cas, les places sont réparties entre les universités dans le cadre d'une entente avec le gouvernement, comme en enseignement, ou d'un décret gouvernemental, comme en médecine. Dans d'autres cas encore, les facultés peuvent vouloir recruter uniquement les meilleurs candidats, afin de maximiser le succès de leurs diplômés aux examens des ordres professionnels, ou encore afin de créer des « programmes d'élite ».

Il est difficile de se faire un portrait global des pratiques de contingentement dans les universités québécoises et de leur impact potentiel sur la répartition linguistique des effectifs. Pourtant, dans les domaines où il existe de facto un contingentement de l'offre de formation, le gouvernement doit pouvoir sans crainte mener une politique de financement des universités moins défavorable au français. Par exemple, dans les domaines où le nombre d'admissions est limité par le manque d'équipement spécialisé, de personnel enseignant ou par une concertation formelle ou informelle avec les ordres professionnels, le gouvernement peut déployer une politique de financement visant à atteindre, à moyen et long termes, une part de l'enseignement en français plus équitable.

2.2 Recommandation : Dans les domaines où les inscriptions sont limitées par un manque d'espace, d'équipement ou de personnel, ou encore en concertation avec les ordres professionnels, le gouvernement du Québec doit identifier une stratégie visant à atteindre une répartition linguistique respectueuse du poids du français et de l'anglais parmi les locuteurs de langues officielles (environ 90-10 %).

Parmi les programmes contingentés, la médecine représente un cas particulier. Contrairement aux autres programmes, le nombre d'inscriptions en médecine est strictement régulé par un décret gouvernemental. La répartition des places en médecine entre les universités se fait en fonction de la planification plus large du système de santé québécois, où les hôpitaux universitaires sont intégrés à des Réseaux universitaires intégrés en santé (RUIS). Chaque RUIS correspond à l'une des quatre facultés de médecine du Québec (Laval, Sherbrooke, Montréal et McGill) et est responsable d'offrir les soins spécialisés et surspécialisés à la population de régions précises (Tableau 6). Il est aussi responsable de contribuer à la formation des médecins, notamment en organisant des stages dans les régions qu'il dessert.

Tableau 6. Réseaux universitaires intégrés en santé (RUIS), régions et population couvertes, 2012

RUIS	Territoire couvert	Population (N)	Population (%)
Université Laval	Est du Québec	1,767,132	22,1%
Université de Sherbrooke	Centre du Québec, Estrie, Montérégie (Est)	1,085,649	13,6%
Université de Montréal	Laval, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Montérégie (Nord), Montréal (Nord et Est)	3,308,101	41,3%
Université McGill	Abitibi-Témiscamingue, Montérégie (Ouest), Montréal (Ouest), Nord-du-Québec, Outaouais	1,848,145	23,1%

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Projections de la population du Québec selon le territoire de RUIS, le sexe, l'âge et le groupe d'âge, 2006 à 2031.*

En 2011-2012, environ 24 % des effectifs financés en médecine étudiaient à l'Université McGill, une proportion équivalant à la population desservie par le RUIS de cette université (23 %). Il est évidemment possible de se demander pourquoi une proportion si importante d'étudiants reçoit une formation médicale en anglais au Québec. Pourquoi former le quart des futurs médecins en anglais alors que seulement 8 % de la population du Québec est de langue maternelle anglaise ? Il n'est évidemment pas question de liberté de choix de la part des étudiants, puisque le nombre de places en médecine fait l'objet d'un contrôle strict et que la demande dépasse très largement l'offre.

La place du français dans l'enseignement de la médecine ne peut cependant pas être examinée séparément de sa place plus générale dans le système de santé. Malheureusement, nous ne disposons pas d'un portrait global de l'état du français dans le système de santé québécois. Ce manque est pour le moins étonnant, puisque le réseau de la santé est le plus grand employeur au Québec et le principal poste de dépense du gouvernement du Québec. Il est difficile d'expliquer que la santé n'apparaisse pour ainsi dire jamais dans les débats sur l'avenir du français, d'autant plus que le secteur est presque entièrement financé et régulé par Québec.

On peut ainsi se demander quelle est la place du français dans les institutions affiliées au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) ? Y est-il bien représenté, comme on le prétend parfois, ou est-il relégué à un statut subalterne par rapport à l'anglais ? Le RUIS de l'Université McGill dessert une population qui, en majorité, n'est pas de langue maternelle anglaise. Serait-il possible que le français y soit la principale langue de travail ? Si cela devait s'avérer impossible, pourrait-on réduire progressivement la place du CUSM dans le réseau général de la santé, en transférant des ressources et des responsabilités vers les RUIS de langue française ?

Il existe néanmoins des façons de réduire le poids de l'anglais dans la formation des médecins sans complètement réaménager le réseau de la santé. Le gouvernement pourrait, par exemple, obliger l'Université McGill à former en français la moitié de ses étudiants en médecine, de façon à mettre fin au désavantage historique du français dans la formation médicale. Il pourrait également obliger l'Université McGill à décentraliser une partie de sa formation de premier cycle à l'extérieur de Montréal, comme l'a fait l'Université de Montréal avec son campus en Mauricie. L'Université McGill pourrait, par exemple, former la moitié de ses étudiants en français en Outaouais, une région où elle est déjà bien implantée. Cette option favoriserait le recrutement de candidats locaux dans une région traditionnellement mal desservie par les

services de santé. Elle inciterait peut-être une part plus importante des étudiants de McGill à se diriger vers la médecine familiale, une faiblesse traditionnelle de cette université.

2.3 Une enquête doit être réalisée sur la place du français dans le système de santé, notamment dans la formation médicale, la recherche et les soins de deuxième et troisième ligne. La part de l'enseignement en français dans le domaine médical doit être progressivement relevée pour atteindre 90 %, que ce soit en réduisant le rôle de McGill dans la formation des médecins ou en francisant partiellement la formation qui y est offerte.

En plus de leur répartition par disciplines, les effectifs des universités anglophones se distinguent aussi fortement par leur provenance. Le poids des universités anglophones est considérablement réduit lorsqu'on considère uniquement les résidents du Québec. Dans plusieurs cas, les étudiants provenant de l'extérieur du Québec paient davantage pour leurs études, ce qui peut fortement réduire le coût de leur formation. Comme ces étudiants n'ont pas la même probabilité de s'établir au Québec à la fin de leurs études, leur impact sur la dynamique économique et démographique n'est pas équivalent à celui des étudiants québécois. Il est donc important d'examiner séparément la situation pour chacune des trois catégories d'étudiants: les résidents du Québec, les étudiants canadiens non-résidents du Québec et étudiants étrangers. C'est ce que nous faisons dans les prochains chapitres.

CHAPITRE 3 LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Le statut de résident du Québec peut être obtenu de plusieurs façons. Les critères précis sont détaillés dans la *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec par les universités du Québec* (voir Tableau 7). Dans la grande majorité des cas, il est attribué à toute personne née au Québec ou dont les parents ou le conjoint résident au Québec. Il est aussi attribué aux immigrants ayant été admis au Québec, de même qu'aux Canadiens originaires des autres provinces qui ont vécu au Québec un an et plus sans y avoir été aux études.

Tableau 7. Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec par les universités du Québec

Article 3.3

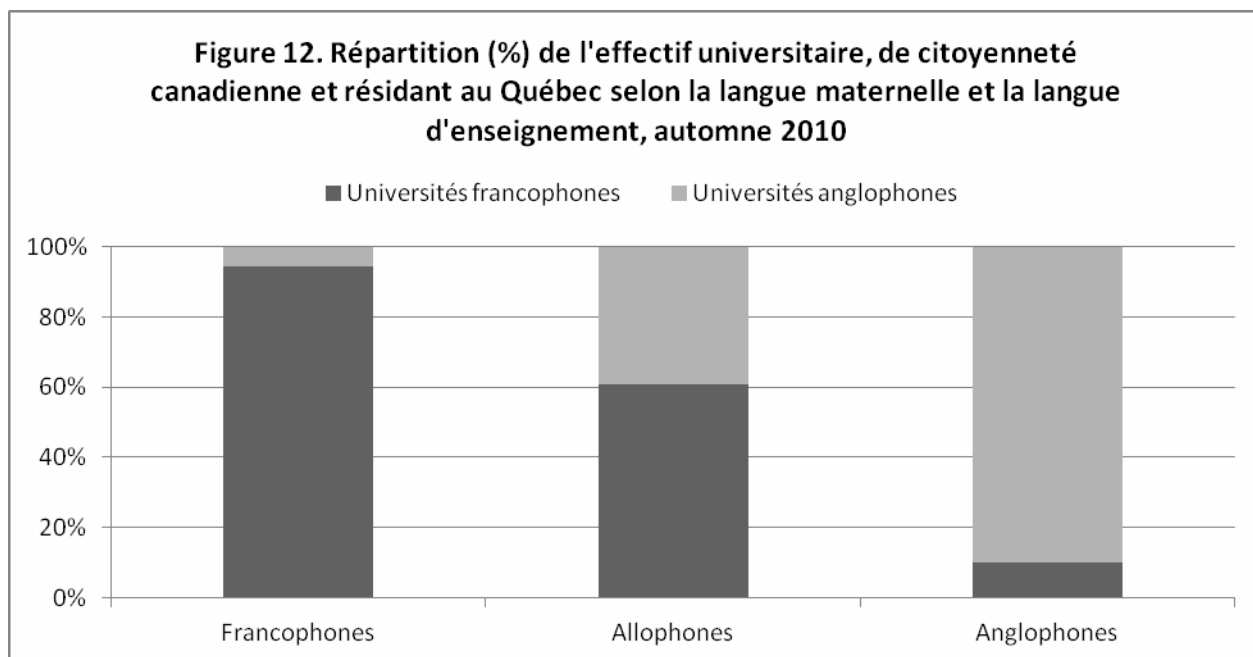
Aux fins de l'application de la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec par les universités du Québec, un étudiant canadien qui est dans l'une des situations suivantes sera considéré comme un résident du Québec et, par conséquent, paiera les droits de scolarité exigés des étudiants québécois :

- 1) Il est né au Québec ou a été adopté par une personne qui avait sa résidence au Québec au moment de l'adoption.
- 2) L'un de ses parents ou son répondant a sa résidence au Québec.
- 3) Ses parents ou son répondant sont décédés et l'un des deux parents ou le répondant avait sa résidence au Québec au moment de son décès.
- 4) Il maintient sa résidence au Québec bien que ses parents ou son répondant aient cessé d'y résider.
- 5) Le Québec est le dernier endroit où il a eu sa résidence pendant douze mois consécutifs sans toutefois être aux études à temps plein pendant cette période.
- 6) Il est titulaire d'un certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q.,c. I-0.2).
- 7) Il réside au Québec depuis au moins trois mois sans avoir résidé dans une autre province durant plus de trois mois.
- 8) Il a eu sa résidence au Québec selon les paragraphes 2°, 4°, 5° ou 7° pendant trois années consécutives au cours des cinq dernières années.
- 9) Son conjoint a ou avait sa résidence au Québec selon l'un des paragraphes précédents.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec par les universités québécoises*, p. 2.

Nous ne disposons malheureusement pas de données détaillées et récentes sur les étudiants résidents du Québec qui fréquentent les universités anglophones. On peut néanmoins en dresser un portrait sommaire en cumulant les données provenant de différentes sources. Une première source pertinente est le document *Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation* (MELS, 2012). Cette publication présente des données sur la langue maternelle et la langue d'enseignement pour chaque ordre d'enseignement.

À l'université, elle présente notamment des données séparées sur les étudiants ayant la citoyenneté canadienne et résidant au Québec. Comme on peut s'y attendre, la langue d'enseignement varie de façon importante en fonction de la langue maternelle des étudiants (Figure 12). La très grande majorité des francophones étudie en français (94 %), alors que la très grande majorité des anglophones étudie en anglais (90 %). En apparence, le français s'en tire mieux que l'anglais. Il ne faut cependant pas oublier que le nombre de francophones au Québec est beaucoup plus important que le nombre d'anglophones. Par conséquent, le 6 % de francophones étudiant en anglais correspond à 9 498 personnes, alors que le 10 % d'anglophones étudiants en français correspond à 2 074 personnes. En d'autres mots, le bilan net de la mobilité linguistique chez les étudiants de langue officielle est de +7 424 étudiants pour les universités anglophones.



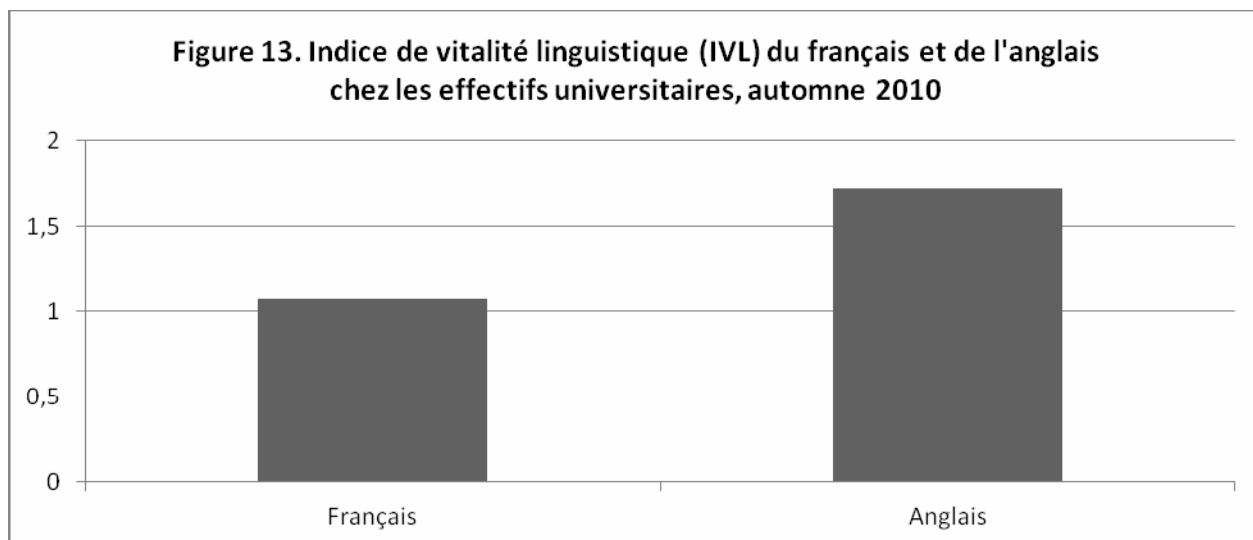
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). *Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation 2011, Annexes*, Québec, MELS.

La situation chez les allophones est plus partagée. Bien qu'une majorité claire d'allophones opte pour le français (61 %), une minorité non négligeable choisit l'anglais (39 %). Cela signifie que les universités anglophones recrutent un pourcentage quatre à cinq fois plus élevé d'allophones que le pourcentage d'anglophones de langue maternelle dans la population québécoise (8 %).

Les données sur la langue maternelle confirment que les universités anglophones sont davantage à même de recruter chez les non-anglophones que les universités francophones chez les

non-francophones. On peut chiffrer cet écart en produisant un ratio simple : combien d'étudiant qui n'ont pas l'anglais comme langue maternelle étudient en anglais pour chaque étudiant qui a l'anglais comme langue maternelle ? Inversement, on peut calculer le nombre de non-francophones qui étudient en français pour chaque étudiant de langue maternelle française.

On appelle ce ratio l'Indice de vitalité linguistique (IVL) puisqu'il montre la capacité d'une communauté linguistique à recruter des locuteurs. Les résultats du calcul montrent l'importance de l'asymétrie entre le français et l'anglais (Figure 13). L'IVL pour le français est de 1,07. Ce ratio signifie que, pour 100 étudiants de langue maternelle française, 107 personnes étudient en français au Québec. Pour l'anglais, l'IVL est de 1,72, ce qui implique que 172 personnes suivent un enseignement en anglais pour chaque 100 étudiants de langue maternelle anglaise. Rappelons que ces données ne concernent que les citoyens canadiens résidents du Québec et que le pouvoir d'attraction de l'anglais serait encore plus élevé si l'ensemble des effectifs étudiants était considéré.

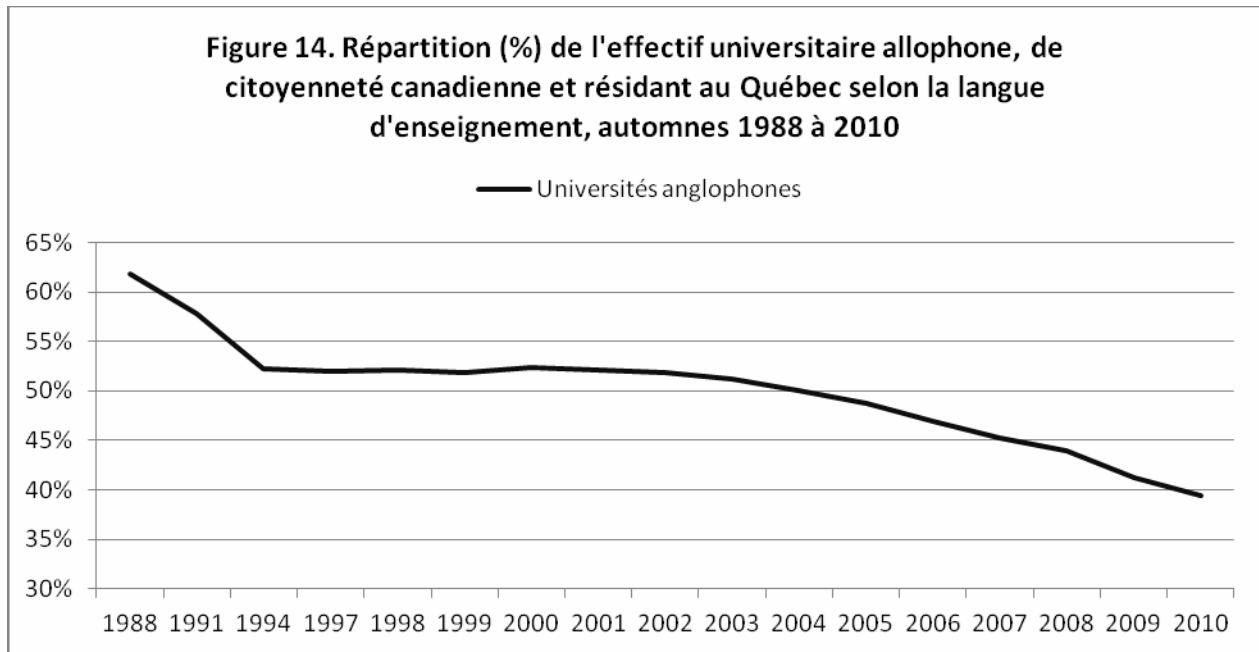


Source : Calcul des auteurs à partir des données du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation 2011, Annexes, Québec, MELS.

La proportion d'allophones optant pour une université anglophone demeure importante, mais elle a considérablement diminué au cours des deux dernières décennies (Figure 14). En 1988, 62 % des allophones recevaient un enseignement en anglais contre 38 % en français. En 2010, les proportions s'étaient inversées : 39 % étudiaient en anglais contre 61 % en français. Cette tendance à la baisse peut être attribuée à deux phénomènes : l'arrivée à l'université de la génération de la loi 101 et la sélection depuis 20 ans d'une immigration de plus en plus tournée vers le français. Cette tendance montre également que les politiques visant à redresser le français peuvent porter fruit à long terme, même si le pouvoir d'attraction de l'anglais demeure élevé.

L'augmentation de la proportion d'allophones optant pour le français doit cependant être située dans le contexte d'une augmentation considérable du nombre d'allophones dans les universités québécoises. En 1988, on comptait 8 105 étudiants universitaires allophones ayant la citoyenneté québécoise et résidant au Québec. En 2010, ce nombre était passé à 14 254, une augmentation de 76 % (MELS 2012). Ainsi, le français occupe une place plus importante chez les allophones,

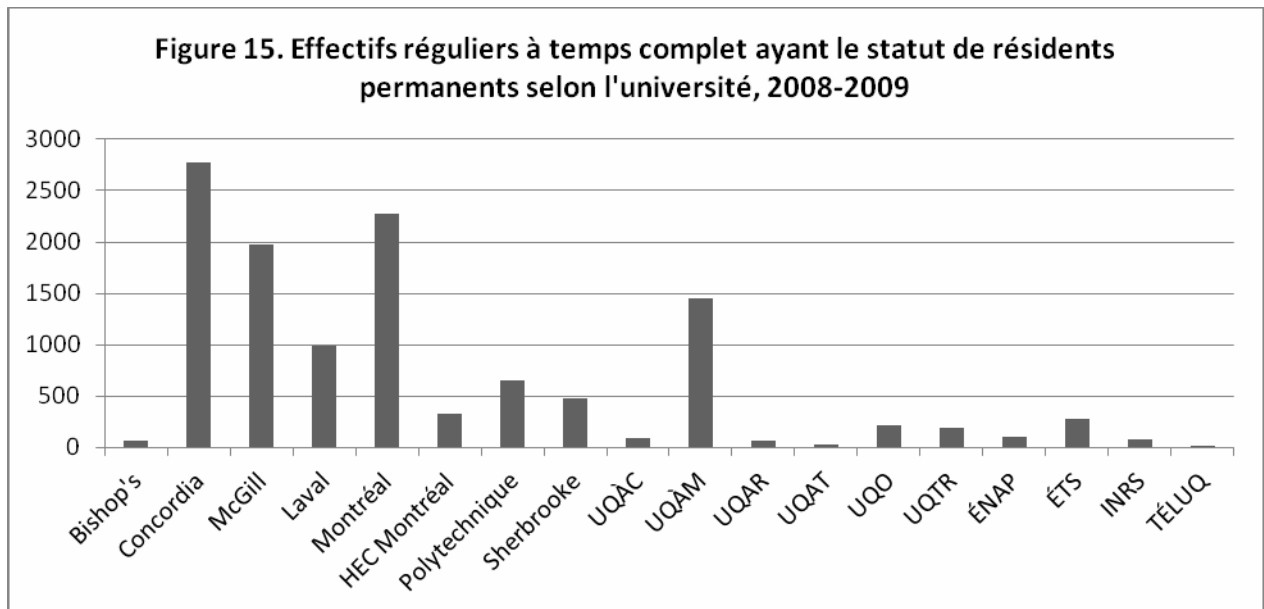
mais les allophones occupent aussi une place plus importante dans les effectifs universitaires. En d'autres mots, ils sont davantage à même d'influencer la place du français à l'université qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans. Par conséquent, le fait qu'ils optent pour l'anglais dans une proportion largement supérieure à la population de langue maternelle anglaise continue de représenter une importante source de préoccupation.



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). *Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation 2011, Annexes*, Québec, MELIS.

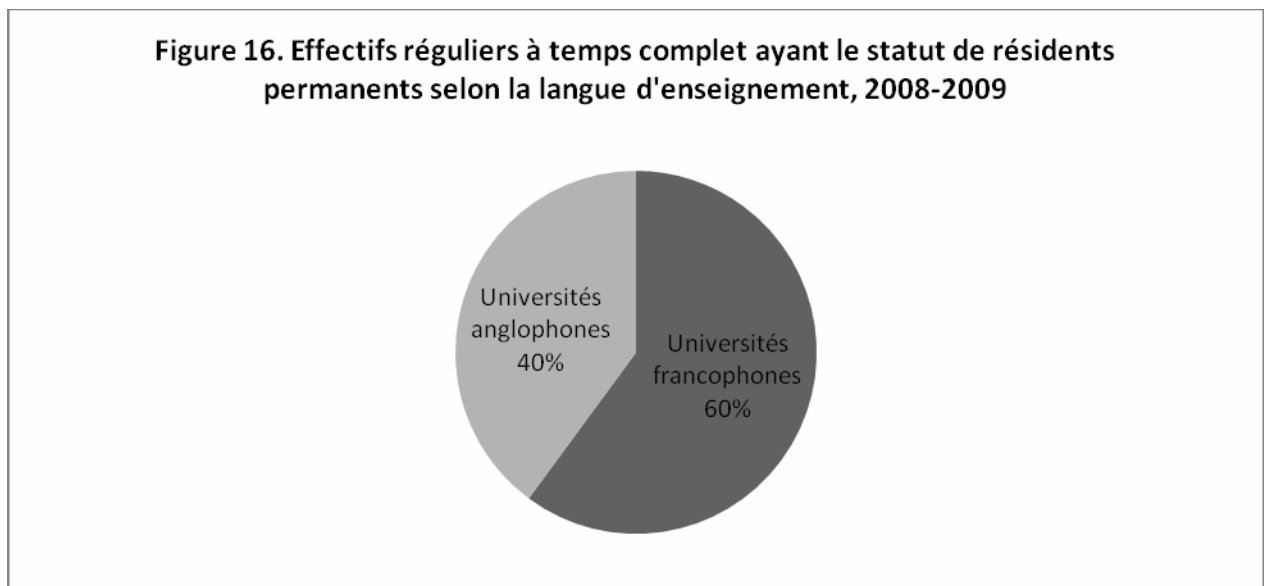
La situation du français est également préoccupante lorsqu'on examine les données relatives aux résidents permanents, c'est-à-dire les immigrants qui ont été admis au Canada mais qui n'ont pas encore obtenu la citoyenneté canadienne. En 2008-2009, 12 044 résidents permanents étaient inscrits à temps complet dans une université québécoise, un nombre équivalant à 8 % de tous les effectifs à temps complet. Nous ne savons malheureusement pas combien de ces étudiants avaient le statut de résidents du Québec et il est probable que certains d'entre eux provenaient des autres provinces et payaient le montant forfaitaire pour les étudiants canadiens.

Le Figure 15 montre la distribution des résidents permanents par université. On y voit qu'ils se retrouvent très majoritairement dans les quatre universités montréalaises. En incluant leurs universités affiliées (HEC, Polytechnique et ÉTS), ces quatre universités ne reçoivent pas moins de 81 % des résidents permanents. Ce pourcentage n'est pas surprenant puisqu'il correspond à la proportion d'immigrants qui s'installent dans la région de Montréal.



Source : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, *Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ)*. En ligne (consulté le 8 août 2012): <http://www.crepuq.qc.ca/EducQ/>

On constate également que les universités anglophones font belle figure. Malgré une politique d’immigration qui accorde davantage d’importance à la connaissance du français, ce sont 40 % des résidents permanents qui choisissent l’enseignement universitaire en anglais. Concordia est l’université la plus populaire, puisqu’on y retrouve 23 % des résidents permanents inscrits à temps plein.

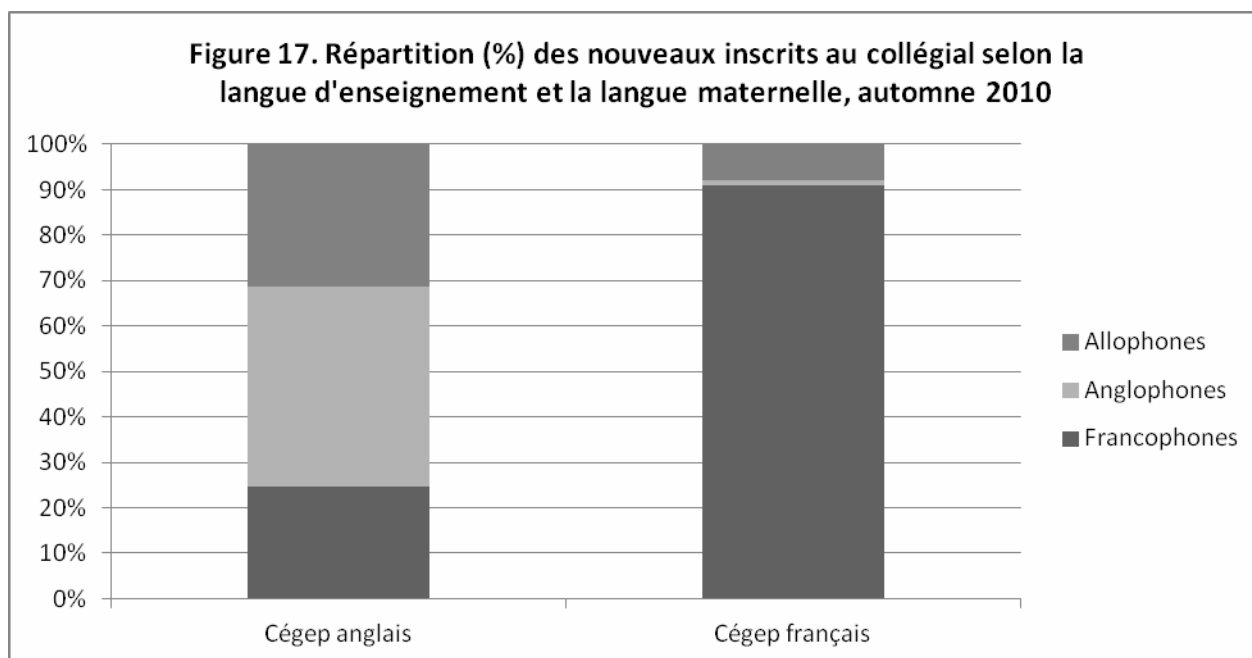


Source : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, *Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ)*. En ligne (consulté le 8 août 2012): <http://www.crepuq.qc.ca/EducQ/>

Du cégep à l'université

Il est raisonnable de penser que la plus grande partie des effectifs québécois des universités anglophones provient des cégeps anglophones. En 2009-2010, environ 16 % des collégiens du Québec suivaient une formation en anglais (MELS 2011, p. 134). Cette proportion est largement supérieure à celle de l'enseignement anglophone au primaire et secondaire (11 %). L'écart s'explique par le fait que les collèges anglophones parviennent à recruter un grand nombre d'étudiants issus du secondaire français, alors que les collèges francophones ne recrutent que très peu d'étudiants issus du secondaire anglais.

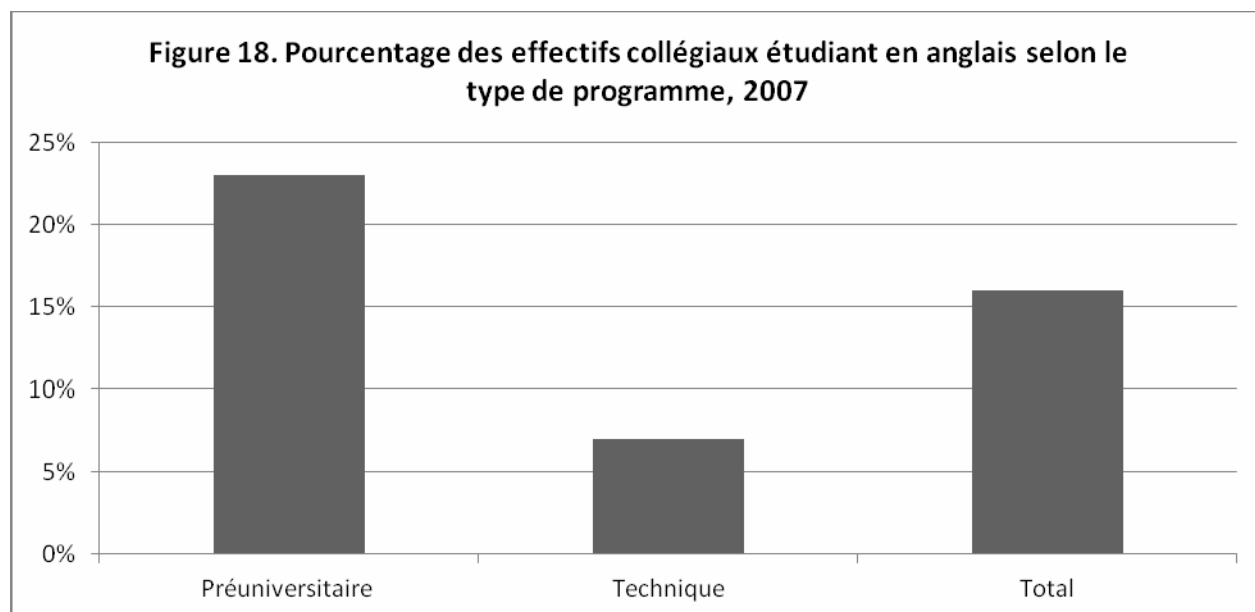
Le pouvoir d'attraction du cégep anglais auprès des non-anglophones fait en sorte que sa clientèle est beaucoup plus diversifiée que celle du cégep français. En 2010, moins de la moitié des étudiants des cégeps anglais avaient l'anglais comme langue maternelle (44 %), le reste ayant le français (25 %) ou une autre langue (31 %) (MELS, 2012). Au cégep français, la très grande majorité de la clientèle est francophone (91 %), une minorité est allophone (8 %) et les étudiants anglophones sont pratiquement absents (moins de 1 %).



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). *Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation 2011*, Québec, MELS.

Le pouvoir d'attraction de l'anglais au niveau collégial se manifeste de manière très différente dans la *formation préuniversitaire* et la *formation technique*. En enseignement technique, seulement 8 % des étudiants du collégial sont inscrits dans un programme en anglais, ce qui correspond plus ou moins au poids de la population anglophone de langue maternelle au Québec. En revanche, dans les programmes préuniversitaires, ce ne sont pas moins de 23 % des étudiants québécois qui suivent une formation en anglais. Cette différence est évidemment cruciale pour notre propos, puisque ce sont d'abord et avant tout les étudiants de la filière préuniversitaire qui poursuivent leurs études à l'université. Il est donc intéressant de noter que le poids de formation

préuniversitaire en anglais (23 %) ne dépasse pas celui de formation universitaire en anglais chez les résidents du Québec (21 %).

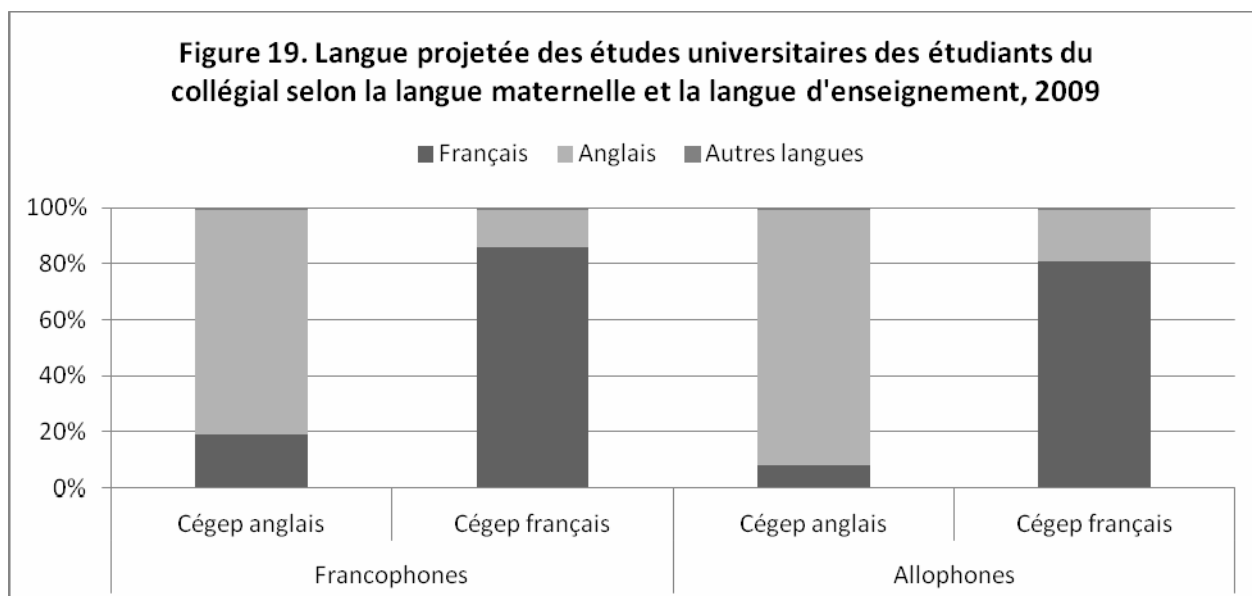


Source : Pierre (2011). *L'application de la Charte de la langue française au collégial : Un prolongement nécessaire.*

En ligne :

<http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2012/03/Un-prolongement-necessaire-Etude-Version-finale2.pdf>

Une étude de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (Sabourin et al. 2010) a montré qu'il existe une très forte corrélation entre la langue d'enseignement au collégial et la langue projetée des études universitaires. Ainsi, 80 % des francophones du cégep anglais qui souhaitent poursuivre des études universitaires projettent de le faire en anglais. Ce pourcentage monte à 91 % chez les allophones. Chez les francophones qui fréquentent l'enseignement collégial français, seulement 13 % souhaitent poursuivre leurs études universitaires en anglais, un pourcentage qui passe à 18 % chez les allophones du cégep français.



Source : Patrick Sabourin, Mathieu Dupont et Alain Bélanger (2010). *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, Institut de recherche sur le français en Amérique, 62 pages.

Analyse

Les données sur la langue maternelle des effectifs universitaires montrent que la grande majorité des francophones poursuit ses études en français, la grande majorité des anglophones en anglais, alors que les allophones sont partagés entre les deux langues. Comme la proportion de francophones au Québec est beaucoup plus grande que celle des anglophones, cela signifie que l'anglais dispose néanmoins dans l'enseignement universitaire d'un pouvoir d'attraction largement supérieur à celui du français. Cette situation est similaire à celle observée dans l'enseignement collégial (Curzi 2011).

Pour ce qui est des effectifs, le poids de l'enseignement en anglais chez les résidents du Québec, à 21 %, demeure impressionnant. Il est deux fois supérieur au poids de l'anglais dans l'enseignement primaire et secondaire (11 %) et nettement supérieur à son poids dans l'enseignement collégial (16 %). Il est intéressant de constater que le poids de l'anglais dans l'enseignement universitaire n'est cependant pas supérieur à ce qu'il est dans l'enseignement préuniversitaire au niveau collégial (23 %).

L'absence de croissance de l'enseignement en anglais du collégial préuniversitaire à l'université laisse penser que la plupart des jeunes québécois non-anglophones qui optent pour l'enseignement en anglais le font à la fin du secondaire et restent dans le réseau anglais pour l'ensemble de leurs études supérieures. L'Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial (ECLÉC) suggère une réalité similaire, puisque la grande majorité des francophones et allophones de l'enseignement collégial anglais souhaite poursuivre des études universitaires en anglais (Sabourin et al. 2010a).

Le pouvoir d'attraction de l'anglais chez les résidents du Québec est préoccupant puisque le fait d'étudier en anglais coïncide très fortement avec le choix de l'anglais dans les autres sphères

d'activité, comme la vie sociale ou professionnelle (Sabourin et al. 2010b). Il faut cependant éviter de succomber au fatalisme. La proportion d'allophones optant pour l'enseignement français, par exemple, demeure nettement insuffisante (à 61 %), mais l'évolution des dernières décennies montre qu'il est possible d'infléchir les tendances lourdes. L'impact de la loi 101 au primaire et au secondaire montre notamment que des mesures en amont sur la langue d'enseignement peuvent avoir un impact bénéfique à long terme.

3.1 Recommandation : La loi 101 doit être appliquée à l'enseignement collégial de façon à renforcer la place du français dans la formation préuniversitaire. L'impact de cette application sur le choix de la langue d'enseignement à l'université doit faire l'objet d'un suivi rigoureux.

L'application de la loi 101 au collégial n'est pas la seule façon d'agir en amont. Le fait qu'environ 40 % des résidents permanents optent pour un enseignement en anglais suggère qu'un effort supplémentaire doit être fait du côté de nos politiques d'immigration. Cela est d'autant plus important que le fait d'étudier en anglais augmente fortement la probabilité qu'un immigrant adopte par la suite l'anglais sur le marché du travail (Presnukhina 2011).

Le Québec encourage déjà la connaissance du français chez les candidats à l'immigration, mais plusieurs immigrants continuent d'être sélectionnés sans aucune connaissance de cette langue. Par ailleurs, plusieurs immigrants connaissant le français à l'arrivée possèdent également une bonne connaissance de l'anglais, ce qui les rend tout autant susceptible d'adopter l'une ou l'autre langue une fois au Québec. Un effort supplémentaire est donc nécessaire pour renforcer l'usage du français chez les immigrants.

3.2 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit exiger des candidats à l'immigration une connaissance préalable du français et renforcer le recrutement d'immigrants ayant fait des études préalables en français. Il doit viser à obtenir du gouvernement fédéral un contrôle accru sur les politiques d'immigration.

On peut également se questionner sur les règles d'attribution du statut de résident du Québec. En ce moment, tout immigrant admis au Québec peut, dès son arrivée, fréquenter un collège ou une université en anglais. Cette liberté de choix va à l'encontre des objectifs de notre politique d'immigration qui vise à alimenter un marché du travail où le français est la langue normale de communication.

Il serait possible de modifier les règles d'attribution du statut de résident du Québec de façon à encourager la fréquentation de l'enseignement supérieur français chez les immigrants récents. Par exemple, le gouvernement pourrait exiger des immigrants au Québec une durée de résidence équivalente à celle exigée des étudiants des autres provinces (en ce moment fixée à 12 mois consécutifs, durée qui pourrait être prolongée). Pour encourager l'enseignement en français, on pourrait exempter des droits de scolarité supplémentaires les immigrants qui fréquentent un établissement francophone.

3.3 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit examiner la possibilité de resserrer les règles d'attribution du statut de résident du Québec aux résidents

permanents afin de renforcer l'usage du français dans l'enseignement supérieur, en conformité avec les objectifs de notre politique d'immigration. En contrepartie, l'État québécois aurait l'obligation de fournir gratuitement la formation linguistique ainsi que des incitatifs monétaires importants afin de faciliter l'apprentissage de la langue française.

CHAPITRE 4

LES ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC

À partir des années 1993-1994, les provinces anglophones, confrontées à d'importants déficits budgétaires, ont décidé de geler, voire de couper, leurs subventions aux universités. Pour combler l'écart de financement, elles ont laissé les universités augmenter de façon importante leurs droits de scolarité. Le Québec, alors dirigé par le gouvernement du Parti québécois, a décidé de ne pas suivre la vague canadienne. Il a maintenu une subvention aux universités plus importante que les autres provinces, tout en maintenant les droits de scolarité à un niveau plus abordable.

Ces développements ont eu pour conséquence de créer un écart important entre les droits de scolarité exigés au Québec et ceux exigés dans la plupart des autres provinces (la seule exception étant Terre-Neuve où les droits sont demeurés bas). Pour éviter que les jeunes Canadiens anglais n'en profitent pour venir chercher au Québec une éducation universitaire à rabais, le gouvernement du Québec a mis en place une tarification différenciée pour les résidents et les non-résidents du Québec. Les étudiants canadiens non-résidents du Québec doivent ainsi payer un *montant forfaitaire*, en plus des droits de scolarité payés par les résidents du Québec.

L'objectif du gouvernement du Québec, depuis la mise en place de cette politique, est de faire en sorte que les étudiants du reste du Canada paient des droits de scolarité comparables à ceux qu'ils paieraient dans leur province d'origine. Les droits sont ainsi ajustés régulièrement pour refléter l'évolution des droits dans les autres provinces. En 2011-2012, le montant forfaitaire payé par les Canadiens non-résidents du Québec s'élevait, pour une année universitaire à temps plein (soit 30 crédits), à 3 690,30 \$ et ses droits totaux à 5 858,10 \$ (Tableau 8).

Tableau 8. Droits de scolarité et montant forfaitaire payés par les étudiants canadiens inscrits à l'enseignement universitaire, 2011-2012

	\$/unité	\$/30 unités
Droits de scolarité	72,26	2 167,80
Montant forfaitaire	123,01	3 690,30
Droits totaux	195,27	5 858,10

Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2009), *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial*. Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, CCAFE, page 4.

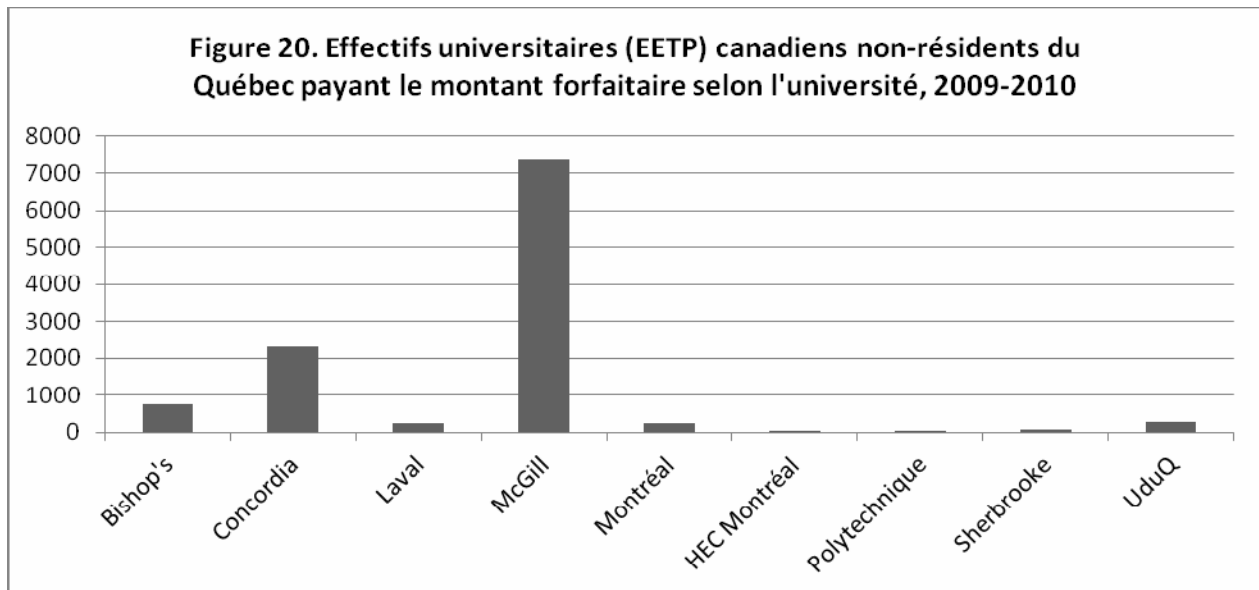
Le Québec a longtemps été la seule province à exiger des droits supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents. Depuis 2007, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accorde, toutefois, un crédit de 500 \$ aux résidents de la province (ce qui mène à un écart beaucoup plus modeste que celui observé au Québec).

Ce ne sont par ailleurs pas tous les étudiants canadiens qui paient les droits supplémentaires. La politique québécoise (MELS 2007) prévoit des exemptions pour plusieurs d'entre eux:

- 1-les étudiants inscrits à des programmes conduisant à l'obtention d'un grade de doctorat;
- 2-les étudiants en rédaction de mémoire de maîtrise;
- 3-les étudiants inscrits à un stage de résidence en médecine;
- 4-les étudiants visés par des ententes intergouvernementales avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick et admis à un programme d'études dont l'admission est contingentée;
- 5-les étudiants inscrits à temps plein à des programmes en langue et littérature françaises ou en études québécoises.

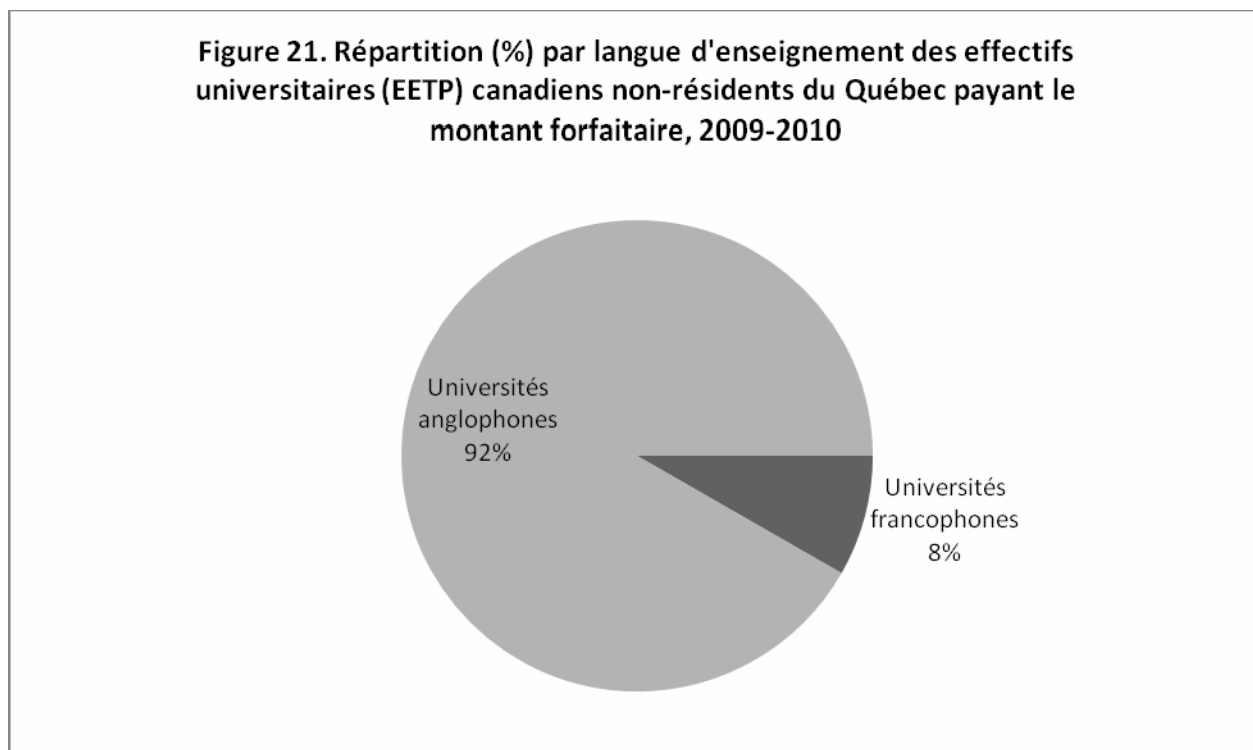
Selon le MELS, environ 25 % des étudiants canadiens bénéficieraient de l'une ou l'autre de ces exemptions (CCAFE, 2009, p. 8). Comme 11 411 étudiants canadiens non-résidents du Québec ont payé le montant forfaitaire en 2009-2010, on peut estimer à 2 000 ou 3 000 le nombre d'exemptions. On ignore les critères qui ont mené à l'exemption, mais il est raisonnable de penser qu'une part importante des exemptés sont inscrits aux cycles supérieurs, puisque les autres exceptions ne concernent qu'un nombre restreint d'étudiants.

Le Figure 20 présente la répartition par université des effectifs canadiens ayant payé le montant forfaitaire. La grande majorité (65 %) est inscrite à l'Université McGill et une minorité est inscrite à Concordia (20 %) et Bishop's (7 %). Aucune université francophone n'en recrute un nombre important.



Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS.

Le Figure 21 résume la situation sur le plan linguistique. Ce sont 92 % des étudiants canadiens payant les montants forfaitaires qui fréquentent un établissement de langue anglaise. En d'autres mots, la demande pour l'enseignement en français au Québec est quasiment absente chez les Canadiens des autres provinces, alors que l'enseignement en anglais au Québec, particulièrement à McGill, demeure très attrayant.



Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2009), *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial*. Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, CCAFE.

Rétention et coût de la formation

Les droits de scolarité supplémentaires payés par les étudiants des autres provinces compensent une partie du coût de leur formation, mais ils le font très inégalement en fonction de leur programme d'études. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la valeur des droits supplémentaires pour un étudiant à temps plein (3 690 \$) au financement des formations universitaires que nous avons estimé au chapitre 1. Nous reprenons dans le Tableau 9 le coût estimé des formations universitaires pour les disciplines les plus fréquentées.

Tableau 9. Financement estimé de la formation universitaire par EETP pour certaines selon le cycle, 2011-2012

<i>Cycle d'études</i>	<i>1^{er}</i>	<i>2^e</i>	<i>3^e</i>
Sciences pures	14 221 \$	30 025 \$	44 488 \$
Génie	14 221 \$	22 370 \$	40 008 \$
Sciences humaines et sociales	10 552 \$	22 370 \$	29 355 \$
Administration	10 552 \$	14 856 \$	29 355 \$
Beaux arts	17 114 \$	22 370 \$	29 355 \$
Lettres	10 306 \$	22 370 \$	29 355 \$
Médecine	21 135 \$	30 025 \$	44 488 \$

Les étudiants canadiens paient environ le tiers du coût de leur formation s'ils sont inscrits au premier cycle dans une discipline légère dans le domaine des sciences humaines et sociales (35 %), de l'administration (35 %) ou des lettres (36 %). Cette part diminue rapidement si l'étudiant est inscrit dans un programme lourd des sciences naturelles et du génie (26 %) et encore davantage s'il est inscrit en beaux-arts (22 %) ou en médecine (17 %).

Les choses se corsent considérablement aux cycles supérieurs. La principale raison est que les cycles supérieurs pèsent très lourd dans la répartition de la subvention de fonctionnement. La deuxième raison est que les étudiants inscrits en rédaction de maîtrise et les étudiants inscrits en thèse sont exemptés des droits supplémentaires exigés des non-résidents du Québec. On peut donc dire que les étudiants canadiens inscrits aux cycles supérieurs reçoivent un soutien du gouvernement du Québec plus moins équivalant à celui des résidents du Québec.

Il n'est pas nécessairement absurde de subventionner en partie ou en totalité la formation universitaire d'étudiants provenant des autres provinces. Étant donné l'importance du montant alloué, on doit cependant s'attendre à ce que cette subvention soit justifiée par des considérations fortes de type économique, scientifique ou culturelle, ou du moins qu'elle s'inscrive dans un rapport de réciprocité avec les autres provinces.

Les bienfaits économiques reliés à la venue d'étudiants de l'extérieur du Québec sont de deux natures : les avantages à court terme, reliés aux dépenses de consommation des étudiants, et à long terme, s'ils restent au Québec et joignent le marché du travail.

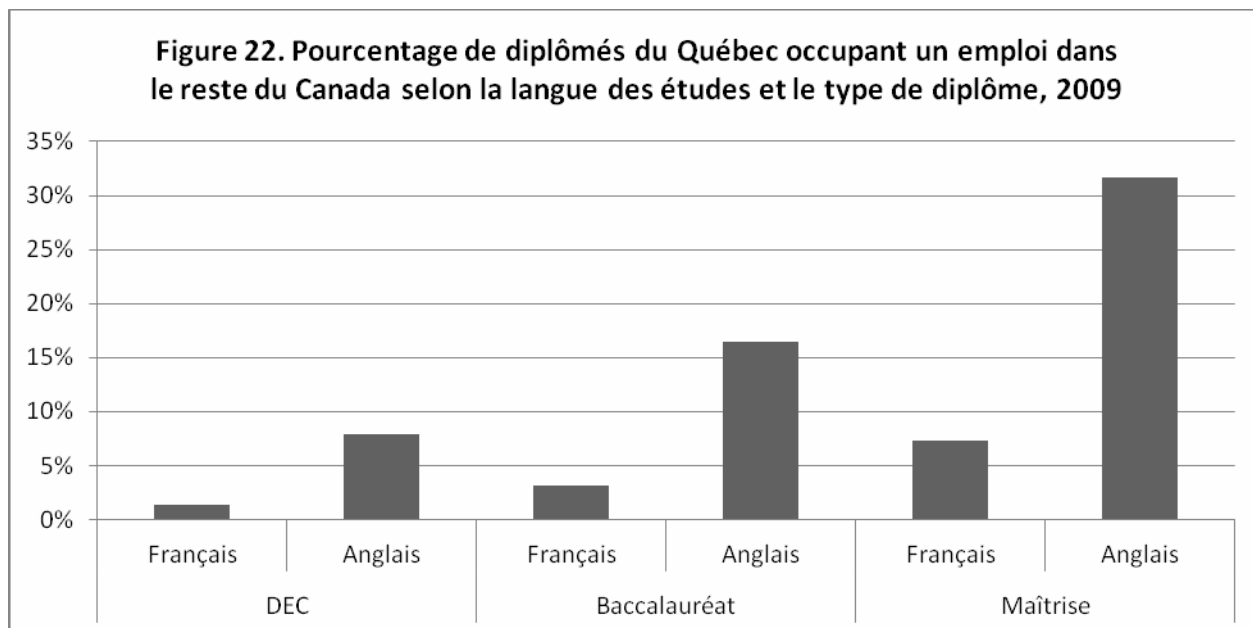
Pour évaluer les bienfaits à court terme, on peut se référer à une étude menée en 2009 pour le compte du Ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international. Cette étude a estimé que chaque étudiant étranger au Québec dépensait annuellement 16 955 \$ pour sa subsistance (logement, nourriture, loisir, transport, etc.) (RKA, Inc., p. 23). Il est raisonnable de penser que les étudiants provenant des autres provinces engagent des dépenses similaires et qu'ils contribuent de ce fait à l'activité économique. Une partie relativement modeste de ces dépenses revient d'ailleurs au gouvernement du Québec, sous la forme de taxes à la

consommation.

L'activité économique à court terme générée par les étudiants des autres provinces justifie en partie la subvention versée par Québec, particulièrement dans les filières les moins coûteuses. Il serait cependant exagéré de soutenir qu'elle la compense entièrement là où les coûts de formation sont plus élevés, particulièrement dans les disciplines lourdes et aux cycles supérieurs.

Si les étudiants des autres provinces sont susceptibles de contribuer à l'économie du Québec, c'est davantage en s'y installant et en joignant son marché du travail. Il est bien connu que les revenus des diplômés universitaires sur le marché du travail sont largement supérieurs à ceux des travailleurs moins scolarisés. Cet écart fait en sorte que les diplômés universitaires contribuent beaucoup plus aux revenus gouvernementaux au cours de leur vie active. Marius Demers (2008, p. 3) évalue ainsi qu'un diplômé universitaire paiera au cours de sa carrière 379 187 \$ de plus en taxes et impôts qu'un diplômé de niveau collégial et 503 668 \$ de plus qu'un diplômé du secondaire. Les bénéfices publics de l'éducation sont donc considérables et dépassent largement la valeur de la subvention publique, du moins pour ce qui est du baccalauréat. Dans le cas de la maîtrise et du doctorat, les bénéfices de l'éducation sont beaucoup plus limités (le rendement est même souvent négatif), essentiellement parce que le coût de la formation universitaire est beaucoup plus élevé (Ebrahimi et Vaillancourt 2010).

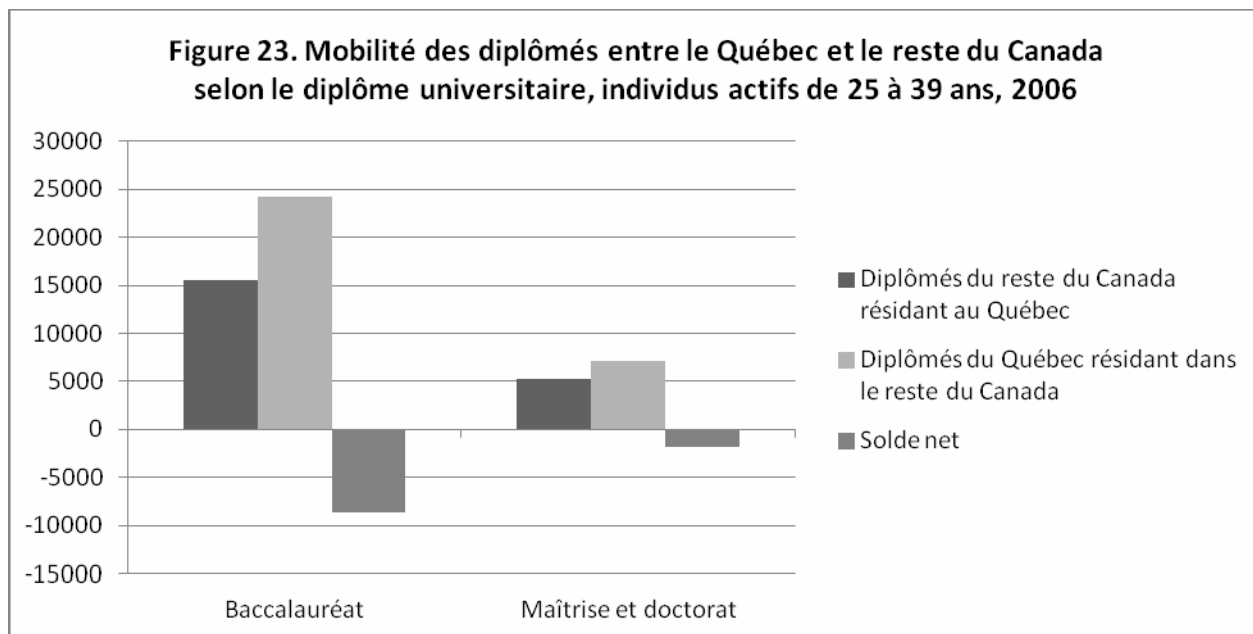
Pour éviter que l'éducation ne représente un coût net, il est cependant nécessaire que les diplômés s'installent durablement au Québec à la fin de leurs études. Est-ce bien le cas ? Il est possible d'utiliser les données de l'enquête *La Relance*, menée par le MELS auprès des diplômés québécois récents en 2009, pour en avoir une idée. Le Figure 22 montre le pourcentage de diplômés québécois travaillant dans le reste du Canada deux ans après l'obtention de leur diplôme, selon le type de diplôme et la langue d'enseignement. Le portrait est plutôt clair : les diplômés ayant reçu un enseignement en anglais sont beaucoup plus susceptibles de s'établir dans le reste du Canada à la fin de leurs études et la probabilité qu'ils le fassent augmente fortement avec le niveau de scolarité. De 17 % au baccalauréat, ils passent à 32 % à la maîtrise. Il est important de noter que ces données concernent l'ensemble des diplômés universitaires et que la proportion de départ pour le reste du Canada est probablement beaucoup plus élevée chez les étudiants originaires des autres provinces.



Source : Institut de recherche sur le français en Amérique, « La langue d'enseignement... et après », *Note technique de l'IRFA*, 2010B, 2 pages.

Le départ de diplômés vers le reste du Canada ne pose pas nécessairement un problème s'il est compensé par un flux inverse des autres provinces vers le Québec. Dans ce cas, il peut s'établir un rapport de réciprocité entre le Québec et les autres provinces, où chacune forme une partie des diplômés dont les autres tirent profit. Les données du recensement canadien permettent de comparer le flux des diplômés du Québec et vers le Québec, puisqu'on y trouve des données sur le lieu des études et le lieu de résidence.

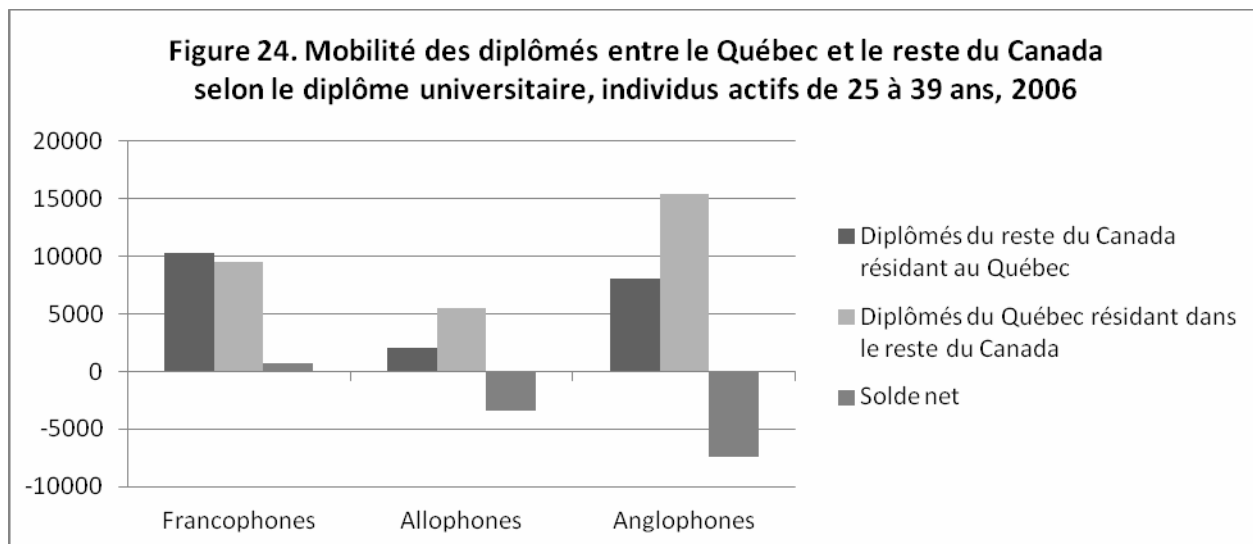
Les données montrent que le nombre de diplômés quittant le Québec pour le reste du Canada est considérablement plus important que le nombre de diplômés des autres provinces venant s'établir au Québec (Figure 23). Dans la tranche d'âge des 25-39, le Québec affiche un solde négatif de 8 694 diplômés pour ce qui est du baccalauréat et de 1 813 diplômés à la maîtrise et au doctorat.



Source : Calcul des auteurs à partir du Fichier de micro-données publiques du recensement canadien de 2006.

Malheureusement, ces données ne nous permettent pas d'examiner le solde migratoire net en fonction de la langue des études universitaires ni de la province d'origine. Nous pouvons cependant ventiler les données en fonction de la langue maternelle des étudiants. Comme la plupart des étudiants francophones étudient en français et la plupart des anglophones en anglais, le solde migratoire par langue maternelle devrait nous donner une idée de l'impact de la migration des diplômés des universités anglophones.

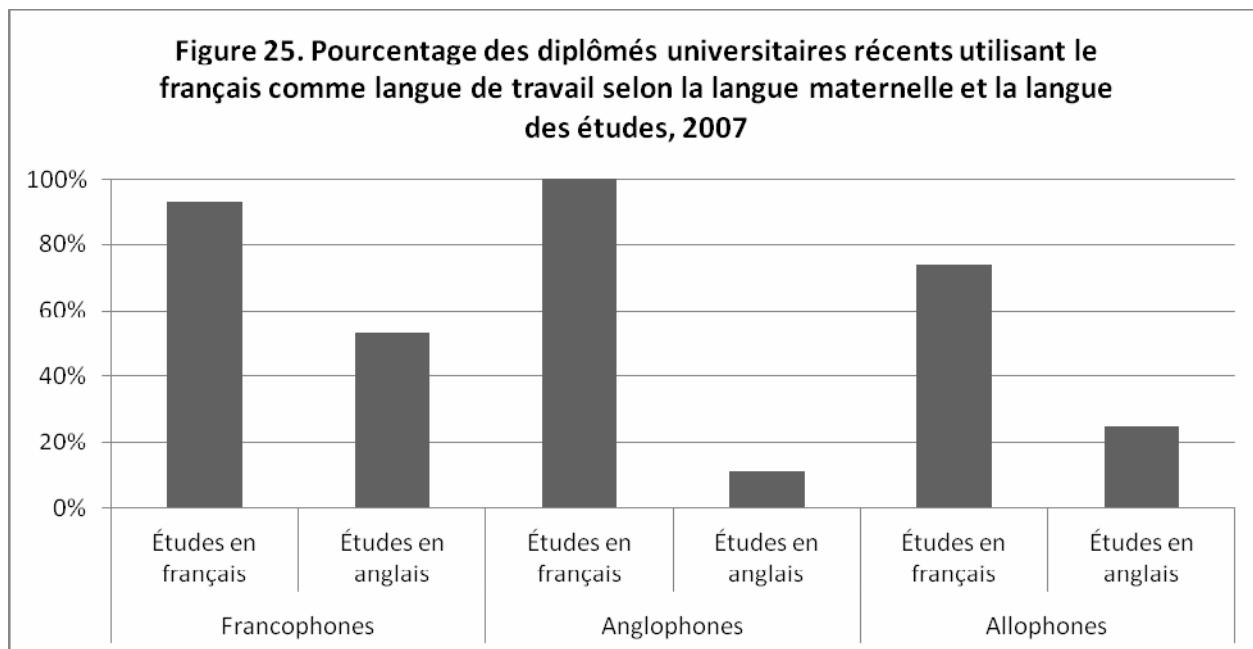
La Figure 24 montre que le solde migratoire des diplômés entre le Québec et le reste du Canada varie de façon importante selon la langue maternelle. Ce solde est légèrement positif chez les francophones (+739 individus), plutôt négatif chez les allophones (-3 440) et clairement négatif chez les anglophones (-7 362). Par conséquent, on peut dire que le Québec est un exportateur net de diplômés à destination des autres provinces et que ce solde négatif est entièrement dû aux diplômés allophones et (surtout) anglophones.



Source : Calcul des auteurs à partir du Fichier de micro-données publiques du recensement canadien de 2006.

La présence d'un solde migratoire négatif chez les diplômés laisse penser que Québec est loin de tirer pleinement profit de ses investissements dans la formation universitaire. Une manière de remédier à ce problème serait de renforcer les mesures de rétention, notamment à l'attention des étudiants provenant du reste du Canada. Cette stratégie serait justifiée sur le plan économique, mais soulèverait des problèmes sur le plan linguistique.

La raison est que les diplômés de l'enseignement universitaire anglophone sont beaucoup moins susceptibles d'adopter le français comme langue de travail. En 2007, les francophones ayant poursuivi leurs études universitaires en français travaillaient en français dans une proportion de 93 %. Chez ceux qui avaient étudié en anglais, cette proportion tombait à 53 %. Chez les anglophones, la situation était encore plus contrastée : 100 % de ceux ayant étudié en français (très peu nombreux) travaillaient en français contre 11 % de ceux ayant étudié en anglais. Chez les allophones, l'écart était également très important : le français était la principale langue de travail de 74 % de ceux ayant étudié en français, mais de seulement 26 % de ceux ayant étudié en anglais.



Source : Institut de recherche sur le français en Amérique, « La langue d'enseignement... et après », *Note technique de l'IRFA*, 2010B, 2 pages.

Analyse

La politique québécoise à l'endroit des étudiants non-résidents est de maintenir leurs droits de scolarité à un niveau comparable à la moyenne des autres provinces (CCAFE 2009). Le but de cette politique est d'éviter que les contribuables québécois ne financent une éducation à rabais pour les citoyens des autres provinces. Cet objectif est cependant questionnable et la politique actuelle ne permet pas nécessairement de l'atteindre.

L'accueil d'étudiants provenant de l'extérieur du Québec, qu'ils soient étrangers ou Canadiens, soulève des considérations multiples. Voici au moins six dimensions qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques les concernant :

1. *La diversité du corps étudiant* : l'accueil d'étudiants provenant de l'extérieur permet d'ajouter à la diversité du corps étudiant et, à certains égards, d'enrichir le milieu de formation.
2. *Le coût de la formation* : les droits supplémentaires payés par les étudiants de l'extérieur du Québec compensent en partie les coûts de la formation, mais le coût résiduel est parfois important et doit être considéré.
3. *La contribution à l'économie québécoise (court terme)*: Les étudiants de l'extérieur du Québec doivent satisfaire à leurs besoins pendant leurs études, ce qui contribue à l'économie québécoise (logement, nourriture, etc.).
4. *La contribution à l'économie québécoise (long terme)*: Certains étudiants de l'extérieur du Québec s'y établiront à la fin de leurs études, mettant ainsi leurs compétences au profit de l'économie québécoise.
5. *La réciprocité avec les autres provinces ou des autres pays* : le fait de subventionner la formation d'étudiants de l'extérieur du Québec n'est pas nécessairement problématique si les

autres provinces et autres pays subventionnent un nombre équivalent d'étudiants québécois, créant ainsi une relation de réciprocité.

6. *L'impact sur la dynamique linguistique* : Les étudiants de l'extérieur du Québec, s'ils s'y établissent, affectent différemment la dynamique linguistique québécoise selon la langue qu'ils adoptent.

La politique québécoise relative aux étudiants de l'extérieur du Québec doit chercher à atteindre un équilibre entre ces différentes considérations. Le fait de fixer les droits des étudiants canadiens non-résidents au niveau des autres provinces a l'avantage d'être simple, mais ne reflète pas du tout la complexité des enjeux reliés au financement de leur formation.

Les données examinées plus haut montrent que l'accueil d'étudiants du reste du Canada contribue peu à la diversité culturelle, puisque ces étudiants se concentrent dans les universités anglophones, où ils sont peu susceptibles d'interagir avec les jeunes québécois francophones, fréquentant très majoritairement l'enseignement en français. Pour ce qui est du coût de formation, il n'est que faiblement couvert par le montant forfaitaire et il ne va pas du tout de soi que les bénéfices à court terme liés aux dépenses des étudiants compensent la subvention gouvernementale.

Pour ce qui est du long terme, les données sur les comportements linguistiques, jointes aux données sur les migrations interprovinciales, montrent que le Québec se trouve dans une situation difficile. De nombreux Canadiens de l'extérieur du Québec poursuivent des études universitaires au Québec. Malgré le montant forfaitaire que la plupart d'entre eux paient, le Québec subventionne assez lourdement leur formation, notamment aux cycles supérieurs. D'un côté, Québec doit souhaiter que ces étudiants s'établissent au Québec, afin de rentabiliser son investissement dans leur formation. De l'autre, leur établissement est problématique puisqu'une écrasante majorité adopte l'anglais comme langue de travail.

Il est peut-être possible d'accroître la proportion d'étudiants du reste du Canada qui s'établissent au Québec et s'y intègrent en français. Le bassin de recrutement d'étudiants francophiles dans le reste du Canada est nécessairement limité, mais il n'est pas impossible qu'une réduction ciblée des droits de scolarité puisse contribuer à leur recrutement.

4.1 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit envisager la création d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec suivant une formation en français dans une université francophone. Les exemptions devraient cibler les étudiants les plus susceptibles de s'installer au Québec et d'adopter le français.

Le gouvernement doit parallèlement chercher à limiter les coûts associés au solde migratoire négatif avec le reste du Canada. Une manière d'y arriver serait d'opérer une différenciation des droits de scolarité exigés des non-résidents du Québec selon les disciplines et les cycles d'études. Les étudiants s'inscrivant dans les programmes les plus lourdement subventionnés pourraient ainsi payer des droits considérablement plus élevés. Une telle différenciation existe déjà dans plusieurs autres provinces et permettrait de mieux refléter l'écart important du coût de la

formation entre les disciplines et les cycles d'études. L'exemption dont jouissent les étudiants en rédaction de maîtrise et au doctorat devrait par ailleurs être abolie.

Le gouvernement pourrait également envisager de limiter le nombre de places subventionnées mises à la disposition des non-résidents du Québec dans les programmes les plus dispendieux, notamment aux cycles supérieurs. Cette politique inciterait les universités à se concentrer sur les meilleurs candidats. Les universités pourraient accepter davantage d'étudiants, mais ceux-ci devraient autofinancer leur formation.

4.2 Recommandation : Le gouvernement doit revoir sa politique de financement des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de réduire les coûts associés au déficit migratoire interprovincial. Il doit envisager de différencier les droits de scolarité exigés selon les disciplines et les cycles d'études, d'abolir les exemptions aux cycles supérieurs et de limiter le nombre de places subventionnées dans les formations les plus dispendieuses, notamment aux cycles supérieurs.

CHAPITRE 5 LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Contrairement aux étudiants canadiens, le montant forfaitaire que doivent payer les étudiants étrangers varie en fonction du domaine d'études. Depuis 1997, le MELS distingue ainsi les familles disciplinaires « lourdes » des familles « légères ». Les familles lourdes incluent les disciplines en santé (médecine, sciences infirmières, pharmacie), en sciences appliquées (architecture, agriculture) et en arts (beaux-arts, cinéma, musique). Les familles légères comprennent de leur côté les disciplines en sciences humaines, en éducation ou en lettres. La tarification différenciée vise à refléter en partie la différence de coût entre les disciplines lourdes et légères (Tableau 10).

Tableau 10. Droits de scolarité et montant forfaitaire payés par les étudiants étrangers inscrits à l'enseignement universitaire, disciplines réglementées, 2011-2012

		Montant forfaitaire		Droits de base	Total 30 unités
		1 unité	30 unités		
1 ^{er} cycle	Familles lourdes	427,02\$	12 810,60\$	2 167,80\$	14 978,40\$
	Familles légères	375,57\$	11 267,10\$	2 167,80\$	13 434,90\$
2 ^e cycle	Toutes les familles	375,57\$	11 267,10\$	2 167,80\$	13 434,90\$
3 ^e cycle	Toutes les familles	330,54\$	9 916,20\$	2 167,80\$	12 084,00\$

Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation.

Depuis 2008, la tarification des étudiants étrangers s'est considérablement complexifiée. D'abord, le MELS a permis aux universités de majorer de 10 % le montant forfaitaire exigé des étudiants étrangers et de conserver le surplus obtenu. Les universités se sont rapidement prévaluées de cette possibilité. Le Tableau 11 montre les droits totaux exigés des étudiants étrangers une fois la majoration prise en compte.

Tableau 11. Droits de scolarité et montant forfaitaire majoré (10 %) payés par les étudiants étrangers inscrits à l'enseignement universitaire, disciplines réglementées, 2011-2012

		Montants forfaitaires		Droits de base	Total 30 unités
		1 unité	30 unités		
1 ^{er} cycle	Familles lourdes	469,72\$	14 091,60\$	2 167,80\$	16 259,40\$
	Familles légères	413,13\$	12 393,90\$	2 167,80\$	14 561,70\$
2 ^e cycle	Toutes les familles	413,13\$	12 393,90\$	2 167,80\$	14 561,70\$
3 ^e cycle	Toutes les familles	363,60\$	10 908,00\$	2 167,80\$	13 075,80\$

Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation.

Par ailleurs, le MELS a procédé récemment à la *déréglementation* des montants forfaitaires exigés dans six familles disciplinaires. Cette déréglementation est valide au premier cycle seulement. Les universités sont désormais libres de déterminer le montant forfaitaire qu'elles exigent dans quatre familles lourdes (sciences pures, mathématiques, génie, informatique) et

deux familles légères (administration, droit). Contrairement aux effectifs réglementés, les effectifs déréglementés ne sont pas comptés dans la répartition de la fonction « enseignement ». En échange, le MELS ne récupère pas les montants forfaitaires recueillis par les universités. La distinction entre *familles réglementées* et *déréglementées* est importante puisque un nombre important d'étudiants étrangers sont inscrits en administration, sciences pures et génie.

Les exemptions pour étudiants étrangers

Le Québec a introduit des droits majorés pour les étudiants étrangers en 1978. Depuis cette année, de nombreux accords ont été conclus avec des gouvernements étrangers afin d'exempter un certain nombre d'étudiants étrangers du montant forfaitaire. Dès 1978, une entente a été conclue avec la France prévoyant l'exemption de tous les étudiants français. Cette entente est de loin la plus importante, étant donné le nombre important d'étudiants français au Québec. En 2010, on comptait au Québec 8 798 étudiants français dans les universités québécoises, soit environ le tiers de tous les étudiants étrangers (MELS 2012). L'exemption des étudiants français a été justifiée par le fait que les étudiants québécois peuvent bénéficier d'une éducation gratuite en France, d'une part, et par la nature stratégique de la relation France-Québec, d'autre part.

Au total, le gouvernement a signé entre 1978 et aujourd'hui une quarantaine d'ententes prévoyant des exemptions de droits de scolarité. Elles sont signées avec des pays, des états fédérés (par exemple, la Bavière ou la Catalogne) et une organisation internationale (l'Agence universitaire de la francophonie) (CCAFE 2012). Chacune de ces ententes, contrairement à l'entente avec la France, prévoit un quota d'étudiants pouvant se prévaloir d'une exemption. Le nombre d'étudiants exemptés varie considérablement d'une entente à l'autre, passant de cinq dans le cas des ententes avec la Bavière et l'Île Maurice à 105 dans le cas de l'entente avec la Chine. La plupart des ententes prévoient également des clauses limitant à 20 % le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire dans une université anglophone. En 2011, le nombre total d'étudiants pouvant se prévaloir d'une exemption en vertu d'une entente bilatérale s'élevait à 1 092. De ces exemptions, 580 visaient des étudiants africains, pour la plupart provenant de pays de la Francophonie.

La très grande majorité (83,7 %) des étudiants étrangers exemptés des droits de scolarité le sont en vertu d'une entente bilatérale (CCAFE, 2012, p. 32). Il existe pourtant de nombreuses autres exemptions. La plus importante concerne les cycles supérieurs. Le MELS attribue à chaque année un quota d'exemptions à chaque université afin de faciliter le recrutement d'étudiants aux cycles supérieurs. Le nombre d'exemptions correspond à 12 % du nombre d'étudiants étrangers inscrits aux 2^e et 3^e cycles. Environ 10% des étudiants étrangers exemptés le sont en vertu de cette règle (CCAFE, 2012, p. 32).

La politique relative aux étudiants étrangers (MELS 2008) attribue également des exemptions aux personnes suivantes:

- Le personnel diplomatique et le personnel des organisations internationales non gouvernementales, de même qu'à leurs familles ;
- Les étudiants bénéficiant d'une bourse du gouvernement du Québec ;
- Les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à

protéger ;

- Les personnes inscrites à des cours en langue et littérature françaises ou en études québécoises ;
- Les membres de la famille des ressortissants étrangers titulaires d'un permis de travail ;
- Les personnes titulaires d'un certificat de sélection du Québec et autorisées à déposer une demande de résidence permanente au Canada.

Moins de 10 % des étudiants étrangers exemptés le sont en vertu de ces règles.

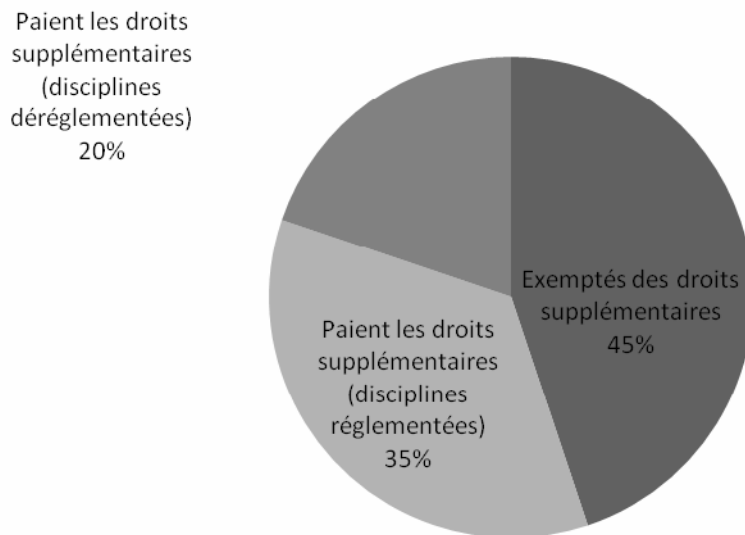
La répartition des étudiants étrangers par catégorie

Il existe en résumé trois catégories d'étudiants étrangers, auxquelles s'appliquent des politiques différentes en matière de droits de scolarité :

- Les *étudiants exemptés des droits supplémentaires* qui ne paient que les droits de scolarité de base ;
- Les *étudiants qui paient les droits supplémentaires dans les disciplines réglementées*, c'est-à-dire où le montant forfaitaire est fixé par Québec ;
- Les *étudiants qui paient les droits supplémentaires dans les disciplines déréglementées*, c'est-à-dire où le montant forfaitaire est fixé par les universités.

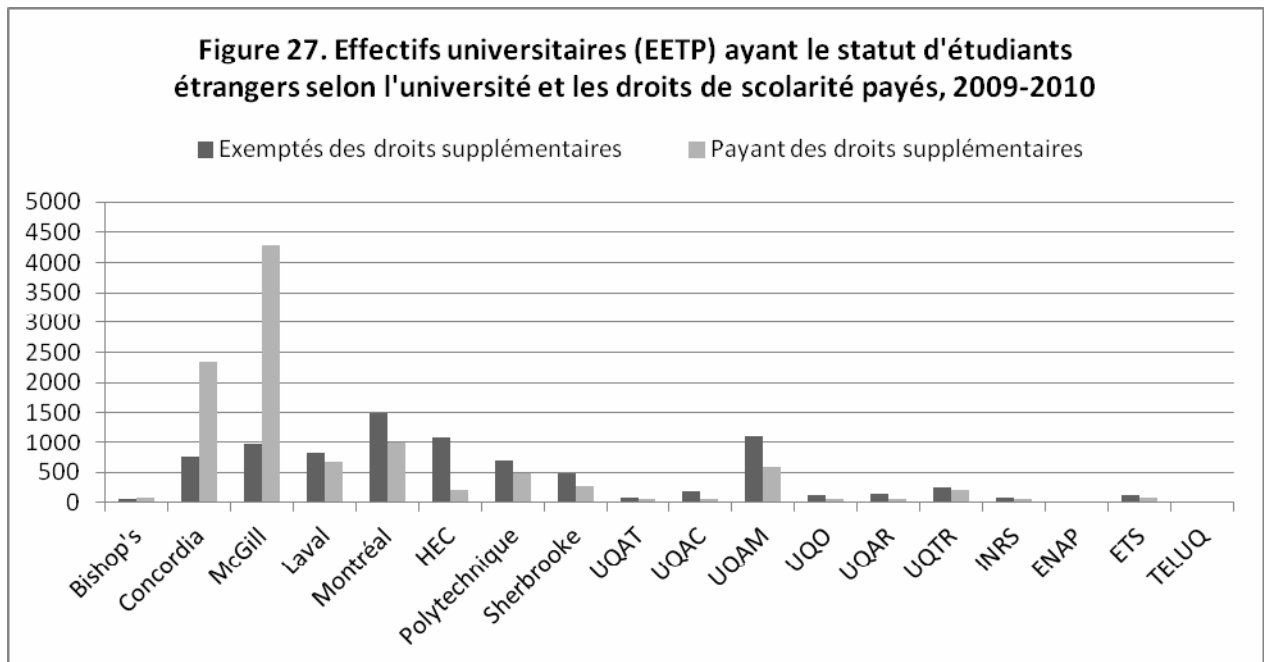
La Figure 26 montre la répartition des étudiants étrangers pour ces trois catégories. En 2009-2010, on comptait 19 023 étudiants étrangers (en EETP) dans les universités québécoises. Parmi eux, 45 % (8 535 EETP) étaient exemptés des droits supplémentaires pour l'une ou l'autre des raisons mentionnées plus haut. Les autres étudiants payaient des droits supplémentaires : 35 % (6 722 EETP) dans les disciplines réglementées et 20 % (3 766 EETP) dans les disciplines déréglementées.

Figure 26. Répartition (%) des effectifs universitaires (EETP) ayant le statut d'étudiants étrangers selon les droits de scolarité payés, 2009-2010



Source : Comité consultatif sur l'accèsibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation.

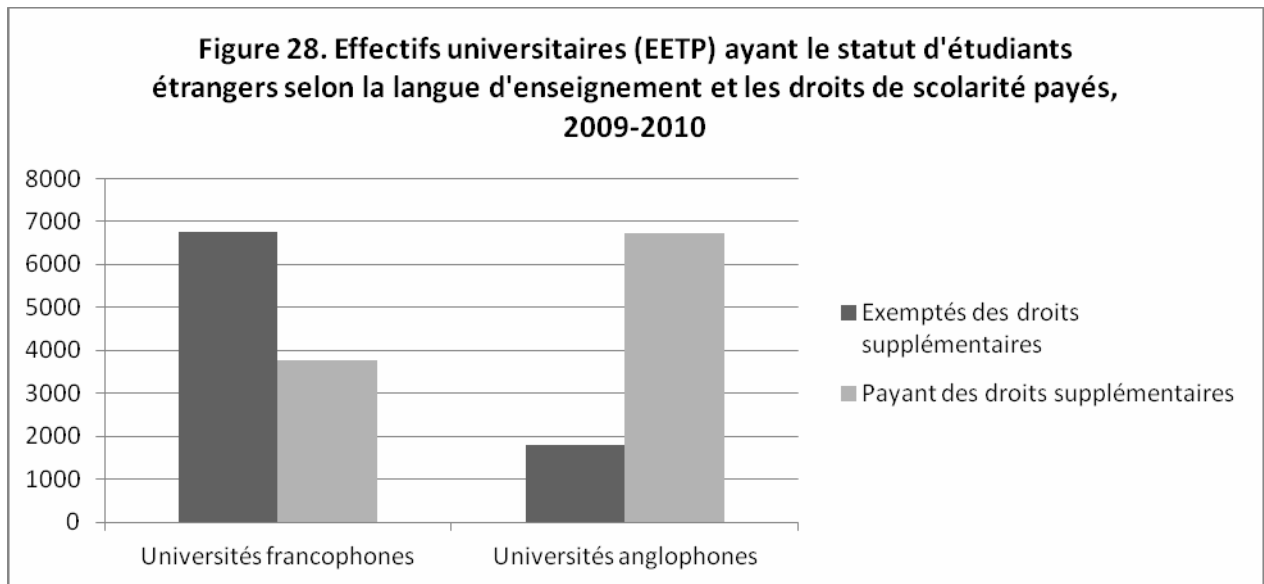
La Figure 27 montre comment se distribuent ces étudiants dans le réseau universitaire. Le premier point marquant est la proportion importante d'étudiants étrangers inscrits aux universités Concordia et McGill. À elles seules, les deux universités anglophones accueillent 44 % des étudiants étrangers. Parmi les universités francophones, on observe une concentration des étudiants étrangers à l'Université de Montréal et dans ses écoles affiliées (HEC et Polytechnique), à l'UQÀM et, dans une moindre mesure, à Laval et Sherbrooke.



Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation.

Le deuxième point marquant du graphique est la différence marquée entre les universités francophones et anglophones quant au recrutement des étudiants étrangers payant le montant forfaitaire. Dans toutes les universités francophones, le nombre d'étudiants exemptés des droits supplémentaires dépasse le nombre d'étudiants qui paient les droits supplémentaires. Dans les universités anglophones, la situation est tout à fait différente. Les étudiants qui paient les droits supplémentaires sont beaucoup plus nombreux que ceux qui ne le font pas.

La Figure 28 compare le nombre d'étudiants payant ou non le montant forfaitaire selon la langue d'enseignement. On y voit en effet que les étudiants étrangers fréquentant les universités francophones sont beaucoup plus susceptibles de bénéficier d'une exemption que ceux fréquentant les universités anglophones. Tout n'est cependant pas noir et blanc. Les universités francophones accueillent environ 36 % des étrangers payant les droits supplémentaires, alors que les universités anglophones recrutent 21 % des étrangers exemptés de droits supplémentaires.



Source : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation.

Rétention et coûts de formation

L'impact des étudiants des autres provinces sur les finances publiques dépend en grande partie du coût de leur formation et de la probabilité qu'ils restent au Québec à la fin de leurs études. C'est la même chose pour les étudiants étrangers. Une importante littérature économique montre que l'intégration des immigrants au Québec et au Canada s'est considérablement détériorée au cours des dernières décennies (Picot 2008), ce qui rend incertain l'impact de l'immigration internationale sur l'économie et la prospérité du Québec (Dubreuil et Marois 2011).

Les immigrants ayant complété leurs études universitaires au Québec et au Canada représentent cependant une exception. Ils obtiennent en effet des résultats tout à fait acceptables sur le marché du travail, que ce soit parce qu'ils acquièrent de meilleures compétences linguistiques pendant leurs études ou parce que leur formation est plus étroitement arrimée aux besoins du marché du travail (Ewoudou 2011). Peu importe la raison, ces immigrants représentent des candidats de choix pour la politique d'immigration. Un immigrant qui complète ses études au Québec, s'y établit et obtient des résultats similaires à ceux d'un Québécois du même niveau d'éducation est susceptible de rembourser plusieurs fois les coûts de sa formation et de contribuer avantageusement au trésor public.

Il convient donc de se demander dans quelle mesure les étudiants étrangers diplômés du Québec sont susceptibles de s'y installer par la suite comme immigrants. Des données du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles nous en donnent un aperçu (Tableau 12). Entre 2006 et 2008, environ le tiers des étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme universitaire au Québec ont complété une demande d'immigration. Cette proportion n'est pas particulièrement élevée, mais pourrait vraisemblablement être rehaussée s'il était possible de mieux cibler les étudiants les plus susceptibles de s'établir au Québec. Malheureusement, il n'existe pas de portrait détaillé des étudiants étrangers qui font le choix de s'établir au Québec. Cette absence de

données rend difficile un meilleur arrimage de notre politique d'immigration et de notre politique relative aux étudiants étrangers.

Tableau 12. Effectifs universitaires ayant le statut d'étudiants étrangers et taux de rétention, Québec, 2006-2008

	2006	2007	2008
Nombre d'étudiants étrangers (effectifs)	22 096	22 303	22 504
Nombre de diplômés	5 357	5 117	5 688
Nombre de demandes de CSQ en vue de la résidence permanente	1 683	1 829	1 835
Taux de rétention	31%	36%	32%

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2010). « Présentation sur les étudiants étrangers », *Journée d'étude du sous-comité des registraires*, CRÉPUQ, 2 juin 2010. En ligne (consulter le 8 août 2012) : <http://www.crepug.qc.ca/IMG/pdf/Atelier3-NTrepanier-MICC.pdf>

En 2010, le gouvernement fédéral a mis en place le Programme de l'expérience canadienne (PEC), afin d'inciter les étrangers diplômés d'une université ou d'un collège canadien (de même que les étrangers occupant au Canada un emploi de niveau technique, professionnel ou de gestion) à présenter une demande d'immigration. Le gouvernement du Québec a suivi l'exemple en créant un programme équivalent : le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). S'ils n'ont pas complété leurs études supérieures en français, les candidats doivent démontrer qu'ils ont une connaissance intermédiaire du français pour être sélectionnés. Pour inciter les diplômés à déposer une demande d'immigration, le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles promet un traitement des dossiers en moins de 20 jours.

Le plus récent rapport annuel du MICC (2011, p. 20) nous informe que 2 010 demandes ont été traitées dans le cadre du PEQ pendant sa première année d'existence. Ce résultat est plutôt modeste, considérant que 54 277 immigrants ont été sélectionnés par le MICC en 2010 (MICC 2012, p. 11). Par ailleurs, le nombre de demandes traitées dans le cadre du PEQ ne dépasse pratiquement pas le nombre de demandes déposées par des diplômés universitaires entre 2006 et 2008. Il est possible que le PEQ prenne de l'ampleur au cours des prochaines années, mais une expansion importante est peu probable sans le recrutement dans les universités québécoises d'étudiants étrangers davantage susceptibles de s'établir au Québec.

Pour les étudiants peu susceptibles de s'établir au Québec, la politique québécoise devrait viser à ce que les droits exigés soient compétitifs par rapport à ceux exigés dans les pays disposant d'un système universitaire de qualité comparable, tout en étant suffisamment élevés pour ne pas que la formation de ces étudiants (qui repartiront majoritairement après leurs études) représente un coût net pour le contribuable québécois.

Une analyse comparée semble indiquer que les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers au Québec sont relativement compétitifs lorsqu'on les compare à ceux exigés dans les autres provinces canadiennes et les autres pays avec un système universitaire comparable (Chatel-DeRepentigny et al. 2011). Si les droits exigés ne sont pas démesurés, on peut en revanche se demander s'ils sont suffisants. Dans le cas des disciplines réglementées, la chose est facile à déterminer puisqu'ils sont les mêmes d'une université à l'autre. En 2011-2012, les droits forfaitaires exigés des étudiants étrangers étaient de 12 811 \$ dans les disciplines lourdes (1^{er} cycle), de 11 267 \$ dans les disciplines légères (1^{er} cycle), 11 267 \$ au 2^e cycle et de 9 916 \$ au

3^e cycle. Il suffit de comparer ces montants au coût des formations universitaires que nous avons estimé au chapitre 1 (en faisant abstraction bien entendu des disciplines déréglementées) (Tableau 13).

<i>Cycle d'études</i>	<i>1^{er}</i>	<i>2^e</i>	<i>3^e</i>
Médecine dentaire	34 858 \$	30 025 \$	44 488 \$
Médecine vétérinaire	41 102 \$	39 973 \$	44 488 \$
Optométrie	25 721 \$	30 025 \$	44 488 \$
Spécialités non médicales en santé	14 962 \$	30 025 \$	44 488 \$
Sciences infirmières	13 022 \$	14 856 \$	44 488 \$
Pharmacie	<u>11 752 \$</u>	14 856 \$	44 488 \$
Sciences pures	Dérég.	30 025 \$	44 488 \$
Mathématiques	Dérég.	22 370 \$	40 008 \$
Architecture et design de l'environnement	13 375 \$	22 370 \$	29 354 \$
Génie	Dérég.	22 370 \$	40 008 \$
Informatique	Dérég.	14 856 \$	29 354 \$
Agriculture, foresterie et géodésie	24 592 \$	39 973 \$	40 008 \$
Sciences humaines et sociales	<u>10 552 \$</u>	22 370 \$	29 355 \$
Géographie	14 221 \$	30 025 \$	44 488 \$
Éducation	12 457 \$	14 856 \$	29 355 \$
Éducation physique	14 221 \$	22 370 \$	44 488 \$
Administration	Dérég.	14 856 \$	29 355 \$
Beaux arts	17 114 \$	22 370 \$	29 355 \$
Cinéma et photographie	13 375 \$	22 370 \$	29 355 \$
Musique	18 419 \$	22 370 \$	29 355 \$
Lettres	<u>10 306 \$</u>	22 370 \$	29 355 \$
Droit	Dérég.	22 370 \$	29 355 \$
Médecine	21 135 \$	30 025 \$	44 488 \$
Médecine – résidents		18 631 \$	

*Les disciplines pour lesquelles la valeur du montant forfaitaire dépasse la valeur estimée des subventions du gouvernement du Québec sont en gras.

Au premier cycle, le montant forfaitaire exigé des étudiants étrangers dépasse la valeur estimée des subventions québécoises dans seulement trois groupes disciplinaires: la pharmacie, les lettres et les sciences humaines et sociales. Il faut cependant noter qu'une grande partie des étudiants étrangers sont inscrits en lettres et sciences humaines et sociales et que la subvention gouvernementale dans plusieurs autres disciplines au premier cycle dépasse de très peu le montant forfaitaire. Par ailleurs, les disciplines où l'écart est considérable sont généralement celles où le nombre d'étudiants étrangers est limité (médecine, médecine dentaire, agriculture, foresterie), à l'exception peut-être des beaux-arts et de la musique.

La situation est cependant très différente aux cycles supérieurs. À l'exception de quelques programmes de maîtrise (administration, éducation, informatique, etc.), le coût de la formation dépasse largement la valeur du montant forfaitaire. L'écart tourne entre 10 000-20 000 \$ à la maîtrise et entre 20 000-35 000 \$ au doctorat.

Le financement des étudiants étrangers dans les disciplines réglementées présente ainsi une situation curieuse : au premier cycle, le montant forfaitaire couvre à quelques exceptions près la majeure partie des coûts de la formation. Au cycle supérieur, il ne le couvre plus du tout. Un étudiant étranger inscrit à la maîtrise en sciences humaines sera ainsi subventionné à la hauteur d'un étudiant québécois au baccalauréat, alors qu'un étudiant étranger au doctorat sera subventionné à la hauteur d'un étudiant québécois à la maîtrise.

Analyse

Les considérations qui doivent guider notre politique de financement des étudiants étrangers sont très semblables à celles que nous avons évoquées dans le cas des étudiants provenant des autres provinces. D'une part, les étudiants étrangers sont susceptibles de contribuer à la diversité du milieu académique et à l'économie québécoise (particulièrement s'ils s'installent au Québec après leurs études). D'autre part, si leur éducation est subventionnée, les coûts qu'ils occasionnent pour la société d'accueil peuvent parfois dépasser les bénéfices qu'ils engendrent. L'objectif de la politique qui les concerne est donc de trouver la formule qui, tenant compte de ces différentes considérations, maximise l'intérêt public.

La première chose à dire de la répartition des étudiants étrangers est qu'elle est davantage favorable aux universités francophones que la répartition des étudiants canadiens. En 2009-2010, environ 55 % des étudiants étrangers fréquentaient des universités francophones, contre seulement 8 % des étudiants étrangers non-résidents du Québec. L'intérêt pour l'enseignement en français au Québec est donc largement supérieur à l'extérieur du Canada à ce qu'il est dans les autres provinces canadiennes. La performance plus favorable des universités francophones s'explique également par la politique d'exemption du gouvernement du Québec. La très grande majorité des étudiants qui bénéficient d'une exemption (79 %) fréquentent en effet des universités francophones.

La politique québécoise à l'égard des étudiants étrangers est pourtant loin d'être parfaite et soulève plusieurs questions. L'attribution des exemptions, par exemple, mérite d'être révisée. Plusieurs des ententes bilatérales signées avec des gouvernements étrangers, par exemple, fixent à 20 % le pourcentage d'étudiants exemptés pouvant s'inscrire dans un établissement anglophone (CCAFE 2012). Comme les universités anglophones recrutent depuis toujours une part très importante des étudiants étrangers, on peut se demander ce qui justifie ces exemptions.

5.1 Recommandation : Les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers devraient limiter les exemptions aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone. Une révision de cette politique devrait être envisagée si les universités anglophones s'avéraient incapables de recruter une

proportion d'étudiants étrangers équivalant au poids démographique des anglophones dans la population de langue maternelle (par exemple, 10 %).

De façon plus importante, on peut se questionner sur l'alignement de la politique québécoise à l'intention des étudiants étrangers et des politiques d'immigration et d'intégration des immigrants. Afin de mettre en place une politique plus rationnelle à l'endroit des étudiants étrangers, la première étape est donc d'identifier plus clairement les critères susceptibles de favoriser la rétention des étudiants étrangers. Par ailleurs, comme nous souhaitons éviter que l'immigration au Québec ait un impact négatif sur la place du français au Québec, il faut également identifier les facteurs favorisant l'usage du français chez ces diplômés.

Dans un monde idéal, le gouvernement du Québec serait capable d'utiliser les exemptions de droits de scolarité afin de recruter les étudiants étrangers les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français. À l'inverse, des droits supplémentaires devraient être imposés de façon générale aux étudiants peu susceptibles de s'établir au Québec ou d'y travailler en français, afin de couvrir les coûts de la formation universitaire.

5.2 Recommandation : Une enquête doit être réalisée en vue d'identifier les facteurs favorisant l'établissement au Québec et l'intégration en français des étudiants étrangers.

En fonction des résultats de cette enquête, des mesures plus importantes pourraient être apportées à la politique d'exemption, afin de mieux l'arrimer à la politique d'immigration. Par exemple, le nombre d'exemptions attribuées dans le cadre d'ententes bilatérales avec d'autres gouvernements pourrait être révisé à la hausse pour les pays dont les résidents sont les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français. Des exemptions ciblant certaines disciplines ou universités pourraient également être envisagées.

5.3 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit examiner la possibilité de modifier sa politique d'exemptions afin de mieux cibler les étudiants étrangers davantage susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français.

La question se pose également de savoir si les droits de scolarité supplémentaires sont suffisants dans le cas des étudiants étrangers qui sont peu susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français. Au premier cycle, le montant forfaitaire se rapproche du coût de la formation dans les disciplines réglementées les plus importantes (notamment en lettres et sciences humaines).

La situation est cependant différente dans d'autres disciplines (par exemple, médecine ou beaux-arts) et, surtout, aux cycles supérieurs. Cette subvention ne serait pas exagérée si on avait de bonnes raisons de penser que ces étudiants vont rester au Québec à la fin de leurs études et s'y intégrer en français, mais il n'existe malheureusement pas de raisons de penser que cette subvention cible précisément les étudiants susceptibles de le faire. Le financement des étudiants étrangers aux cycles supérieurs se justifie peut-être par la volonté de recruter les meilleurs

étudiants qui deviendront par la suite des chercheurs de haut niveau et qui contribueront à la production scientifique québécoise. L'argument soulève cependant plusieurs questions.

D'abord, pourquoi soutenir la recherche à l'aide de subventions aussi peu ciblées ? Seule une minorité d'étudiants de maîtrise embrasseront la carrière scientifique. Pourquoi les soutenir tous ? Pourquoi subventionner l'ensemble des étrangers candidats au doctorat, plutôt que de cibler la minorité ayant des dossiers académiques prometteurs ? Si l'objectif est de favoriser la recherche de pointe, pourquoi ne pas créer un système de chaires d'excellence pour attirer les meilleurs chercheurs qui pourront par la suite former les étudiants québécois ? Quelle est finalement la pertinence d'investir dans les candidats étrangers peu susceptibles de s'établir au Québec plutôt que de renforcer le soutien aux étudiants québécois qui y resteront (ou y reviendront après un séjour à l'étranger) ?

En 2009-2010, environ 35 % des étudiants étrangers étaient inscrits aux cycles supérieurs, soit 6 696 EETP (CCAFE 2012). De ce nombre, 3 556 payaient des droits supplémentaires et 3 140 en étaient exemptés. En simplifiant les choses, on peut dire que la subvention aux cycles supérieurs tourne autour de 30 000 \$ pour les étudiants qui ne paient pas de droits supplémentaires. Dans le cas des étudiants qui paient des droits supplémentaires, elle est ramenée autour de 20 000 \$. On peut donc estimer à 165 M\$ le soutien total de Québec aux étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Ce montant est considérable et doit être alloué de façon optimale.

5.4 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit réviser sa politique à l'endroit des étudiants étrangers inscrits dans les programmes les plus coûteux. Aux cycles supérieurs, le soutien public devrait prendre la forme d'exemptions et de bourses d'excellence ciblant à la fois les meilleurs étudiants et les étudiants les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français.

Le financement des disciplines déréglementées soulève des enjeux différents. D'abord, il convient de noter les avantages de la déréglementation. Le premier est que le prix que les étudiants étrangers sont prêts à payer pour une formation varie de façon importante en fonction du programme d'études, de la langue d'enseignement et du prestige de l'université. En fixant un seul et même prix pour des programmes différents offerts dans des universités différentes, on néglige ce fait fondamental. Le deuxième avantage de la déréglementation est de simplifier le financement des universités. Plutôt que de verser une subvention qu'il récupèrera par la suite, Québec laisse les universités s'autofinancer par le biais des droits de scolarité. La déréglementation ajoute ainsi à la transparence du financement.

Le principal problème du système actuel est cependant que les étudiants étrangers inscrits dans des disciplines déréglementées sont loin de payer la totalité du coût de leur formation. En procédant à la déréglementation, Québec a cessé de les considérer dans le calcul de la fonction « enseignement », mais a continué de les considérer dans le calcul des autres composantes de la subvention de fonctionnement. C'est le cas notamment des fonctions « soutien à l'enseignement et à la recherche » et « terrains et bâtiments ». En 2011-2012, la subvention de Québec était respectivement de 1 677 \$ et de 1 098 \$ par EETP pour ces deux fonctions. Au minimum, cela signifie que les universités recevaient 2 775 \$ par EETP inscrits dans une discipline

déréglementée.

Les étudiants inscrits dans des disciplines déréglementées bénéficiaient également des investissements immobiliers du gouvernement du Québec, de même que de plusieurs des subventions spécifiques versées aux universités, particulièrement l'allocation relative au nombre de grades, le soutien aux bibliothèques, les services aux étudiants et le soutien aux familles « administration » et « génie ». Québec pourrait aisément corriger cette situation en modifiant les règles budgétaires des universités.

5.5 Recommandation : La politique québécoise doit viser à ce que les étudiants inscrits dans les disciplines déréglementées paient la totalité du coût de leur formation. Cela implique de ne plus considérer ces étudiants dans le calcul de toutes les composantes de la subvention de fonctionnement et de récupérer une part du montant forfaitaire exigé de ces étudiants afin de couvrir les autres dépenses qui leur sont associées.

CHAPITRE 6 LA RECHERCHE

Une part importante des revenus des universités provient des subventions qu'elles obtiennent pour financer leurs activités de recherche. En 2008-2009, ces subventions avaient une valeur totale de 1,545 milliards de dollars et représentaient 27 % des revenus des universités.

Les ministères et agences du gouvernement fédéral sont la principale source de financement de la recherche subventionnée. Ils en financent environ la moitié (49 % ou 753 M\$ en 2008-2009) (Figure 29). Parmi les agences fédérales, on compte d'abord les trois conseils subventionnaires qui financent chacun la recherche pour un groupe disciplinaire particulier :

- Le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) : 59 M\$ (ou 4 % de toute la recherche subventionnée au Québec) ;
- Le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG) : 185 M\$ (ou 12 %) ;
- Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) : 239 M\$ (ou 16 %).

Les trois conseils distribuent leur financement à l'intérieur de programmes de bourses ou de subventions. Le financement est généralement attribué au mérite suite à une évaluation par les pairs. Certains programmes sont ouverts à tous les projets de recherche à l'intérieur d'un groupe de disciplines, alors que d'autres visent à soutenir la recherche dans des domaines jugés prioritaires. Certains programmes sont ouverts à des chercheurs seuls, alors que d'autres les obligent à constituer des réseaux ou à trouver des partenaires à l'extérieur de l'université.

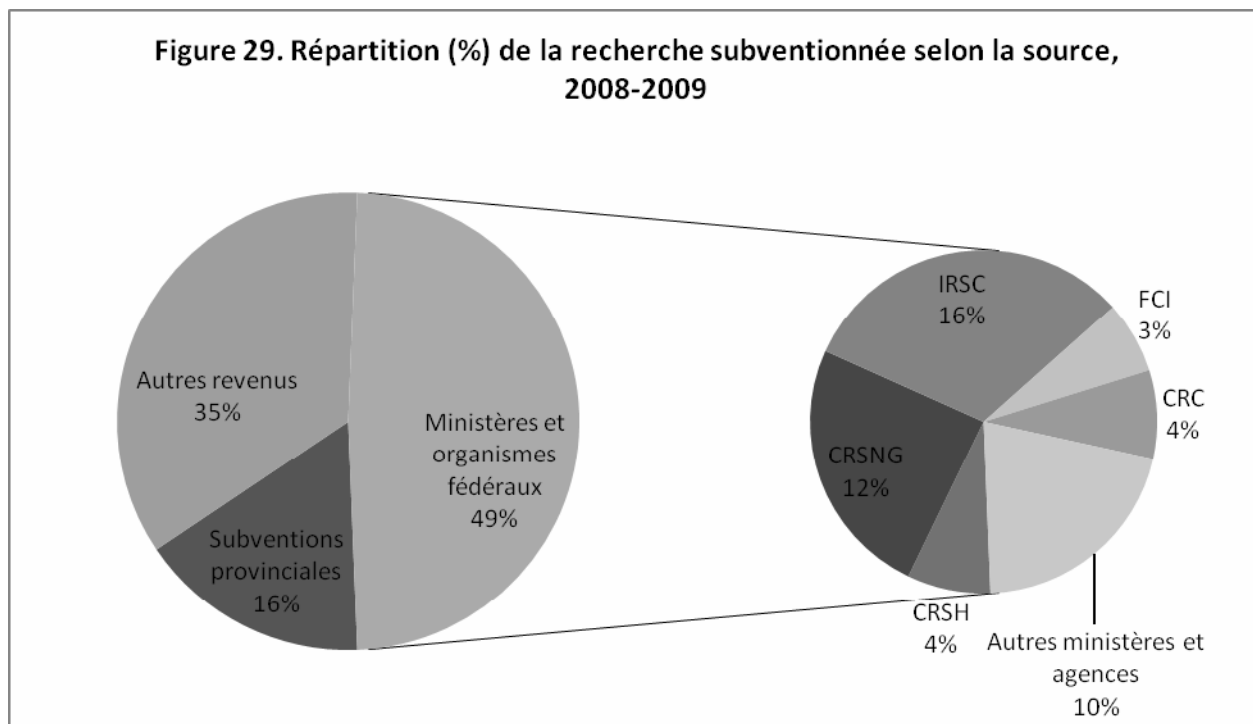
Une des caractéristiques marquantes du financement fédéral de la recherche est le poids de la santé (IRSC) et des sciences naturelles et du génie (CRSNG) par rapport aux sciences humaines et sociales (CRSH). Cette caractéristique est importante pour comprendre le financement des universités puisque la santé, les sciences naturelles et le génie ne sont pas présent de façon égale dans toutes les universités.

En plus des trois conseils, le gouvernement fédéral soutient la recherche universitaire par le biais des organismes suivants :

- Les Chaires de recherche du Canada (CRC), attribue son financement aux universités en fonction de leur succès aux concours des trois conseils afin d'attirer des chercheurs de haut calibre : 18 M\$ (ou 4 % du financement de la recherche) ;
- La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) qui finance les installations et les équipements de recherche : 51 M\$ (ou 16 %) ;
- Les ministères et autres agences du gouvernement qui offrent des contrats ou subventions de recherche aux chercheurs universitaires : 157 M\$ (ou 10 %).

Le gouvernement québécois finance également la recherche universitaire, bien que dans une

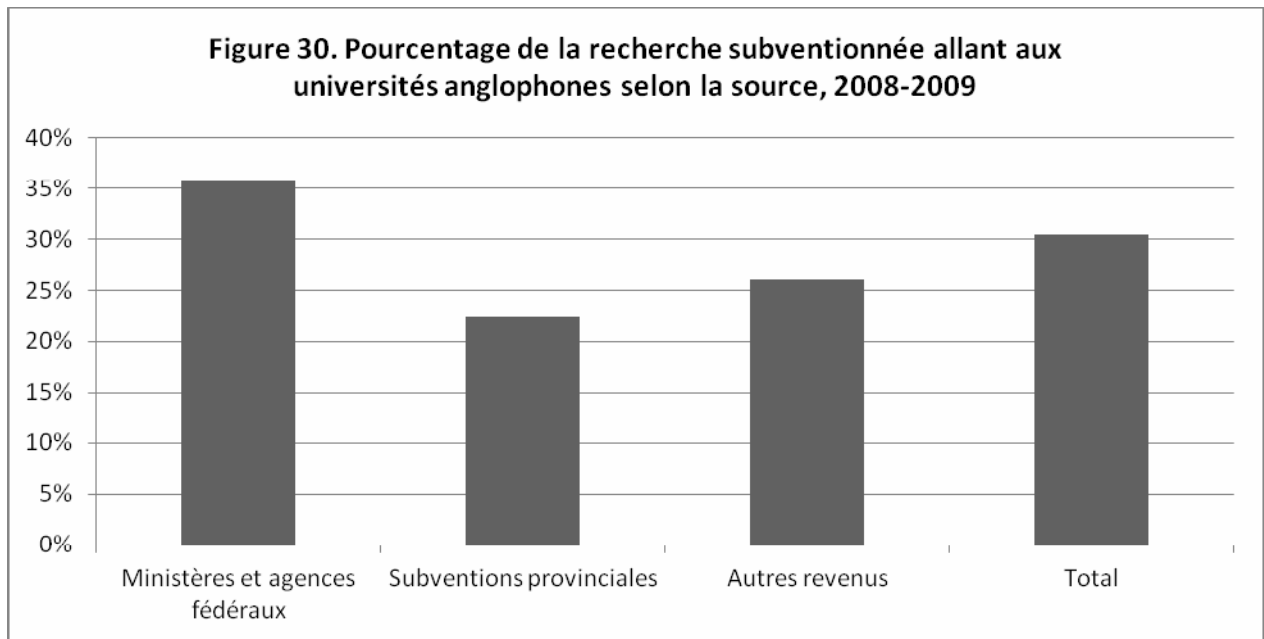
mesure moindre que le gouvernement fédéral. En 2008-2009, le financement québécois de la recherche représentait 251 M\$, soit 16 % de toute la recherche subventionnée ou environ le tiers du financement fédéral. Le financement québécois est attribué principalement par le biais de conseils subventionnaires similaires à ceux du gouvernement fédéral : le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FQRSC), le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FQRS). En plus de ce financement attribué principalement au mérite, le gouvernement du Québec finance la recherche universitaire par le biais de subventions et contrats attribués par ses ministères et organismes.



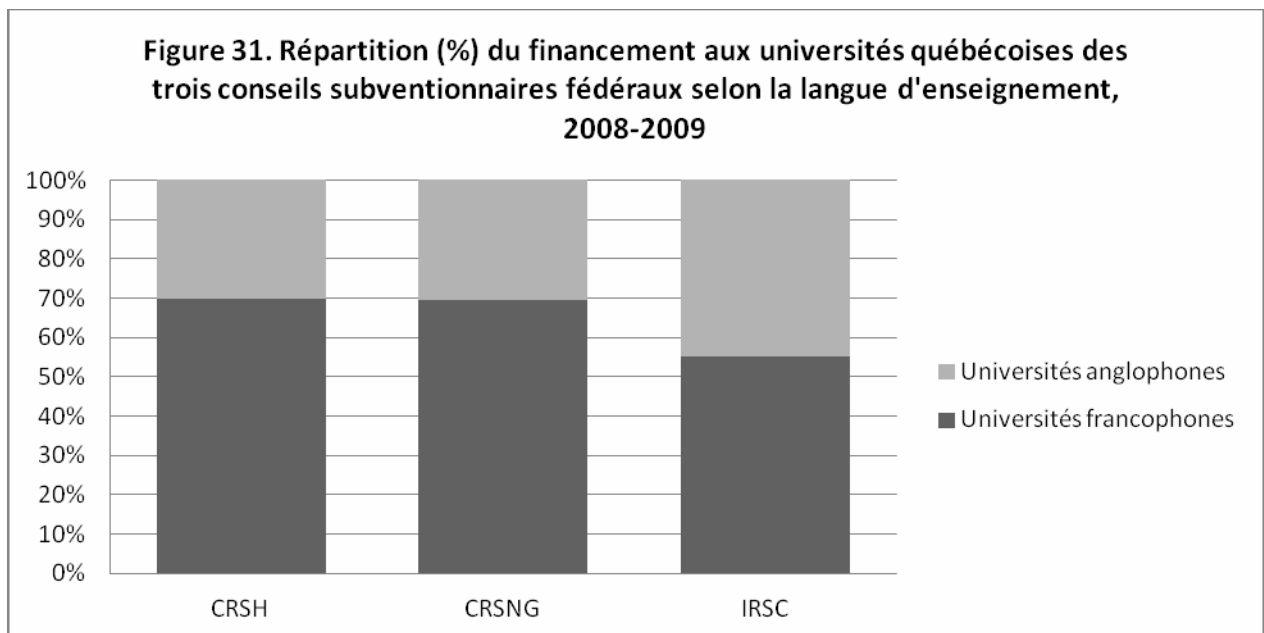
Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

La recherche subventionnée n'est pas soutenue que par des sources publiques. Une part considérable, 35 % ou 541 M\$ en 2008-2009, est financée à partir d'autres sources que les gouvernements provincial et fédéral. Nous examinons plus bas la provenance de ces autres revenus, mais nous pouvons dire dès maintenant qu'il s'agit pour l'essentiel de dons, de contrats et de subventions d'entreprises privées et d'organismes à but non lucratif.

En 2008-2009, les universités anglophones recevaient 30,5 % de la recherche subventionnée, ce qui est légèrement supérieur à leur part du financement total 29,3 %. La part des universités anglophones varie cependant de façon considérable selon la source (Figure 30). Un écart marqué existe notamment en ce qui trait au financement des gouvernements québécois et canadien. Les universités anglophones obtiennent ainsi une part beaucoup plus grande du financement fédéral de la recherche (36 %) que du financement québécois (22 %). Leur part des autres revenus de recherche se trouve entre ces deux extrêmes (26 %).



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

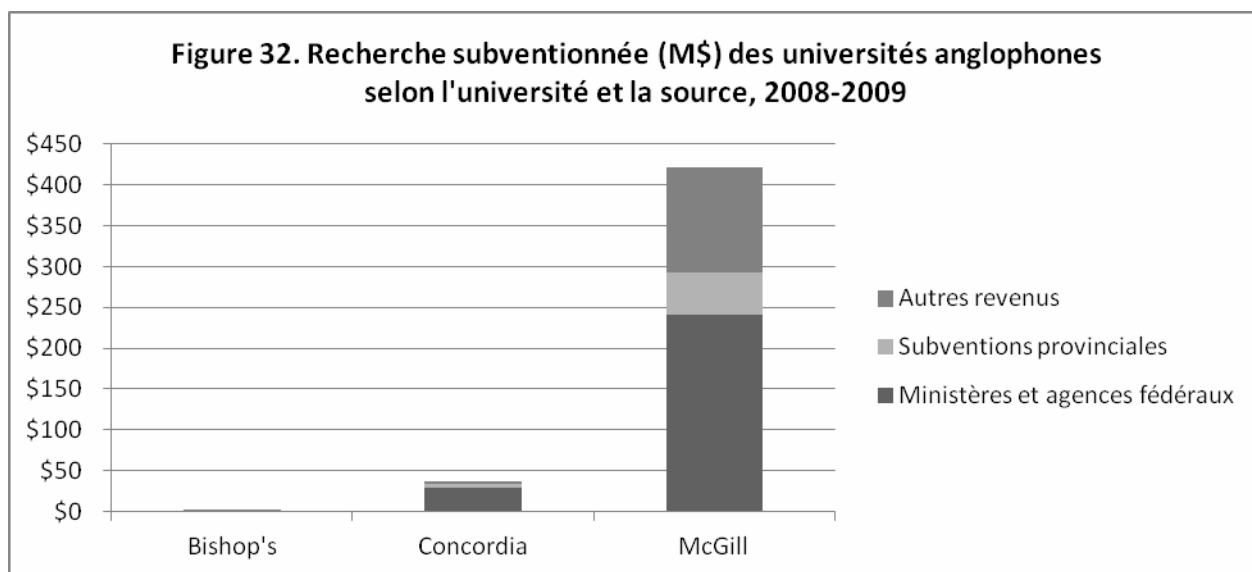


Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

La capacité des universités anglophones à obtenir une part si considérable du financement fédéral mérite d'être examinée plus en profondeur. La Figure 31 présente la répartition du financement des trois conseils fédéraux selon la langue d'enseignement des universités. On y voit que les universités anglophones obtiennent environ 30-31 % du financement du CRSH et du CRSNG. Cette proportion est considérable mais correspond plus ou moins au poids des universités anglophones dans l'ensemble du financement. Le cas des IRSC se démarque

cependant clairement. Les universités anglophones n'obtiennent pas moins de 45 % du financement de la recherche en santé qu'ils financent.

Ces données concernant les trois universités anglophones viennent cependant masquer les différences importantes entre elles (Figure 32). La recherche subventionnée est très fortement concentrée à l'Université McGill qui recueille à ce chapitre 432 M\$, soit 92 % de la recherche subventionnée des universités anglophones. McGill obtient l'écrasante majorité du financement de la recherche pour chacune des sources de financement.



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

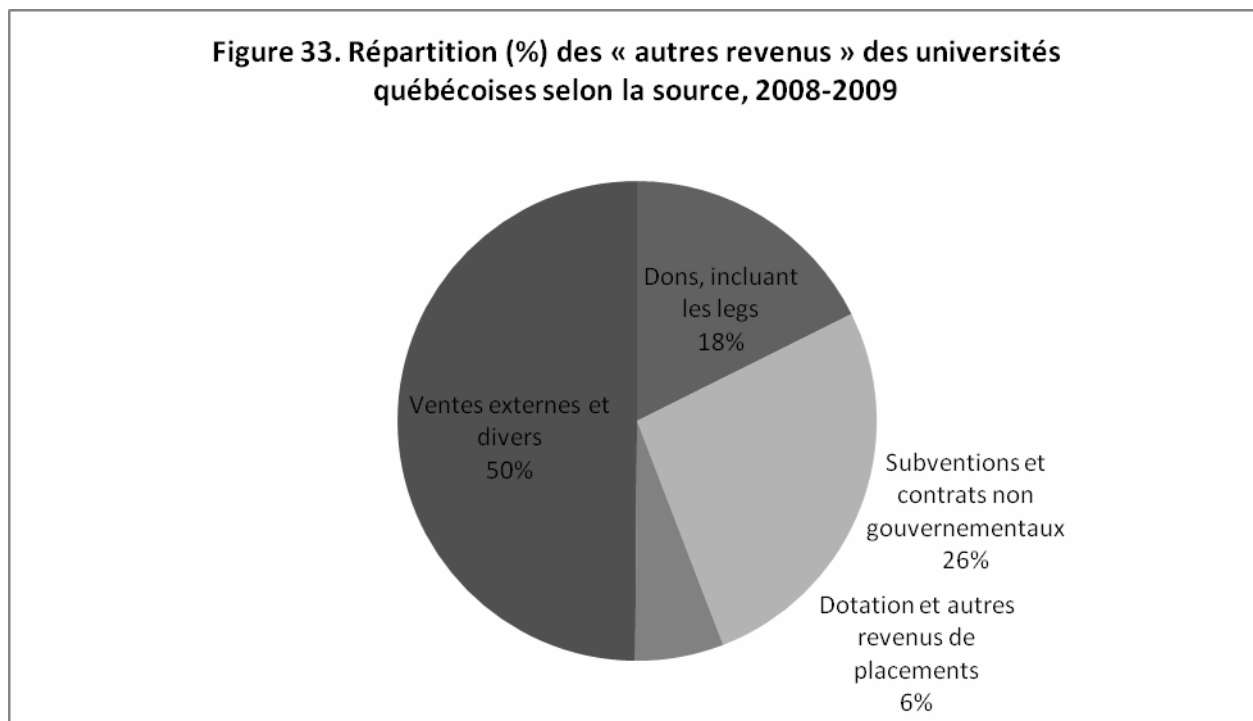
Les autres revenus

En plus des droits de scolarité et des subventions gouvernementales, les universités ont accès à d'autres sources de revenu. Ces revenus servent en partie à soutenir la recherche, mais aussi d'autres activités universitaires. En 2008-2009, les autres revenus des universités s'élevaient à 1,266 M\$⁵. De cette somme, 514 M\$ servaient directement à financer la recherche et 752 M\$ servait à financer d'autres activités. Les données sur les finances des universités distinguent quatre sources dans la catégorie « autres revenus » (Figure 33):

- Les *dons, incluant les legs*, offerts aux universités par des particuliers, entreprises ou organismes à sans but lucratif pour financer la recherche, les immobilisations ou des projets particuliers : 223 M\$ (ou 18 % des autres revenus).
- Les *subventions et contrats non gouvernementaux*, signés entre les universités et des particuliers, entreprises ou organismes à but non lucratif principalement pour effectuer des recherches : 335 M\$ (ou 26 % des autres revenus).
- Les revenus de *dotation et les autres revenus de placement* que les universités reçoivent de leurs fondations ou autres placements : 76 M\$ (ou 6 % des autres revenus).

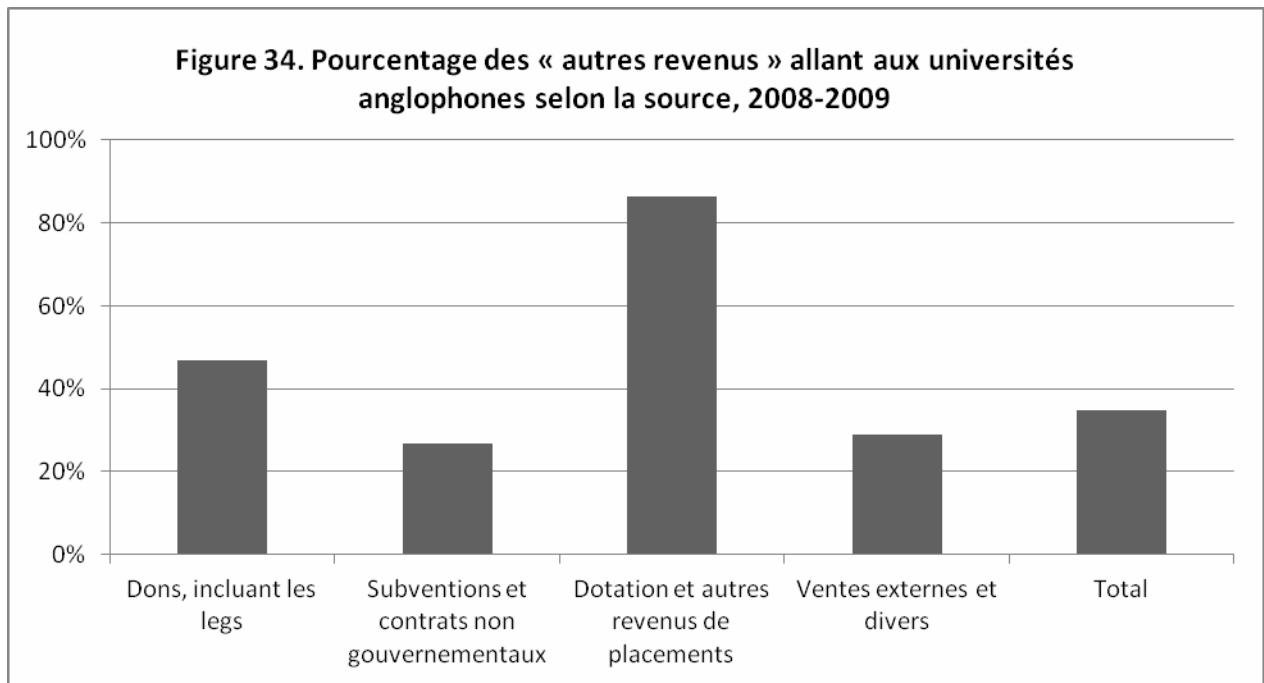
⁵ Cette somme est supérieure à celle présentée au chapitre 1 sous la catégorie « autres revenus » puisque nous incluons ici les revenus servant à financer la recherche subventionnée.

- La catégorie *ventes externes et divers*, c'est-à-dire les revenus tirés de la vente de produits et services, notamment à travers les entreprises auxiliaires (résidence, cafétéria, librairie, etc.) : 631 M\$ (ou 50 % des autres revenus).



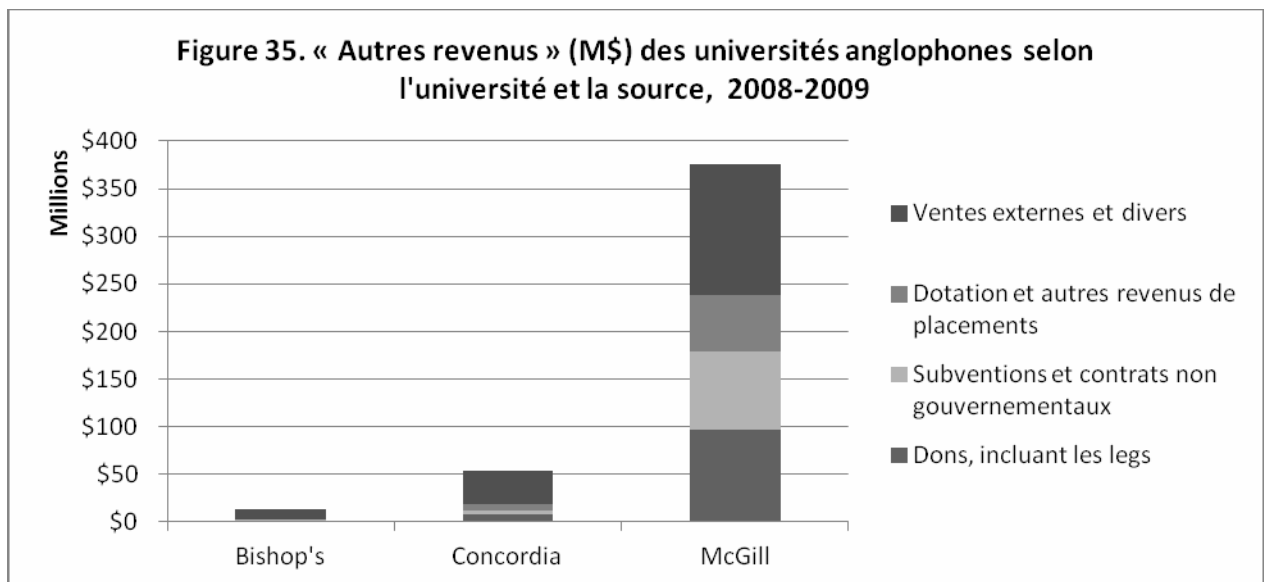
Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Les universités anglophones ne sont pas également avantagées pour chacune de ces sources de revenu (Figure 34). Leur part des catégories « subventions et contrats non gouvernementaux » (27 %) et « ventes externes et divers » (29 %) sont similaires à leur poids dans le financement global des universités. Par contre, leur part des catégories « dons, incluant legs » (47 %) et « dotations et autres revenus de placement » (86 %) sont très largement supérieures.



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

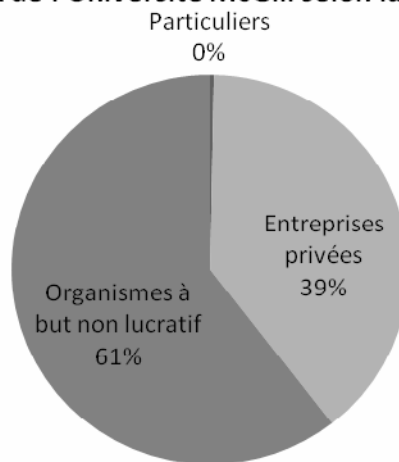
Comme pour la recherche subventionnée, les autres revenus se distribuent de façon très inégale entre les universités anglophones (Figure 35). L'Université McGill obtient à elle seule 85 % des autres revenus parmi les universités anglophones. La supériorité de McGill est particulièrement écrasante dans les catégories « subventions et contrats non gouvernementaux », « dons, incluant legs » et « dotation et autres revenus de placement ». La capacité de McGill à obtenir davantage de subventions et de contrats non gouvernementaux s'explique par son avantage au chapitre de la recherche, notamment dans le domaine de la santé.



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Il est par ailleurs intéressant de noter que la plus grande partie des revenus que tire McGill des subventions et contrats non gouvernementaux ne provient pas d'entreprises privées (34,5 M\$ ou 39 %), mais bien d'organismes à but non lucratif (50,2 M\$ ou 61 %). Nous ne connaissons pas l'identité de ces organismes, mais il est probable qu'il s'agisse en grande partie des fondations qui financent la recherche médicale. Des 50,2 M\$ versés par des OSBL pour soutenir la recherche à l'Université McGill, 28,4 M\$ (57 %) le sont en effet aux hôpitaux universitaires qui lui sont affiliés. Ce montant est largement supérieur à l'ensemble des fonds (6,3 M\$) recueillis par les autres hôpitaux universitaires du Québec.

Figure 36. Répartition (%) des subventions et contrats non gouvernementaux de l'Université McGill selon la source, 2008-2009

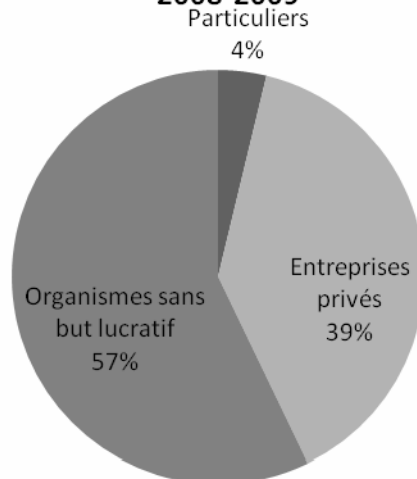


Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

L'importance des organismes à but non lucratif ne s'observe pas seulement dans les subventions et contrats non gouvernementaux. En 2008-2009, l'Université McGill recevait à elle-seule 43 % (ou 96,4 M\$) des dons aux universités québécoises, ce qui la plaçait loin devant l'Université de Montréal (26 %). De ce montant, la majorité, soit 57 % (ou 55 M\$) provenait d'organismes à but non lucratif. Le reste provenait en très grande majorité d'entreprises privées (39 M\$) et une modeste partie seulement provenait de particuliers (4 %).

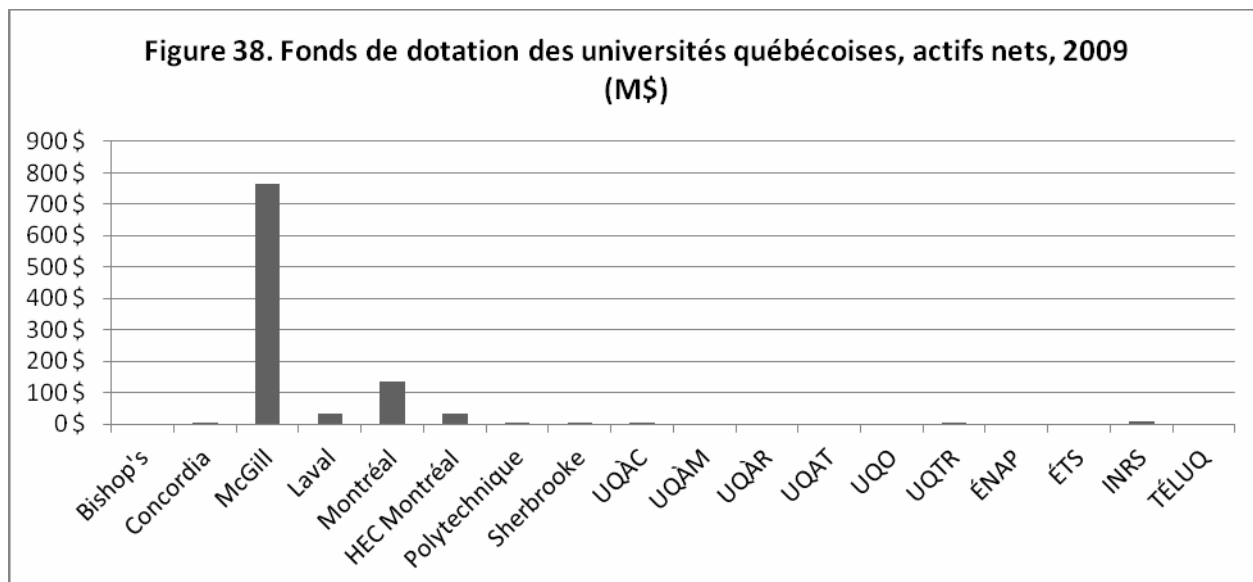
Figure 37. Répartition (%) des dons à l'Université McGill selon la source,

2008-2009



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Les revenus de dotation et les autres revenus de placement sont la dernière catégorie pour laquelle l'Université McGill se démarque de façon éclatante. Nous avons vu que les universités anglophones recevaient 86 % des revenus dans cette catégorie. Ces revenus appartiennent pour l'essentiel à l'Université McGill qui compte à elle-seule pour 78 % de tous les revenus de dotation et de placement. L'explication réside dans l'importance de la fondation de l'Université McGill, de loin la plus importante au Québec. En 2009, la fondation de l'Université McGill représentait 78 % des actifs de toutes les fondations universitaires. La fondation la plus importante du côté francophone est celle de l'Université de Montréal, mais ses actifs représentent moins du cinquième de ceux de l'Université McGill. L'Université Laval et HEC Montréal sont les deux autres universités qui disposent d'une fondation d'une quelconque importance, bien que leur taille semble particulièrement modeste dans une perspective comparée.



Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010), *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Analyse

Pour comprendre le financement de la recherche, il faut comprendre que les universités québécoises, comme une grande partie des universités nord-américaines, fonctionnent selon le modèle du professeur-chercheur. Ce modèle repose sur l'idée que chaque professeur d'université occupe une double fonction: celle d'enseignant et celle de chercheur. Plus précisément, on s'attend à ce que le professeur organise sa charge de travail selon la règle suivante : 40 % de son temps doit être consacré à l'enseignement, 40 % à la recherche et 20 % aux services à la communauté.

Le modèle du professeur-chercheur a des conséquences importantes pour le financement de la recherche universitaire. La raison est la suivante. Seuls les professeurs peuvent recevoir du financement de recherche. Or les professeurs sont généralement embauchés en fonction des besoins des universités au chapitre de l'enseignement. Cela fait en sorte que la capacité de recherche des universités est en partie déterminée par leurs besoins d'enseignement. Pour le dire simplement, l'université qui recrute davantage d'étudiants dans une discipline pourra également y embaucher davantage de professeurs. Ces professeurs pourront ensuite soumettre davantage de projets de recherche et espérer obtenir une part plus grande de la recherche subventionnée. On peut ainsi dire que la première raison pour laquelle les universités anglophones obtiennent une large part du financement de la recherche (30 %) est qu'elles recrutent une large part des effectifs (28 %).

Une conséquence du modèle du professeur-chercheur est que tout redressement du poids du français dans l'enseignement universitaire aurait pour conséquence indirecte d'accroître le poids des universités francophones dans la recherche subventionnée. Ainsi, la mise en œuvre des mesures recommandées dans les chapitres précédents au sujet de l'enseignement viendrait également renforcer le français dans la recherche.

Ces mesures, même si elles étaient efficaces, ne suffiraient cependant pas entièrement à produire une distribution des revenus de recherche complètement favorable au français. La raison est que les universités anglophones continueront de recruter une part beaucoup plus importante des étudiants de l'extérieur du Québec que les universités francophones. Même si les politiques relatives à ces étudiants étaient révisées comme nous l'avons recommandé, le recrutement des étudiants de l'extérieur du Québec continuerait de mener à l'embauche de professeurs-chercheurs venant grossir la capacité de recherche des universités anglophones en leur permettant de se découper une part supérieure du financement de la recherche.

C'est le problème principal du modèle du professeur-chercheur. Les disciplines et les universités capables d'attirer davantage d'étudiants se placent automatiquement en meilleure position pour obtenir davantage de financement de recherche (que ces recherches coïncident ou non avec les priorités du citoyen qui finance la recherche). Ce problème n'est pas facile à corriger car le système du professeur-chercheur est difficilement réformable. Il existe cependant des formes de financement de la recherche qui ne reposent pas sur le modèle du professeur-chercheur et qui méritent d'être explorés. On peut penser aux financements de centres d'excellence ou à la création d'une filière pour chercheurs de niveau universitaire indépendante de l'enseignement.

Il va par ailleurs de soi que la question de la place du français dans la recherche universitaire ne se résume pas à la simple distinction entre universités francophones et anglophones. Il va de soi, par exemple, que l'anglais est très présent dans les universités francophones, notamment à travers les publications scientifiques et les colloques. La politique linguistique du Québec, tout en encourageant la diffusion de la recherche en français, ne peut espérer renverser le statut de l'anglais comme principale langue scientifique à l'échelle internationale.

La question de la langue de travail dans la recherche universitaire se pose cependant de façon très différente. On peut présupposer que les chercheurs en génie de l'École Polytechnique et de l'ÉTS, s'ils publient tout autant en anglais que les chercheurs de McGill ou de Concordia, n'en utilisent pas moins davantage le français dans leur vie quotidienne. Les subventions de recherche qu'ils obtiennent servent principalement à embaucher des étudiants ayant étudié en français et utilisant le français dans la vie de tous les jours. Ils seront finalement plus susceptibles de nouer des contacts professionnels, de signer des contrats et de réaliser des transferts de connaissance avec des particuliers, des entreprises et des OSBL dont le français est la langue d'usage principale. Leurs activités de recherche sont finalement soutenues par une administration universitaire fonctionnant en français et faisant affaire préférentiellement avec des entreprises francophones. Tout cela est intuitif, mais pourrait être démontré par le biais d'une enquête sur la place du français dans le milieu de la recherche.

6.1 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit réaliser une enquête sur la place du français comme langue de travail dans la recherche universitaire. Il doit explorer la possibilité de développer des formes de financement de la recherche ne reposant pas sur le modèle du professeur-chercheur et qui permettraient de renforcer la place du français.

Une des caractéristiques intéressantes de la recherche subventionnée est la différence de répartition des subventions et contrats provenant d'Ottawa et de Québec. Alors que les universités anglophones obtiennent 36 % du financement fédéral, elles n'obtiennent que 22 % du financement provincial. Comment expliquer cet écart important puisque l'essentiel des subventions, à Québec et à Ottawa, est attribué au mérite ? Une partie de la réponse se trouve dans l'importance de la recherche en santé dans le financement fédéral. Nous avons vu que les universités anglophones, essentiellement McGill, recevaient 45 % du financement des Instituts de recherche en santé du Canada.

Le poids de la santé n'explique cependant pas tout. D'une part, une partie du financement de Québec soutient également la recherche en santé (FRQS) et, d'autre part, les universités anglophones vont également chercher une part plus large du financement fédéral que provincial dans le domaine des sciences humaines et du génie (30-31 %).

Il est possible que la meilleure performance des universités francophones aux concours québécois s'explique par d'autres raisons. Les chercheurs francophones sont peut-être plus familiers avec les programmes québécois, ils y soumettent peut-être davantage de demandes de financement, ou encore ils ont peut-être plus de facilité à former des réseaux de recherche avec d'autres chercheurs québécois, comme l'exigent plusieurs programmes. Il est également possible que les évaluateurs des concours québécois aient un biais francophile plus prononcé que ceux des concours fédéraux, ou même que les programmes soient développés de façon implicite de façon à réduire l'avantage des universités anglophones.

Quelle que soit la raison, les universités francophones ont un intérêt à ce que la recherche universitaire soit financée à partir de Québec plutôt que d'Ottawa. La centralisation à Québec des programmes de financement de la recherche universitaire permettrait par ailleurs de développer une politique de financement plus cohérente et arrimée aux priorités québécoises.

6.2 Recommandation : Le gouvernement du Québec doit exiger du gouvernement fédéral un droit de retrait avec pleine compensation des programmes fédéraux de financement de la recherche universitaire.

La place de l'anglais dans la recherche en santé soulève des questions particulières. Elle est la conséquence de son importance dans l'économie globale de la recherche. L'IRSC est le plus important organisme de financement de la recherche au Québec. La recherche en santé occupe également une place de choix dans le financement provincial, dans les contrats et subventions non gouvernementaux et dans les revenus provenant de dons.

La recherche en santé soulève cependant des questions qui dépassent largement le domaine universitaire. Les universités anglophones recueillent une part considérable du financement en santé d'abord et avant tout à cause du rôle attribué par Québec au Réseau universitaire intégré en santé (RUIS) de McGill dans la formation des médecins et dans l'offre de soins de santé de deuxième et troisième lignes. Pour cette raison, la question de la place du français dans la recherche en santé doit faire l'objet d'un examen plus large, dans le cadre de l'enquête sur l'usage du français dans le système de santé que nous avons recommandée plus haut.

CONCLUSION

La Charte de la langue française avait pour ambition de faire du français la langue normale et habituelle du travail et de l'enseignement. Les progrès qu'elle a permis de réaliser au cours des 35 dernières années sont à plusieurs égards impressionnants. Grâce à cette intervention vigoureuse, le français a ainsi pu regagner la place qui lui revenait dans l'enseignement primaire et secondaire, permettant notamment à des générations de jeunes allophones d'être scolarisées dans la langue de la majorité.

Malgré ces progrès notables, la part du français demeure problématique dans l'enseignement supérieur. Alors que de nombreux francophones optent pour l'enseignement anglais, seul un nombre restreint d'anglophones choisit l'enseignement français. Chez les allophones, les mesures en amont (comme la loi 101 et la francisation de l'immigration) ont permis d'augmenter de façon importante la fréquentation d'établissements francophones. Que le pourcentage d'allophones qui quittent annuellement le secondaire français pour des études postsecondaires en anglais soit plus élevé que celui de francophones importe peu, car, en nombre (1 700 par année), ils sont aussi nombreux dans les deux groupes linguistiques à passer à l'enseignement en anglais. Les deux groupes contribuent donc de façon égale au surfinancement des institutions anglophones.

La sous-représentation du français au collège et à l'université n'est pas sans conséquence. Elle signifie que de nombreux jeunes québécois apprendront pendant environ cinq ans leur futur langue de travail dans un environnement anglophone. Dans la plupart des cas, ils en viendront à privilégier l'usage de l'anglais dans leur vie sociale et professionnelle, une préférence lourde de conséquences pour l'avenir du français, notamment dans la grande région de Montréal et dans les secteurs les plus prestigieux de l'économie.

Il est donc urgent de renforcer le français dans l'enseignement supérieur. Au collège, ce renforcement passe par le prolongement des critères d'accès à l'école anglaise prévus par la Charte de la langue française. À l'université, la situation est plus complexe. Le financement des universités est plus diversifié que celui des collèges et une part considérable des étudiants provient de l'extérieur du Québec. Par ailleurs, dans plusieurs disciplines, il existe un véritable système de gestion de l'offre des places en formation, ce qui impose des limites importantes au libre choix des étudiants, notamment dans les domaines les plus prestigieux et les mieux rémunérés. Ces différences entre les universités et les collèges justifient le choix de stratégies distinctes dans le renforcement le français.

Il est important de le souligner : aucune des mesures présentées dans ce rapport ne nie la légitimité des universités anglophones au Québec. Ces universités ont joué et joueront encore un rôle bénéfique dans notre société. Comme dans le cas des études collégiales, il ne s'agit pas de nier leur importance ni celle de la langue anglaise. Les mesures proposées permettront tout simplement au français d'occuper dans le monde universitaire une place plus équitable, à la hauteur de celle qu'il peut prétendre occuper dans tous les secteurs de la société québécoise.

RÉFÉRENCES

Association canadienne du personnel administratif universitaire (2010). *Information financière des universités (pour l'exercice financier terminé en 2009)*.

Chatel-DeRepentigny, Joëlle, Montmarquette, Claude et François Vaillancourt (2011). *Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques*, CIRANO, 2011s-71, 61 pages.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2009), *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial*. Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, CCAFE, 30 pages.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012), *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université, 2011-2012*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 64 pages.

Curzi, Pierre (2011). *L'application de la Charte de la langue française au collégial : Un prolongement nécessaire*. En ligne : <http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2012/03/Un-prolongement-necessaire-Etude-Version-finale2.pdf>

Demers, Marius (2008). Taux de rendement du baccalauréat: pour les diplômés et pour l'État, *Bulletin Statistique de l'Éducation*, 38, 11 pages.

Dubreuil, Benoît et Guillaume Marois (2011). *Le remède imaginaire : Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Montréal, Boréal, 320 pages.

Ebrahimi, Pouya et François Vaillancourt (2010). *Le rendement privé et social de l'éducation universitaire au Québec : Estimations reposant sur le Recensement de 2006*, CIRANO, 2010RP-16, 31 pages.

Ewoudou, Jacques (2011). *Lieu des études et succès des immigrants du Canada sur le marché du travail*, no91595MIF — no093, Ottawa, Statistique Canada.

Institut de recherche sur le français en Amérique, « La langue d'enseignement... et après », *Note technique de l'IRFA*, 2010B, 2 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec par les universités québécoises*, 3 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008). *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec*, Québec, MELS, 21

pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Plan quinquennal d'investissements universitaires et cadre de référence pour la période du 1 juin 2010 au 31 mai 2015*, 29 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Indicateurs de l'éducation, Édition 2011*, Québec, MELS, 142 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012*, Québec, MELS, 156 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). *Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation 2011. Annexes*, Québec, MELS, 34 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). *Étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois au trimestre d'automne selon le pays de citoyenneté*, Québec, MELS, 4 pages.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2010). « Présentation sur les étudiants étrangers », *Journée d'étude du sous-comité des registraires*, CRÉPUQ, 2 juin 2010. <http://www.crepucq.ca/IMG/pdf/Atelier3-NTrepanier-MICC.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Projections de la population du Québec selon le territoire de RUIS, le sexe, l'âge et le groupe d'âge, 2006 à 2031*.

Picot, Garnett (2008). *Situation économique et sociale des immigrants au Canada: recherche et élaboration de données à Statistique Canada*, no. 11F0019MIF — no319, Ottawa, Statistique Canada.

Presnukhina, Yulia (2011). *Intégration linguistique des immigrants au marché du travail au Québec*, mémoire de maîtrise non publié, Université de Montréal.

RKA, Inc. (2009). *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada*, rapport présenté au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, 60 pages.

Sabourin, Patrick, Dupont, Mathieu et Alain Bélanger (2010). *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, Institut de recherche sur le français en Amérique, 62 pages.

Sabourin, Patrick, Dupont, Mathieu et Alain Bélanger (2010). *Le choix anglicisant : Une analyse des comportements linguistiques des étudiants du collégial sur l'île de Montréal*, Institut de recherche sur le français en Amérique, 11 pages.

Thibaudin, Henri (2011), *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au*

Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques, Rapport de recherche de l'IREC, 61 pages.

Trahan, Michel et Germain Carreau (2010). *La formule de financement de la fonction enseignement des universités*, Montréal, CIRANO, 2010RP-07, 128 pages.